14e ANNÉE — T. 27

N° 598 — 6 FÉVRIER 1932

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI *(46 fascicules par an; tables semestrielles)*

PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 75

ABONNEMENTS : six mois, 16 fr. ; un an, 30 fr. Etranger, variables selon les pays.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe

(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris,* Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Sa Sainteté Pie XI

DIX ANS DE PONTIFICAT (1922-1932)

Sa Sainteté Pie XI

DIX ANS DE PONTIFICAT

Le Conclave et l'élection

Le Conclave, convoqué après la mort de Benoît XV, qui survint le 22 janvier 1922 (1), se réunit le 2 février 1922.

Le 6 février, après 14 tours de scrutin, le cardinal Achille Ratti, archevêque de Milan, fut proclamé élu et prit le nom de Pie XI.

Les *Acta Apostolicae Sedis* du 22 février 1922 ont publié le procès-verbal de tout ce qui concerne le Conclave de 1922, avant et après l'élection de S. S. Pie XI.

A ce Conclave assistaient 53 cardinaux. En voici les noms dans l'ordre où les énumèrent les *A. A. S.* du 22 février :

De l'Ordre des évêques : Vincenzo Vannutelli, évêque d'Ostie et de Palestrina, doyen du Sacré-Collège ; Gaetano De Lai, évêque de Sabine, sous-doyen du Sacré-Collège, secrétaire de la S. C. Consistoriale; Antonio Vico, évêque de Porto et de Ste-Rufine, préfet de la S. C. des Rites ; Gennaro Granito Pignatelli di Belmonte, évêque d'Albano ; Basilio Pompilj, évêque de Velletri, vicaire de S. S. ; Giovanni Cagliero, évêque de Frascati.

De l'Ordre des prêtres : Michaël Logue, du titre de Ste-Marie *della Pace*, archevêque d'Armagh ; Giuseppe Francica-Nava di Bontife, du titre des Sts-Jean et Paul au Cœlius, archevêque de Catane ; Agostino Richelmy, du titre de Ste-Marie *in Via*, archevêque de Turin ; Bartolomeo Bacilieri, du titre de St-Barthelemy en l'Ile, évêque de Vérone ; Raphaël Merry del Val, du titre de Ste-Praxède, secrétaire de la S. S. C. du St-Office, archiprêtre de la Basilique patriarcale du Vatican ; Ottavio Cagiano de Azevedo, du titre de St-Laurent *in Damaso ;* Pietro Maffi, du titre de St-Chrysogone, archevêque de Pise ; Alessandro Lualdi, du titre de St-Grégoire au Cœlius, archevêque de Palerme ; Désiré Mercier, du titre de St-Pierre ès Liens, archevêque de Malines ; Pietro Gasparri, du titre de St-Laurent *in Lucina*, camerlingue de la Sainte Eglise Romaine ; Louis Henri Luçon, du titre de Ste-Françoise Romaine, archevêque de Reims ; Paulin Pierre Andrieu, du titre de St-Onuphre, archevêque de Bordeaux ; Antoine Ier Mendes Bello, du titre des Sts-Marcellin et Pierre, patriarche de Lisbonne et des Indes Orientales ; Francis Bourne, du titre de Ste-Pudentienne, archevêque de Westminster ; Willem Van Rossum, du titre de Ste-Croix de Jérusalem, préfet de la S. C. de la Propagande ; Jean Csernoch, du titre de St-Eusèbe, archevêque d'Esztergom ; Frédéric Gustave Piffl, du titre de St-Marc, archevêque de Vienne ; Alfonso Maria Mistrangelo, du titre de Ste-Marie des Anges, archevêque de Florence ; André Frühwirth, du titre des Sts-Come et Damien ; Raffaele Scapinelli di Leguigno, du titre de St-Jérôme des Esclavons ; Pietro La Fontaine, du titre des XII-Apôtres, patriarche de Venise ; Vittorio Amedeo Ranuzzi De'Bianchi, du titre de Ste-Prisque ; Donato Sbarretti, du titre de St-Sylvestre *in Capite*, préfet de la S. C. du Concile ; Louis-Ernest Dubois, du titre de Ste-Marie *in Aquiro*, archevêque de Paris ; Tommaso Pio Boggiani, du titre des Sts-Cyr et Julitte ; Alessio Ascalesi, du titre de St-Calixte, archevêque de Bénévent ; Louis Joseph Maurin, du titre de la Trinité des Monts, archevêque de Lyon ; Adolf Bertram, du titre de Ste-Agnès hors les murs, évêque de Breslau ; Augusto Silj, du titre de Ste-Cécile, préfet du Suprême Tribunal de la Signature; Jean Soldevila y Romero, du titre de Ste-Marie du Peuple, archevêque de Saragosse ; Teodoro Valfré di Bonzo, du titre de Ste-Marie de la Minerve, préfet de la S. C. des Religieux ; Alexandre Kakowski, du titre de St-Augustin, archevêque de Varsovie ; Edmond Dalbor, du titre de St-Jean Porte Latine, archevêque de Gniezno et Poznan ; Francesco Ragonesi, du titre de St-Marcel ; Michaël von Faulhaber, du titre de Ste-Anastasie, archevêque de Munich et Freising ; Jean Benlloch y Vivo, du titre de Ste-Marie *in Ara Cœli*, archevêque de Burgos ; François d'Assise Vidal y Barraquer, du titre de Ste-Sabine, archevêque de Tarragone ; Karl Joseph Schulte, du titre des IV-Sts-Couronnés, archevêque de Cologne ; Giovanni Tacci, du titre de Ste-Marie du Transtévère ; Achille Ratti, du titre des Sts-Sylvestre et Martin *ai Monti*, archevêque de Milan.

De l'Ordre des diacres : Gaetano Bisleti, premier diacre de Ste-Agathe *in Suburra*, préfet de la S. C. des Séminaires et Universités d'études ; Louis Billot, du titre de Ste-Marie *in Via Lata ;* Michele Lega, du titre de St-Eustache, préfet de la S. C. des Sacrements ; Aidan Gasquet, du titre de Ste-Marie *in Porticu*, bibliothécaire et archiviste de la Ste-Eglise Romaine ; Niccolo Marini, du titre de Ste-Marie *in Domnica*, secrétaire de la S. C. pour l'Eglise orientale ; Oreste Giorgi, du titre de Ste-Marie *in Cosmedin*, Grand Pénitencier ; Camillo Laurenti, du titre de Ste-Marie *della Scala* (1).

Les cardinaux Bégin, archevêque de Québec, et Dougherty, archevêque de Philadelphie, ne purent arriver à Rome pour l'ouverture du Conclave. De plus s'étaient excusés pour raison de santé ou de trop grande distance: LL. EEm. les cardinaux Prisco

(1) La *D. C.*, dans son tome 7, a donné une biographie et une histoire de son pontificat, une revue de presse à propos de sa mort ainsi que la liste des documents les plus importants publiés de 1914 à 1922. (Cf. col. 195-204, 334-362, 369-384, 623-640, 751-767.)

(1) Parmi les 53 cardinaux qui prirent part au Conclave, 6 avaient été créés par Léon XIII : LL. EEm. Vannutelli, De Lai, Logue, Francica-Nava di Bontifé, Richelmy, Bacilieri ;

20 par Pie X : LL. EEm. Vico, Granito Pignatelli di Belmonte, Pompilj, Merry del Val, Cagiano de Azevedo, Maffi, Lualdi, Mercier, Gasparri, Luçon, Andrieu, Mendes Bello, Bourne, Van Rossum, Csernoch, Piffl, Bisleti, Billot, Lega, Gasquet ;

27 par Benoît XV : LL. EEm. Cagliero, Mistrangelo, Frühwirth, Scapinelli di Léguigno, La Fontaine, Ranuzzi de' Bianchi, Sbarretti, Dubois, Boggiani, Ascalesi, Maurin, Bertram, Silj, Soldevila y Romero, Valfré di Bonzo, Kakowski, Dalbor, Ragonesi, von Faulhaber, Benlloch y Vivo, Vidal y Barraquer, Schulte, Tacci, Ratti, Marini, Giorgi, Laurenti.

archevêque de Naples, Martin de Herrera, archevêque de Compostelle ; de Skrbensky-Hriste, d'Autriche ; Arcoverde de Albuquerque, archevêque de Rio de Janeiro.

Enfin le cardinal Almaraz y Santos, archevêque de Tolède, était mort le même jour que Benoît XV le 22 janvier 1922.

On se souvient que le premier acte de S. S. Pie XI après son élection fut de donner la bénédiction *Urbi et Orbi* de la *loggia* extérieure de St-Pierre.

L'*Annuaire Pontifical* de 1923 écrit à ce sujet : « On s'y attendait peu, Léon XIII et ses successeurs ayant béni la foule à l'intérieur de la basilique. Aussi l'émotion fut immense. Mais, pour préciser la portée de cet acte, le Saint-Père fit aussitôt publier cette note, qui parut en italien et en latin dans les *Acta Apostolicae Sedis* du 6 février, et que le prince Chigi communiqua à l'agence Stefani :

» S. S. le Pape Pie XI, avec toutes les réserves en faveur des droits inviolables de l'Eglise et du Saint-Siège, qu'il a fait le serment d'affirmer et de défendre, a donné sa première bénédiction du balcon extérieur sur la place St-Pierre, avec l'intention particulière que cette bénédiction soit destinée non seulement aux personnes présentes sur la place St-Pierre, non seulement à Rome et à l'Italie, mais à toutes les nations et à tous les peuples, et qu'elle porte au monde entier le souhait et l'annonce de cette pacification universelle que tous désirent si ardemment.

» Du Vatican, le 6 février 1922.

» Louis Sincero,
» *secrétaire du Sacré-Collège.* »

La cérémonie du couronnement solennel eut lieu le dimanche 12 février 1922 à St-Pierre. C'est après le dernier Evangile de la messe que, le nouveau Pontife étant placé devant la Confession, le cardinal Vincenzo Vannutelli, doyen du Sacré-Collège, chanta l'oraison pour le Pape. Le premier cardinal diacre, le cardinal Bisleti, étant indisposé, l'honneur de poser la tiare sur la tête du Pontife revint au cardinal Billot, second cardinal diacre. A la fin de la cérémonie, S. S. Pie XI, tiare en tête, apparut au balcon de la *loggia* extérieure de St-Pierre pour donner une nouvelle bénédiction *Urbi* et *Orbi*.

La *Documentation Catholique*, après cette élection, a recueilli de nombreuses appréciations de presse sur la personne et la carrière de savant, de diplomate et de pasteur, du nouveau Pontife (1).

Notes biographiques

L'Annuaire Pontifical Catholique *de* 1923, *sous la signature E. C., a publié les notes biographiques suivantes, que nous lui empruntons :*

La famille (2).

Le Souverain Pontife est né à Désio, petite ville de 13 000 habitants, aux environs de Milan, le 31 mai 1857. Il était l'avant-dernier fils d'une famille de sept enfants ; il lui reste, vivants, un frère, Fermo, industriel à Milan, et une sœur, Camille (1). Au baptême, qui eut lieu dès le lendemain, dans l'église paroissiale des Sts-Cyr et Materne, il reçut de son parrain et grand-père, Ambroise Ratti, les prénoms d'Ambroise-Damien-Achille. A cette époque, son père, François Ratti, marié à Thérèse Galli, dirigeait la filature des frères Contix de Pusiano ; il devint, dans la suite, associé de la maison Gadda, à Carugate.

Il laissa à sa mort (juin 1881) une famille très unie, qui compte actuellement un grand nombre de parents plus ou moins éloignés, parmi lesquels on cite Mme Gerosa, née Françoise Ratti, fille de Charles, frère du Pape, résidant à Bergame ; Don Rodolphe Ratti, prévôt curé d'Asso, que S. S. Pie XI a élevé aux honneurs de la prélature (21 juillet 1922), etc.

Mme Ratti est pieusement décédée en octobre 1918.

Les premières études.

L'éducation chrétienne que l'enfant recevait dans sa famille se compléta dans l'école primaire que tenait à Désio un prêtre, Don Joseph Volonteri.

L'enfant fut placé très jeune au Petit Séminaire de St-Pierre-Martyr, et y montra déjà un goût prononcé pour les études ; il fit ses humanités au Séminaire de Monza pendant deux années, puis passa un an comme surveillant au collège St-Charles, à Milan, où il subit avec succès l'examen du baccalauréat, et de là entra au Grand Séminaire, dont, pendant un an, il suivit les trois premiers cours et où il se distingua parmi ses condisciples.

Il passait ses vacances chez son oncle, Don Damien Ratti, prévôt curé d'Asso, ecclésiastique de haut mérite, qui exerça sur son âme une influence profonde. En 1874, il y reçut l'habit de Tertiaire franciscain des mains de Don Louis Tavola, curé de Sormano, son confesseur. C'est au presbytère d'Asso que Mgr Louis-Nazaire di Calabiana, alors archevêque de Milan, le connut de près pendant les séjours qu'il fit en cette paroisse, chez le comte de Herra, et il remarqua son esprit studieux, sa piété, sa distinction naturelle et sa précoce gravité. Il se plaisait à l'appeler « son jeune vieux », *il suo giovane vecchio*, comme le rappelle le cardinal Mercier.

Aussi, après l'avoir fait enseigner la grammaire au Séminaire de St-Pierre-Martyr et au collège St-Martin, le prélat prit-il la décision de l'envoyer à Rome comme élève du collège Lombard, avec son condisciple et ami Alexandre Lualdi, cardinal-archevêque de Palerme.

A l'Université grégorienne.

A Rome, l'étudiant fréquenta les cours de l'Université grégorienne et y prit les doctorats en philosophie, en théologie et en droit canon.

Il fut ordonné prêtre à St-Jean de Latran le 20 décembre 1879, et célébra, le lendemain, sa première messe dans l'église de St-Charles, l'église des Milanais, et c'est Don Lualdi, non encore prêtre, qui la lui servit. Il dit sa seconde messe dans la chapelle du Séminaire Lombard, et la troisième au tombeau de saint Pierre, dans les cryptes vaticanes.

Il est intéressant de noter que Don Ratti et Don Lualdi furent parmi les tout premiers docteurs de

---

(1) Cf. *D. C.*, t. 7, col. 387-448 (son avènement et le rôle de la Papauté ; impressions de tous les journaux quotidiens de Paris : d'information, révolutionnaires et socialistes, radicaux-socialistes et radicaux, opportunistes et modérés, libéraux, bonapartistes, royalistes, catholiques) ; *ibid.*, col. 853-4 (lettre de Mgr Ricard, archevêque d'Auch : Il sera le Pape qu'il faut au monde. Que les Français spécialement lui prouvent leur fidélité et leur amour).

(2) Les sous-titres sont de l'auteur.

(1) M. Fermo Ratti, industriel à Milan, commandeur de Saint-Grégoire, est mort subitement à Rome le 31 décembre 1929 (Cf. *Annuaire Pontifical*, 1930, p. 937).

l'Académie de St-Thomas que Léon XIII venait de fonder le 13 octobre 1879.

Le premier candidat qui y affronta le doctorat y subit un échec. Don Lualdi et Don Ratti triomphèrent, au contraire, brillamment de l'épreuve. Le R. P. Liberatore parla au Pape de ces deux jeunes prêtres lombards qu'il considérait comme des plus brillants élèves.

— Nous voulons les voir, déclara Léon XIII.

Comme c'était le temps où le rosminianisme (philosophie erronée sur l'origine des idées et de l'âme) sévissait à Milan, il voulait les traiter comme deux missionnaires de la vérité philosophique.

Ils se présentèrent donc au Vatican le jour dit, mais, par suite d'un malentendu, leur présence ne fut pas signalée au Pape et ils durent attendre cinq heures. Leur patience fut enfin récompensée. Mgr Boccali, secrétaire, les plaça dans la seconde antichambre qui suit immédiatement la salle Clémentine et que le Saint-Père devait traverser en *portantina* en revenant d'une promenade aux jardins.

Léon XIII s'arrêta; il voulut rester seul avec les deux jeunes prêtres, qui s'étaient agenouillés devant lui; il leur plaça, à chacun, une main sur la tête. Et longuement il leur parla, leur communiquant toute sa pensée sur l'enseignement de la philosophie. Ce fut tout un discours que le grand Pontife adressa ainsi à ces jeunes prêtres, comme si, au delà de leur ministère immédiat, il entrevoyait les fonctions éminentes qui leur étaient réservées dans l'Eglise.

Le ministère à Milan.

Rentré à Milan en 1882 avec Don Lualdi, il passa quelques mois comme vicaire dans la petite paroisse de Barni, puis fut appelé à professer au Grand Séminaire la théologie dogmatique et aussi l'éloquence sacrée; il y resta cinq ans, jusqu'au moment où, en 1888, comme on le verra plus loin, il fut admis parmi les docteurs de la Bibliothèque Ambrosienne.

En même temps, l'archevêque de Milan lui confiait l'aumônerie des Religieuses du Cénacle, qui venaient, en novembre de cette même année 1882, de s'installer à Milan. Dans leur chapelle, il exerça le saint ministère pendant plus de trente ans; et comme là se réunissait l'élite de la société milanaise, on vit surgir aussi plusieurs œuvres utiles au bien spirituel des âmes: préparation à la première Communion (1), retraites pour tout genre de personnes, mois de Marie avec allocution journalière, conférences hebdomadaires de pédagogie et d'instruction religieuse aux institutrices, catéchismes aux élèves des écoles communales et autres œuvres soutenues et dirigées par son zèle. Car, tout en devenant le conseiller de tout ce que la ville avait de plus distingué, il ne se détournait pas des humbles.

Une œuvre avait pris le meilleur de son cœur. Tous les hivers, des milliers de petits ramoneurs descendaient du Tyrol en Lombardie et jusqu'en Toscane. Ils étaient particulièrement nombreux à Milan. Don Ratti les réunissait, s'adaptant à leur fruste parler; il leur faisait le catéchisme et les préparait aux sacrements, et il ne les quitta que lors de son départ de Milan.

Don Lualdi l'aidait en sa charge; jusqu'au moment où il fut appelé, en 1894, à diriger le Séminaire Lombard à Rome, les deux amis vécurent côte à côte et, dès le début de leur ministère à Milan, s'agrégèrent tous deux aux Oblats de St-Charles (1). Conformément à l'esprit de cette association diocésaine, qui a pour devise *Humilitas*, ils n'ont pas fait un pas, ni l'un ni l'autre, pour être élevés aux dignités ecclésiastiques. Il fallut que Pie X obligeât Mgr Lualdi à accepter l'archevêché de Palerme, en 1904, et si la clairvoyante perspicacité de Benoît XV n'avait découvert en Mgr Ratti l'esprit éminent apte aux plus hautes fonctions diplomatiques et pastorales, celui-ci serait encore aujourd'hui préfet de la Bibliothèque Vaticane.

A l'Ambrosienne.

Un des docteurs de la Bibliothèque Ambrosienne (2), Don Fortunat Villa, mourut le 5 novembre 1888. Don Ratti postula aussitôt sa succes-

---

(1) Il la fit faire à plus de 700 enfants des meilleures familles, et quand parut le décret *Quam singulari*, il fit graver une médaille représentant Pie X communiant les tout petits, avec cet exergue : *Confiteor tibi, Pater, quod revelasti ea parvulis.*

(1) Les Oblats de Saint-Charles ne constituent pas, à proprement parler, une Congrégation, puisqu'ils ne prononcent pas de vœux. Ils forment toutefois une Société qui a son supérieur élu tous les trois ans par les membres du Conseil. Suscités par saint Charles Borromée en 1578, ils reconnaissent comme second fondateur le P. Martinelli, collaborateur du Saint. L'essentiel de leur règle et de leur esprit tient dans l'engagement spécial qu'ils prennent de se mettre, en tout, à la disposition de leur archevêque, pour le bien des âmes, étant toujours prêts à accepter les postes difficiles ou ingrats dont un supérieur ecclésiastique peut hésiter à imposer d'autorité l'acceptation. En fait, ils représentent une élite dans le clergé milanais, qui est lui-même un des plus édifiants clergés du monde. Outre l'enseignement dans les Séminaires, confié généralement aux Oblats, ceux-ci concourent encore à la prospérité de leur diocèse par deux institutions caractéristiques. C'est d'abord leur « collège » qui réunit une trentaine de membres, prêts à assumer, au premier signe, l'intérim des paroisses momentanément privées de curés. C'est aussi leur maison de Rho, aménagées pour les retraites ecclésiastiques, qui offre à l'archevêque de Milan un groupe choisi de missionnaires diocésains. Mais les Oblats sont aussi employés dans les autres fonctions ecclésiastiques. Ils se sont multipliés sous le cardinal Ferrari, qui leur avait voué une spéciale affection. Leur nombre atteint aujourd'hui le chiffre de 270 à 300.

(2) La Bibliothèque Ambrosienne a été fondée en 1609 par le cardinal Frédéric Borromée, cousin de saint Charles et son émule pour le zèle apostolique, que Manzoni a immortalisé dans ses *Fiancés*. Il avait envoyé une trentaine d'Oblats de Saint-Charles acquérir, dans les diverses bibliothèques d'Europe, le plus grand nombre possible de manuscrits anciens. Leur récolte fut abondante. Elle permit de retrouver des œuvres que l'on croyait perdues : ainsi la *République*, de Cicéron. L'Ambrosienne est une des bibliothèques qui possèdent le plus grand nombre de palimpsestes. Elle n'a pas cessé d'être une institution autonome, dotée de la personnalité civile. A côté de son collège de « conservateurs » chargés de l'administrer, elle a son collège de « docteurs », qui ont pour mission de faire connaître les trésors qu'elle offre à l'érudition, et aussi les œuvres d'art qu'elle rassemble dans ses collections et dans sa pinacothèque. Ils le font par des publications personnelles, et surtout ils facilitent aux savants et en général aux esprits cultivés l'utilisation de ces immenses richesses intellectuelles. En fait, la majorité des « docteurs » de l'Ambrosienne sont des Oblats de Saint-Charles, et leur « préfet » l'est toujours. Leurs fonctions au service de la science et des savants exigent une abnégation qu'on entrevoit sans peine. Ajoutons que ces « docteurs » sont reconnus comme nobles, *durante munere*, par la cour italienne, comme ils l'étaient autrefois par la cour d'Autriche.

sion, et il fut agréé. C'est là que, sous la direction de Mgr Ceriani, préfet, il accumula ses travaux et étendit son influence scientifique; aussi, à la mort du prélat, fut-il appelé à recueillir sa succession (mars 1907), en même temps que Pie X, averti de ses mérites, le nommait prélat domestique (6 mars) et le cardinal Ferrari chanoine de sa cathédrale (1).

L'alpiniste.

Pendant les vacances, le Dr Ratti aimait à excursionner dans les Alpes. Il était, a-t-on dit, un alpiniste consommé; il ouvrit une nouvelle voie d'accès vers les sommets du Mont Rose.

Le *Guide des Alpes Valaisannes*, édité par le Club alpin suisse, a publié (vol. III, p. 111) le récit d'une ascension mouvementée du Mont Rose, faite par une caravane Ratti-Grasseli, les 30 et 31 juillet 1889, sous la direction du guide Gadin, actuellement décédé. Cette ascension, par le versant Est, a toujours été enregistrée comme un exploit dans le livre d'or de l'alpinisme. Les deux voyageurs dont il est question sont Don Ratti et Don Grasseli, son *alter ego*, alors directeur du collège St-Charles, à Milan. Le voyage dura plus de vingt heures, et il faillit tourner au tragique.

Les deux alpinistes furent surpris par la nuit, près du pic Dufour. Une bise glaciale venait de se lever. Ils jugèrent prudent d'arrêter leur marche, et ils passèrent la nuit sur une corniche, luttant contre le sommeil, qui eût été la mort. L'aurore impatiemment attendue se leva enfin. Ils descendirent, ayant atteint le terme qu'ils s'étaient fixé: le Grenzsattel.

Pendant ce temps, la colonie de Zermatt était très inquiète de leur sort. Elle ne doutait pas qu'une avalanche ne les eût atteints, et elle organisait fiévreusement une caravane de secours. Les sauveteurs allaient se mettre en marche quand Don Ratti se présenta à eux, tout souriant. Don Grasseli, lui, ne souriait guère; il avait les orteils gelés. On pense si le village fit fête aux deux ecclésiastiques! (2)

Ce brillant exploit lui valut le titre de membre honoraire du Club alpin à Désio et à Milan (3).

L'homme d'action.

Don Ratti n'était pas seulement un homme de prière et d'étude, il se montra aussi, quand les circonstances le demandèrent, un homme d'action. Les *Annali francescani* de Milan (30 juin 1921) nous en fournissent, entre autres, une preuve.

En mai 1898, Milan fut, pendant quatre jours, livrée à l'émeute et à la guerre civile. Les autorités, qui prétendaient défendre l'ordre, étaient animées elles-mêmes de l'esprit révolutionnaire et profondément anticléricales.

Le fait le plus saillant de ces journées sanglantes fut l'assaut et la prise du couvent des Capucins de la place Monforte. Parce que ces religieux se mêlaient volontiers au peuple et distribuaient la soupe aux pauvres, on feignit de les prendre pour des complices des perturbateurs. Le bruit courut qu'ils protégeaient et cachaient les anarchistes et que leur couvent était le quartier général de l'insurrection. Ne reculant pas devant le ridicule, les autorités décidèrent la prise du couvent et l'emprisonnement des Pères, et bientôt on vit l'artillerie se déployer sur la place, le couvent fut bombardé et tous ses habitants emmenés en prison.

Don Ratti eut connaissance de ces faits et, rempli d'indignation, il se rendit aussitôt, avec quelques autres personnalités, auprès du préfet et du général, plaidant avec énergie la cause des innocents et réclamant leur liberté. Il ne l'obtint pas du premier coup, mais, sans se décourager, il revint à la charge, et le 9 et le 10 mai, le colonel Volpini faisant dans le couvent des perquisitions odieuses, il voulut l'accompagner, ne cessant de lui remontrer l'inanité de ses recherches et de revendiquer pour les Pères les droits de la justice. Il y réussit enfin et obtint leur élargissement (1).

Le savant.

Le nom du docteur Achille Ratti sera attaché à celui de cette Bibliothèque Ambrosienne.

Durant les vingt années qu'il y demeura, il publia des livres et des articles d'histoire critique qui lui assignèrent une place distinguée parmi les érudits d'Italie et ceux des autres pays.

Il entreprit aussi et mena à bon terme, en 1905-1907, grâce à l'appui de Mgr Ceriani, le classement nouveau de la Bibliothèque Ambrosienne, qui, établi suivant les règles les plus modernes, a tant facilité les recherches des historiens et des érudits. Aussi le roi d'Italie le nomma-t-il chevalier de l'ordre des SSts-Maurice et Lazare.

Nous avons sous les yeux une liste des études publiées par Mgr Ratti pendant cette période (2) ; elle montre, par son importance, avec quelle perfection il remplit la première partie de ses devoirs d'état. En voici une brève énumération:

18 études ou rapports dans les *Rendiconti dell'Istituto Lombardo di scienze e lettere* (Comptes rendus de l'Institut Lombard des sciences et lettres), de 1896 à 1912, Institut dont Mgr Ratti fit, dès 1895, partie (3).

Plusieurs articles dans le périodique *S. Carlo e il III centenario della sua canonizzazione* (Saint Charles et le IIIe centenaire de sa canonisation), 1909-1910, dont Mgr Ratti fut le directeur et le rédacteur principal.

7 articles dans le *Giornale storico della letteratura italiana* (Journal historique de la littérature italienne), de 1902 à 1909.

23 articles dans l'*Archivio storico lombardo* (Archives historiques lombardes), de 1891 à 1909.

---

(1) En souvenir de S. S. Pie XI, une grande salle de lecture a été inaugurée en 1922 à la Bibliothèque Ambrosienne.

(2) Pour rappeler cette ascension du Mont-Rose, une pierre commémorative a été inaugurée, en juillet 1922, à Macugnana, par la section du Club alpin italien du Val d'Ossola. Le discours a été prononcé par l'ingénieur Giannino Ferrini, frère cadet du Vénérable Contardo.

(3) En août 1922, le général Bruce et les membres de l'expédition du mont Everest, qui avaient atteint, le 27 mai, 8 323 mètres d'altitude, ont envoyé à S. S. Pie XI, en hommage, un fragment de roche recueilli à cette hauteur, avec une respectueuse dédicace.

---

(1) « Très Saint Père, disait-il à Benoît XV en 1921, en lui présentant deux de ces Pères, ce sont des Capucins de Milan, à qui il me fut donné de rendre quelques services lors des douloureux événements de 1898, quand ces pauvres religieux furent confondus avec les anarchistes. »

(2) Dans A. Novelli, *Achille Ratti, arcivescovo di Milano*, 1921.

(3) Le catalogue des membres effectifs de cet Institut, en 1911, dit en effet qu'il fut nommé correspondant le 11 juillet 1895, membre effectif le 30 mai 1901, pensionné le 8 novembre 1906 ; on voit qu'il était aussi membre de l'Académie romaine de religion. — Vers cette époque (1895), il fut question, par une proposition de Léopold Delisle, de la candidature de Don Ratti au titre de correspondant étranger de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à Paris.

Enfin, 20 autres études, brochures ou volumes, publiés de 1890 à 1913, parmi lesquels nous signalons les *Acta Ecclesiæ Mediolanensis*, 4 vol. allant des premiers siècles à la fin du XVIII[e], et dont 2 consacrés aux Actes de S. Charles : le *Missale ambrosianum duplex*, publié en 1913 d'après l'édition de 1751 et de 1902 : *Notices* (en français) *sur quelques lettres papales adressées au card. Mathieu Schinner*, rapport lu au IV[e] Congrès scientifique international des catholiques à Fribourg, en 1897 : *Manuscrits de provenance française dans la Bibliothèque Ambrosienne* (Mélanges offerts à M. Emile Chatelain, Paris, 1910) ; *Saint Charles Borromée et les Exercices de Saint Ignace* (fascicule 32, 1911, de l'Œuvre des retraites dirigée actuellement par le R. P. Henri Watrigant, S. J., à Enghien, Belgique).

La variété des sujets qui sont abordés en toutes ces publications, remarque Angelo Novelli, dans l'opuscule des *Nostri*, qu'il a consacré au cardinal Ratti, prouve la souplesse intellectuelle de leur auteur ; d'étendue fort variée, ils ont tous pour caractéristique une documentation abondante, traitée avec une grande vigueur scientifique et marquée au coin d'une solide érudition.

Le préfet de l'Ambrosienne rendit aussi des services aux arts, en s'intéressant notamment à la conservation de la célèbre *Cène* de Léonard de Vinci et en donnant quelques études de critique artistique.

A la Bibliothèque Vaticane.

En 1909, Mgr Ratti fut nommé docteur collégial de la Faculté théologique de Milan. Il comptait parmi les prêtres les plus chers au cardinal Ferrari, qui en avait fait un conseiller, l'utilisant notamment comme témoin et comme juge aux synodes diocésains. Il jouissait en même temps de la plus haute considération parmi tout ce que la grande cité comptait d'hommes cultivés.

Aussi fut-ce sans étonnement qu'on apprit que Pie X l'appelait à Rome près de lui pour lui confier un jour la direction de la Bibliothèque Vaticane. Il fut, en effet, nommé vice-préfet avec droit de succession, le 20 février 1912, et devait aider le R. P. Ehrle, S. J., jusqu'à ce qu'il lui succédât en sa charge de préfet, qu'il assuma effectivement le 1[er] septembre 1914 (1).

Le 14 septembre 1914 Benoît XV le nommait chanoine de la Basilique Vaticane et le 28 octobre suivant protonotaire apostolique surnuméraire.

Ce qu'il fut comme préfet de la Vaticane, on le devine. Il se trouva tout naturellement à la hauteur de sa tâche, et ce n'est pas peu dire, car on n'ignore pas que la Vaticane était devenue, sous la direction du R. P. Ehrle — ce que S. S. Pie XI a voulu reconnaître en le nommant cardinal à son premier Consistoire, — un des foyers internationaux du savoir historique, d'où sortent si souvent de grandes éditions critiques (2).

(1) Mgr Ratti prit à cette époque la direction de la Vaticane, nous a écrit son successeur actuel, Mgr Jean Mercati. Le R. P. Ehrle avait fait, le 3 juillet 1914, la demande d'être déchargé de ses fonctions. Elle fut acceptée avant le 17 juillet, comme il ressort de la lettre adressée à cette date par le card. Cassetta, bibliothécaire, au R. P. Ehrle. Je ne sais pas au juste si le Bref de nomination de Mgr Ratti fut envoyé au mois de juillet ou au commencement d'août.

(2) Toujours prêt à abandonner ses travaux personnels, a-t-on écrit, quand un conseil ou des renseignements lui étaient demandés, sa correspondance rapide, abondante, précise, a rendu aux chercheurs et aux savants de tous les pays d'innombrables services. Jamais une réponse évasive, mais des indications circonstanciées, une bibliographie abondante, et, s'il s'agissait de débutants, une véritable direction de travail scientifique. Un pareil ministère suppose une érudition considérable ; mais les habitudes d'esprit qu'il a créées chez Mgr Ratti et les connaissances de tout genre qu'il lui a donné l'occasion d'acquérir chemin faisant ont eu pour récompense une culture générale d'une ampleur et d'une richesse exceptionnelles.

Dans la diplomatie.

C'est là que Benoît XV apprit à le connaître, en l'admettant plus d'une fois à de longues et confiantes conversations. Le coup d'œil pénétrant du Pontife avait reconnu en lui un de ces esprits judicieux, équilibrés, clairvoyants, avec lesquels il aimait à débattre ses propres pensées. Aussi, quand, en 1918, la Grande Guerre n'étant pas encore terminée, la Commission chargée d'étudier l'opportunité de l'envoi d'un visiteur en Pologne proposa Mgr Ratti au Pape, celui-ci se laissa convaincre (1), car il voyait en lui un homme de doctrine et de science, un tempérament d'observateur et un caractère tout ensemble accueillant et ferme, un esprit merveilleusement informé de toute l'histoire contemporaine, capable entre tous de démêler la complexité de l'Orient européen, un polyglotte par surcroît...

La presse a prétendu raconter comment se fit cette promotion, et nous en donnons sa version sous toutes réserves.

Il n'était qu'un savant bibliothécaire, a écrit Jean de Bonnefon, voué de toujours aux archives et aux livres. Ses écrits innombrables étaient des études d'archiviste. On y trouvait une raison très haute et très sobre, une conscience historique pure, mais non scrupuleuse. Les notes, au bas des textes, montraient cette magnifique impartialité qui met de la lumière dans les obscurités des textes, avec un style concentré et rapide.

C'était tout, quand Benoît XV imposa au prélat la mission de Pologne. Une heure durant, Mgr Ratti se défendit. Le Pape écouta sans interrompre et dit à la fin :

— Alors, c'est entendu. Quand partez-vous ?

— Demain, répondit simplement l'ambassadeur malgré lui.

Celui qui sait ainsi obéir est fait pour commander.

En Pologne.

Benoît XV le nomma donc, le 25 avril 1918, visiteur apostolique en Pologne. A ce moment-là, l'Allemagne n'avait pas encore évacué ce pays ; on y pouvait déjà sans doute parler vaguement d'autonomie, mais l'aube de l'indépendance n'avait pas encore lui.

Mgr Ratti n'était investi d'aucune mission politique. Il s'agissait, pour lui, de reconnaître l'état religieux de la Pologne et d'étudier les meilleurs moyens de donner à sa vitalité chrétienne une vigoureuse impulsion. Il voulut tout voir de ses yeux, et c'est littéralement qu'il « visita » le pays, accueilli partout d'une façon triomphale. De nouveaux évêchés furent créés sur ses propositions. En étroite union avec les évêques, le visiteur apostolique retrempait ainsi l'âme de la Pologne pour le jour où la grande nation catholique de l'Est allait ressusciter.

(1) Mgr Ratti avait eu déjà des missions touchant à la diplomatie ; il avait accompagné Mgr Radini-Tedeschi, ablégat ap., chargé de porter la barrette cardinalice au card. Gruscha, à Vienne, en 1891, et deux ans plus tard, en 1893, au card. Bourret, à Paris.

Le gouvernement polonais ne pouvait manquer de nouer aussitôt des relations avec le Saint-Siège. Mgr Ratti, de visiteur, devint nonce apostolique, nommé par le Pape le 6 juin 1919. Il présentait, en cette qualité, ses lettres de créance au président Pilsudski le 19 juillet suivant.

Au Consistoire du 3 juillet 1919, le Pape l'avait élu archevêque titulaire de Lépante. Il fut sacré, le 28 octobre suivant, à Varsovie même, dans la cathédrale St-Jean, en présence du président de la République, des membres du gouvernement et de toutes les autorités, par l'archevêque, Mgr Kakowski, qui lui-même allait recevoir deux mois plus tard le chapeau de cardinal. Benoît XV, pour lui prouver une fois de plus sa bienveillance, lui avait envoyé une croix pectorale de grande valeur, très artistique.

A la fin de sa nonciature, le 19 avril 1921, Mgr Ratti était transféré au siège titulaire archiépiscopal d'Adana et publié sous ce titre au Consistoire du 13 juin suivant, en même temps qu'il était créé cardinal et promu archevêque résidentiel de Milan (1).

Ce qu'il fut pendant sa mission diplomatique en Pologne, des témoins autorisés l'ont dit :

Perspicace et prudent, connaissant la valeur des personnes et des choses, au courant de ce qui concerne les peuples orientaux, leurs besoins, leurs usages et leur langue, Mgr Ratti reçut à Varsovie un accueil excellent, et les heureux résultats de son action incitèrent le Saint-Siège à étendre sa juridiction de visiteur de la Pologne à la Russie et à toutes les régions qui faisaient autrefois partie de la Russie et en sont séparées depuis l'écroulement de l'Empire moscovite ; cette décision avait pour but de pourvoir au nouveau régime ecclésiastique de ces régions immenses dans lesquelles, en raison du désordre occasionné par quatre années d'une guerre très dure, l'organisation et la vie catholiques en étaient réduites à un état désolant.

Une des dernières missions dont s'est acquitté Mgr Ratti est celle qui lui fut confiée lorsqu'il fut nommé Haut-Commissaire ecclésiastique pour le plébiscite de la Haute-Silésie, avant l'arrivée de Mgr Ogno Serra. Dans ces fonctions très délicates, le choix de sa personne eut l'agrément unanime de la Pologne, de l'Allemagne et de la Commission interalliée.

A côté de cette œuvre double, sacerdotale et diplomatique, accomplie par lui pendant ces trois années, prend place toute l'œuvre de charité dans laquelle il s'est dépensé en faveur des pauvres et de ceux qui souffrent. La grande bonté de son cœur et même ses fonctions diplomatiques furent souvent mises au service de la charité, par exemple lorsqu'il s'employait à obtenir la libération des prisonniers et qu'il distribuait des secours aux enfants affamés et aux populations souffrantes.

Caractère tranquillement énergique, il vit sans s'émouvoir l'invasion bolcheviste déferler en août 1918 jusqu'aux portes de Varsovie et resta dans la capitale, donnant ainsi au gouvernement polonais un précieux appui moral. Le T. R. P. Theissling, Maître général des Dominicains, a rappelé ce trait :

Je me trouvais à Varsovie, déclare-t-il, au moment où les bolchevistes menaçaient de s'abattre sur la capitale de la Pologne. Tout le monde était affolé, le corps diplomatique faisait hâtivement ses préparatifs de départ. J'allai trouver Mgr Ratti, qui m'abasourdit par son calme.

— Tout le monde s'en va, lui dis-je.

— Moi, je reste, répondit-il tranquillement.

Et comme je lui manifestais ma surprise, il ajouta, toujours calme :

— Je me rends parfaitement compte de la gravité de la situation, mais ce matin, en disant la messe, j'ai offert ma vie à Dieu. Je suis prêt à toute éventualité.

Le R. P. Theissling a rappelé encore le trait suivant, caractérisant la piété du nonce :

C'était au pèlerinage à la Vierge noire de Vilna. Il faisait 14 degrés au-dessous de zéro. Mgr Ratti, pour donner un exemple de piété aux fidèles qui se renouvelaient sans cesse, resta près de deux heures de suite agenouillé dans la neige.

Ajoutons cette appréciation de Mgr Baudrillart, qui se rencontra avec Mgr Ratti à Varsovie et causa longuement avec lui :

Quand je le vis, il était très populaire parmi les Polonais. Leurs exigences sur la question de la Haute-Silésie lui ont bien paru quelquefois un peu excessives. Néanmoins, il n'est que juste de dire qu'il a énergiquement soutenu les principales revendications de la catholique Pologne. Au surplus, le chef de l'Etat polonais a tenu à lui manifester sa sympathie en assistant lui-même à la cérémonie de son sacre.

Aussi, après son départ, eut-il les preuves de l'estime et de l'admiration qu'il avait provoquées. En octobre 1921, l'Université catholique de Varsovie le nomma docteur en théologie *honoris causa*, et en janvier 1922 le gouvernement polonais lui décerna la décoration de l'Aigle blanc, dont le nouveau Pape fit remercier, au début de son pontificat, le président du Conseil des ministres.

Archevêque de Milan.

Le 13 juin 1921, Benoît XV créa Mgr Ratti cardinal prêtre, et, le 16 juin, lui remit le chapeau, en lui donnant les titres des Sts-Sylvestre et Martin *ai Monti*, dont il prit possession le 19 juin suivant. Quatre Congrégations romaines lui furent assignées : celles des Sacrements, du Concile, des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, et des Séminaires et Universités des études.

En lui imposant la barrette, ainsi qu'aux nouveaux cardinaux Tacci et Laurenti, le 15 juin, le Pape dit textuellement :

Si Nous tournons Notre regard vers le second de ceux à qui Nous venons de remettre le premier insigne de leur nouvelle dignité, Nous entendons mille voix d'approbation s'élever des rangs des hommes qui cultivent les études diplomatiques. Oh ! l'admirable harmonie des deux sens dans lesquels se prennent ces mots : « études diplomatiques » ! Voici que les élèves des écoles de diplomatique célèbrent l'ancien préfet de la Bibliothèque Ambrosienne de Milan et de la Bibliothèque Apostolique Vaticane de Rome, pour le zèle éclairé avec lequel il les a toujours aidés dans la recherche et la mise en lumière des trésors cachés dans les vieilles chartes et les anciens diplômes ; voici les élèves, et avec eux les maîtres de la diplomatique; ils célèbrent le Nonce apostolique de Pologne qui, par une douce fermeté, un tact exquis et une sérénité imperturbable, a su raffermir la concorde entre l'Etat et l'Eglise dans des moments difficiles et des circonstances périlleuses. Nous applaudissons aux louanges des « diplomates » de ces deux groupes et, non content d'en conclure que la pourpre sacrée apparaît une fois de plus comme un très grand honneur accordé en récompense à des mérites remarquables, nous la saluons encore comme un encouragement à porter le fardeau très

(1) C'est pendant son séjour en Pologne qu'il eut la douleur de perdre sa mère (oct. 1918).

lourd qui consiste à aider le Pape dans le gouvernement de l'Eglise ; encouragement donné à qui se prépare à prendre la direction immédiate d'un troupeau pour lequel se sont héroïquement dévoués un saint Charles Borromée et un cardinal André Ferrari (1).

En effet, à ce même Consistoire du 13 juin 1921, le cardinal Ratti avait été élu archevêque de Milan. Benoît XV lui imposa le pallium le 17 juin, et le nouvel archevêque fut intronisé à Milan le 3 septembre suivant, après avoir présidé le pèlerinage national italien à Lourdes, du 29 août au 2 septembre.

Quand, raconte la presse, il fit son entrée solennelle à Milan, venant de Desio, toute la ville se porta à sa rencontre. Selon l'usage séculaire, sa première halte eut lieu à l'église Saint-Eustorge, où il reçut le premier salut des autorités, du clergé et des habitants. De là, le cortège, composé d'une longue file de carrosses, se dirigea vers la cathédrale. La berline du cardinal, attelée à la daumont, était escortée de carabiniers en grande tenue. Au-dessus de sa tête, un aéroplane jetait des fleurs et des tracts de bienvenue. Après la messe célébrée à la cathédrale, le cardinal assista à un banquet offert à 1 000 pauvres par la Fédération des Jeunes Catholiques, puis présida l'inauguration de la Maison du Peuple. Le soir, les alentours de la cathédrale et de l'archevêché furent illuminés (2).

En prenant possession, le nouvel archevêque de Milan fit cette opportune déclaration :

C'est surtout en vivant à l'étranger qu'on voit ou qu'on touche du doigt jusqu'à quel point la Papauté constitue le plus grand décorum et le plus grand prestige de l'Italie. Par l'intermédiaire du Pape, les millions de catholiques répandus dans l'univers se tournent vers l'Italie comme vers une deuxième patrie, et, grâce à lui, Rome est vraiment la capitale du monde.

Il faut fermer les yeux devant l'évidence pour ne pas voir, du moins au moment actuel où tous les Etats se retournent vers le Pape, pour ne pas voir, dis-je, quels avantages et quel prestige pourraient découler de sa présence pour notre pays, si on tenait en juste considération ce caractère international et superinternational que tous les catholiques de l'univers lui reconnaissent comme institution divine. Et nous, catholiques italiens, qui, par une disposition divine, le tenons avec nous, nous en sommes responsables sur notre honneur devant les catholiques du monde entier.

Après avoir inauguré solennellement comme légat pontifical la nouvelle Université catholique de Milan, le 7 décembre 1921, le prince de l'Eglise se préparait à gouverner son diocèse en suivant les traces du vénéré cardinal Ferrari, son prédécesseur, lorsque la Providence le plaça sur le trône de saint Pierre, pour y faire briller tout à la fois la fermeté virile du caractère et la charité rayonnante du Christ (3).

(1) L'*Unità Cattolica* rappelle aussi un mot de Benoît XV à cette cérémonie. Il aurait dit aimablement : « Je vous impose la barrette rouge cardinalice ; un autre imposera à l'un de vous trois la calotte blanche papale. »

(2) Le diocèse de Milan, pour montrer son attachement à son ancien archevêque, lui a fait don, à la suite d'une souscription publique, d'une magnifique tiare, offerte en décembre 1922.

(3) Outre la biographie qu'on vient de lire, parue dans son édition de 1923, l'*Annuaire pontifical* a publié les années suivantes des souvenirs se rapportant à diverses étapes de la carrière de S. S. Pie XI : *Annuaire de 1924*, p. 39 (L'ancien bibliothécaire); *de 1925*, p. 53 (Souvenirs d'enfance à Desio, à Pertusella, à Milan) ; *de 1926*, p. 33 ; *de 1927*, p. 31 (Souvenirs de Milan) ; *de 1928* (Souvenirs de Lourdes et de la France) ; *de 1929*, p. 31 (Souvenirs à la Bibliothèque de Milan) ; *de 1930*, p. 33 (Souvenirs de Versailles et d'Annecy, Don Bosco) ; *de 1931*, p. 30 (Souvenirs de Pologne et de Hongrie) ; *de 1932*, p. 39 (Membre de Sociétés savantes).

Les Actes de S. S. Pie XI

Nous n'avons pas l'intention, pour la période de 1922 à 1932, de retracer les divers événements de la vie de S. S. Pie XI.

Dans un article intitulé *Dopo dieci anni* (Après dix ans) et signé La Redazione, de la *Revista del Clero italiano* (févr. 1922), la même idée se trouve exprimée en quelques lignes que nous traduisons :

... Dix ans déjà ! Le regard s'arrête, puis va d'événement en événement. Le souvenir fidèle évoque rapidement dates et batailles, larmes et victoires, gestes magnifiques et pages émouvantes ; et tous nous éprouvons dans notre cœur un sentiment de stupeur, d'étonnement, de joie, de fierté. Notre intention n'est pas de rappeler ici les moments les plus solennels du Pontificat de Pie XI, de son programme *Pax Christi in regno Christi* à la Conciliation et à la solution de la Question Romaine ; de l'Exposition missionnaire et de son Œuvre pour la conversion des infidèles à l'Encyclique sur l'unité de l'Eglise et à l'appel aux fils prodigues pour les engager à revenir au bercail ; de la proclamation mémorable de la Royauté du Christ aux sacrifices accomplis pour promouvoir l'Action catholique dans les divers pays, avec une constance aussi clairvoyante que généreuse poussée jusqu'à l'héroïsme ; des édifices élevés à Rome et ailleurs, temples saints de la science et de la culture sacrée, à l'affection paternelle pour notre Université, qu'il inaugura jadis lui-même ; des maisons pour le clergé construites à ses frais dans un grand nombre de contrées de l'Italie aux nouvelles églises qu'il a fait élever dans la périphérie de la Ville Eternelle ; des secours aux enfants de la Russie à la commémoration de la *Rerum Novarum* par une Encyclique immortelle ; du haut enseignement touchant la famille et l'éducation chrétienne aux exercices spirituels et à la canonisation de nombreux saints : à celle de sainte Thérèse de Lisieux et de saint Bellarmin ainsi qu'à la célébration du centenaire d'Ephèse...

Le regard étonné s'arrête, contemple encore, salue respectueusement, tandis que dans la mémoire surgit impératif le texte de l'Ecriture : *enumera stellas, si potes !*

Oui, mais il y a d'autres événements : Mexique, Russie, Espagne, Action Française.

Oui, ils existent : il y a d'autres douleurs causées par des fils bien-aimés...

Cependant, pour compenser ces peines, c'est l'union des cœurs, telle que n'en connut jamais l'histoire, c'est un chant affectueux qui monte de toutes parts, beau comme une prière et qui dit : *Oremus pro Pontifice Nostro Pio : Dominus conservet eum !*

Chaque année la *Documentation Catholique* a pris soin de noter les principaux événements du pontificat en leur consacrant parfois des études fort étendues. De même elle a tenu à donner la traduction non seulement des encycliques, mais encore de tous les documents les plus importants que le Pape a publiés.

Il nous semble par ailleurs que rien ne peut donner une idée plus juste de l'immense labeur fourni par le Pontife glorieusement régnant que de dépouiller méthodiquement les *Acta Apostolicae Sedis* en groupant les actes qu'ils contiennent sous quelques titres généraux.

Nous suivons l'ordre adopté par les *Acta*, sauf pour les Consistoires, que nous plaçons en tête, et nous traiterons successivement des « Encycliques », « Epîtres apostoliques », « Lettres décrétales »,

« Motu proprio », « Constitutions apostoliques », « Lettres apostoliques », « Chirographes » et « lettres autographes », « Lettres », « Homélies » et « Discours », enfin « Concordats » (1).

Ce travail ne sera dans la plupart des cas qu'une simple énumération avec références exactes à la fois aux *Acta* et à la *D. C.*

A la suite de ces notes documentaires on trouvera une liste chronologique, dressée avec soin, de tous les documents pontificaux qui ont été reproduits dans la revue (2).

Consistoires.

S. S. Pie XI a tenu 21 Consistoires. En voici l'énumération :

1° Secret et public, les 11 et 14 déc. 1922 : allocution *Vehementer gratum* (*A. A. S.*, XIV. 609-614 ; *D. C.*, 8. 1275-1279).

2° Secret et public, les 23 et 25 mai 1923 : allocution *Gratum nobis* (*A. A. S.*, XV. 245-253 ; *D. C.*, 9. 1475-1483).

3° Secret et public, les 20 et 23 déc. 1923 : allocution *Ex quo proximum* (*A. A. S.*, XV. 606-614 ; *D. C.*, 11. 387-390).

4° Secret et public, les 24 et 27 mars 1924 : allocution *Amplissimum concessum* (*A. A. S.*, XVI. 121-129 ; *D. C.*, 19. 5-15).

5° Secret, le 18 déc. 1924 : allocution *Nostis qua praecipue* (*A. A. S.*, XVI. 489-497 ; *D. C.*, 19. 15-22).

6° Secret et public, les 30 mars et 2 avril 1925 : allocution *Si frequentia* (*A. A. S.*, XVII. 121-125 ; *D. C.*, 19. 22-25).

7° Public, le 2 avril 1925 (*A. A. S.*, 17. 127-9).

8° Semi-public, le 22 avril 1925 : allocution *De beatis confessoribus* (*A. A. S.*, XVII. 169-70).

9° Secret et public, les 14 et 17 déc. 1925 : allocution *Iam annus* (*A. A. S.*, XVII, 633-53 ; *D. C.*, 19. 25-37).

10° Secret et public, les 21 et 24 juin 1926 : allocution *Ante quam hodie* (*A. A. S.*, XVIII. 249-51 ; *D. C.*, 19. 37-8).

11° Secret et public, les 20 et 23 déc. 1926 : allocution *Misericordia Domini* (*A. A. S.*, XVIII. 513-24 ; *D. C.*, 17. 131-5 et 387-93).

12° Secret et public, les 20 et 23 juin 1927 : allocution *Amplissimum Conlegium* (*A. A. S.*, XIX. 233-40 ; *D. C.*, 18. 67-72).

13° Secret et public, les 19 et 22 déc. 1927 : allocution *Quas vestrum* (*A. A. S.*, XIX. 437-439 ; *D. C.*, 19. 3-5).

14° Secret, le 17 déc. 1928 : allocution *Paucis equidem* (*A. A. S.*, XX. 405-408 ; *D. C.*, 24. 12-15).

15° Secret et public, les 15 et 18 juillet 1929 : allocution *De gravioribus* (*A. A. S.*, XXI. 457-64).

16° Secret, le 28 oct. 1929 (*A. A. S.*, 21. 617-8).

17° Secret et public, les 16 et 19 déc. 1929 : allocution *Amplissimus ordo* (*A. A. S.*, XXI. 681-684 ; *D. C.*, 22. 1219-28).

18° Secret et public, le 23 avril 1930 (*A. A. S.*, XXII. 235-6).

19° Secret et public, le 19 mai 1930 (*A. A. S.*, XXII. 257).

20° Semi-public, le 22 mai 1930 : allocution *Obstare iam* (*A. A. S.*, XXII. 259-61).

21° Secret et public, les 30 juin et 3 juillet 1930 : allocution *Indictam ante* (*A. A. S.*, XXII. 296-303 ; *D. C.*, 24. 67-72).

En 1931, il n'y a pas eu de Consistoire, mais le Saint-Père a convoqué, en sa bibliothèque privée, le 1er juin et le 23 juillet, tous les cardinaux présents à Rome pour traiter du grave conflit avec l'Italie concernant l'Action catholique ; de même, le 3 septembre, S. S. Pie XI a réuni les cardinaux de la Sacrée Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires.

Au cours de treize de ces Consistoires, S. S. Pie XI a procédé à la création de quarante-trois cardinaux. En voici la liste par ordre chronologique :

Le 14 décembre 1922 :

Achille Locatelli, archevêque titulaire de Thessalonique, nonce apostolique au Portugal ;

Giovanni Bonzano, archevêque titulaire de Mélitène, délégué apostolique aux Etats-Unis ;

Henri Reig y Casanova, archevêque de Valence élu au siège de Tolède ;

Alexis Charost, archevêque de Rennes ;

Eugenio Tosi, archevêque de Milan ;

Arthur-Stanislas Touchet, évêque d'Orléans ;

Joseph Mori, secrétaire de la S. C. du Concile ;

François Ehrle, prêtre de la Société de Jésus.

Le 23 mai 1923 :

Giovanni Baptista Nasalli-Rocca, archevêque de Bologne ;

Luigi Sincero, assesseur de la S. C. Consistoriale.

Le 20 décembre 1923 :

Evaristo Lucidi, secrétaire de la Signature apostolique ;

Aurelio Galli, secrétaire des Brefs aux princes.

Le 24 mars 1924 :

Georges Guillaume Mundelein, archevêque de Chicago ;

Patrice Joseph Hayes, archevêque de New-York.

Le 30 mars 1925 :

Eustache Ilundain y Esteban, archevêque de Séville ;

Vincent Casanova y Marzol, archevêque de Grenade.

Le 14 décembre 1925 :

Bonaventura Cerretti, archevêque titulaire de Corinthe, nonce apostolique en France ;

---

(1) C'est donc dire que nous ne mentionnerons pas les Actes des Sacrées Congrégations, Tribunaux et Offices. Qu'il nous suffise d'en donner ici les chiffres pour chaque Congrégation, Tribunal ou Office, toujours d'après l'ordre des *Acta Apostolicae Sedis* :

1° Sacrées Congrégations :

Saint-Office : 36 décrets, 2 lettres, 1 déclaration, 3 avis, 2 soumissions, 6 notifications, 2 instructions et 5 réponses ;

Consistoriale : 50 décrets, 1 lettre, 2 déclarations, 3 avis, 2 notifications ;

Eglise orientale : 15 décrets, 2 déclarations, 1 avis, 1 notification, 1 réponse ;

Discipline des Sacrements : 10 décrets, 1 lettre, 5 instructions ;

Concile : 44 décrets, 7 lettres, 1 déclaration ;

Religieux : 7 décrets, 2 déclarations, 5 instructions, 12 réponses ;

Propagande : 21 décrets, 6 lettres, 2 déclarations, 1 avis, 1 instruction ;

Rites : 235 décrets dont : 10 confirmations de culte, 153 béatifications ;

Affaires extraordinaires : 4 décrets ;

Cérémoniale : 8 décrets ;

Séminaires : 7 décrets, 4 lettres.

2° Tribunaux :

Sacrée Pénitencerie Apostolique : 27 décrets ;

Sacrée Rote Romaine : 65 décrets ;

Suprême Signature Apostolique : 1 décret, 1 lettre.

3° Offices :

Commission Biblique : 1 décret ;

Commission d'interprétation du Droit canonique : 21 réponses.

(2) A propos de cette liste chronologique, il est bon de faire remarquer que les documents qui y sont indiqués sont beaucoup plus nombreux que ceux publiés par les *Acta*. Beaucoup ont été empruntés à l'*Osservatore Romano* (Discours et audiences) et un certain nombre à d'autres sources ou aux publications officielles des Curies épiscopales.

Enrico Gasparri, archevêque titulaire de Sébaste, nonce apostolique au Brésil ;
Patrice O'Donnell, archevêque d'Armagh ;
Alessandro Verde, secrétaire de la S. C. des Rites.

Le 21 juin 1926 :
Luigi Capotosti, évêque titulaire de Thermae, secrétaire à la S. C. de la Discipline des Sacrements ;
Carlo Perosi, assesseur de la S. S. C. du St-Office.

Le 20 décembre 1926 :
Lorenzo Lauri, archevêque titulaire d'Ephèse, nonce apostolique en Pologne ;
Giuseppe Gamba, archevêque de Turin.

Le 20 juin 1927 :
Joseph Ernest Van Roey, archevêque de Malines ;
Auguste Hlond, archevêque de Gniezno et Poznan.

Le 19 décembre 1927 :
Alexis Henri Lépicier, archevêque titulaire de Tarse ;
Raymond Marie Rouleau, archevêque de Québec ;
Pierre Segura y Saenz, archevêque de Burgos, transféré au siège de Tolède ;
Charles Joseph Henri Binet, archevêque de Besançon ;
Justin Seredi, archevêque d'Esztergom.

Le 15 juillet 1929 :
Ildefonso Schuster, abbé de Saint-Paul-hors-les-murs, élu archevêque de Milan.

Le 16 décembre 1929 :
Emmanuel Gonzalve Cerejeira, archevêque titulaire de Mytilène, patriarche élu de Lisbonne ;
Eugenio Pacelli, archevêque titulaire de Sardes, nonce apostolique en Allemagne ;
Luigi Lavitrano, archevêque de Palerme ;
Carlo Dalmazio Minoretti, archevêque de Gênes ;
Joseph Mac Rory, archevêque d'Armagh ;
Jean Verdier, archevêque élu de Paris.

Le 30 juin 1930 :
Sebastien Leme da Silveira Cintra, archevêque de Rio de Janeiro ;
Francesco Marchetti-Selvaggiani, archevêque titulaire de Séleucie, secrétaire de la S. C. de la Propagande ;
Raffaelo Carlo Rossi, archevêque titulaire de Thessalonique, secrétaire de la S. C. Consistoriale ;
Giulio Serafini, évêque titulaire de Lampsacus, secrétaire de la S. C. du Concile ;
Achille Liénart, évêque de Lille (1).

---

(1) Depuis l'élévation au Suprême Pontificat de S. S. Pie XI, le Sacré-Collège a perdu les membres dont les noms suivent :
Théodore Valfré di Bonzo, préfet de la S. C. des Religieux, mort le 25. 6. 22 ;
Joseph-Marie Martin de Herrera y de la Iglesia, archevêque de Compostelle, mort le 8. 12. 22 ;
Joseph Prisco, archevêque de Naples, mort le 4. 2. 23 ;
Barthelemy Bacilieri, évêque de Vérone, mort le 14. 2. 23 ;
Jean Soldevila y Romero, archevêque de Saragosse, mort le 4. 6. 23 ;
Nicolas Marini, cardinal diacre de Ste-Marie in Domnica, mort le 27. 7. 23 ;
Augustin Richelmy, archevêque de Turin, mort le 10. 8. 23 ;
Michel Logue, archevêque d'Armagh, primat d'Irlande, mort le 19. 11. 24 ;
Oreste Giorgi, grand pénitencier, mort le 30. 12. 24 ;
Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Québec, mort le 18. 7. 25 ;
Désiré-Félicien-François-Joseph Mercier, archevêque de Malines, primat de Belgique, mort le 23. 1. 26 (cf. *D. C.*, 15. 508) ;
Edmond Dalbor, archevêque de Gniezno et Poznan, primat de Pologne, mort le 13. 2. 26 (cf. *D. C.*, 15. 638) ;
Jean Benlloch y Vivo, archevêque de Burgos, mort le 14. 2. 26 (cf. *D. C.*, 15. 639) ;
Auguste Silj, préfet de la Signature apostolique, mort le 27. 2. 26 (cf. *D. C.*, 15. 768) ;
Jean Cagliero, évêque de Frascati, mort le 28. 2. 26 (cf. *D. C.*, 15. 768) ;
Stanislas-Arthur-Xavier Touchet, évêque d'Orléans, mort le 23. 9. 26 (cf. *D. C.*, 16. 636) ;
Victor-Amédée Ranuzzi De'Bianchi, cardinal prêtre de Ste-Prisque, mort le 16. 2. 27 (cf. *D. C.*, 17. 763) ;
Octave Cagiano de Azevedo, cardinal prêtre de St-Laurent *in Damaso*, chancelier de la Sainte Eglise, mort le 11. 7. 27 (cf. *D. C.*, 18. 255) ;
Jean Csernoch, archevêque d'Esztergom et primat de Hongrie, mort le 25. 7. 27 (cf. *D. C.*, 18. 320) ;
Henri Reig y Casanova, archevêque de Tolède et primat d'Espagne, mort le 25. 8. 27 (cf. *D. C.*, 18. 444) ;
Patrice O'Donnell, archevêque d'Armagh et primat d'Irlande, mort le 22. 10. 27 (cf. *D. C.*, 18. 954) ;
Alexandre Lualdi, archevêque de Palerme, mort le 12. 11. 27 (cf. *D. C.*, 18. 1088) ;
Jean Bonzano, cardinal prêtre de Ste-Suzanne, mort le 26. 11. 27 (cf. *D. C.*, 18. 1214) ;
Jean Tacci, cardinal prêtre de Sainte-Marie du Transtévère, mort le 30. 6. 28 (cf. *D. C.*, 20. 128) ;
Gaëtan de Lai, cardinal évêque de Sabine et de Poggio Mirteto, sous-doyen du Sacré-Collège, mort le 24. 10. 28 (cf. *D. C.*, 20. 891-2) ;
Joseph-Marie Francica-Nava di Bontifé, premier prêtre, archevêque de Catane, mort le 7. 12. 28 (cf. *D. C.*, 21. 181) ;
Eugène Tosi, archevêque de Milan, mort le 7. 1. 29 (cf. *D. C.*, 21. 315) ;
Antonio Vico, évêque de Porto et Ste-Rufine, mort le 25. 2. 29 (cf. *D. C.*, 21. 700) ;
Aurelio Galli, cardinal diacre, mort le 26. 3. 29 (cf. *D. C.*, 21. 1143) ;
Evaristo Lucidi, cardinal diacre, mort le 31. 3. 29 (cf. *D. C.*, 21. 1146) ;
Francis-Aidan Gasquet, cardinal prêtre, mort le 5. 4. 29 (cf. *D. C.*, 21. 1149) ;
Antoine Ier Mendes Bello, patriarche de Lisbonne, mort le 5. 8. 29 (cf. *D. C.*, 22. 381) ;
Louis-Ernest Dubois, archevêque de Paris, mort le 23. 9. 29 (cf. *D. C.*, 22. 700) ;
Joseph Gamba, archevêque de Turin, mort le 26. 12. 29 (cf. *D. C.*, 23. 190) ;
Charles Perosi, cardinal diacre, mort le 22. 2. 30 (cf. *D. C.*, 23. 829) ;
Raphaël Merry del Val, cardinal prêtre, mort le 26. 2. 30 (cf. *D. C.*, 23. 831) ;
Joachim Arcoverde de Albuquerque Cavalcanti, archevêque de Rio de Janeiro, mort le 18. 4. 30 (cf. *D. C.*, 23. 1336) ;
Louis-Henri-Joseph Luçon, archevêque de Reims, mort le 28. 5. 30 (cf. *D. C.*, 23. 1599 et 771-815) ;
Vincent Vannutelli, card.-évêque d'Ostie et de Palestrina, doyen du Sacré-Collège, mort le 9. 7. 30 (cf. *D. C.*, 24. 253-4) ;
Vincent Casanova y Marzol, archevêque de Grenade, mort le 23. 10. 30 (cf. *D. C.*, 24. 1019) ;
Alexis Charost, archevêque de Rennes, mort le 7. 11. 30 (cf. *D. C.*, 24. 1147) ;
Alphonse-Marie Mistrangelo, archevêque de Florence, mort le 7. 11. 30 (cf. *D. C.*, 24. 1147) ;
Pierre Maffi, archevêque de Pise, mort le 17. 3. 31 (cf. *D. C.*, 25. 1141-2) ;
Basilio Pompilj, cardinal évêque de Velletri et Vicaire de S. S., mort le 5. 5. 31 (cf. *D. C.*, 25. 1539) ;
Félix-Raymond-Marie Rouleau, archevêque de Québec, mort le 31. 5. 31 (cf. *D. C.*, 26. 55) ;
François Ragonesi, préfet de la Signature apostolique, mort le 14. 9. 31 (cf. *D. C.*, 26. 695).
Le R. P. Louis Billot, S. J., qui fut cardinal de 1911 à 1927, est décédé le 18. 12. 31 (cf. *D. C.*, 27. 249).

Encycliques.

La première encyclique de S. S. Pie XI parut le 23. 12. 22 (*A. A. S.*, XIV. 673-700 et XV. 5-26 ; *D. C.*, 9. 67-87) ; elle commence par les mots *Ubi arcano Dei* et expose le programme du nouveau pontificat, inclus dans la devise « La paix du Christ par le règne du Christ ».

Les vingt autres encycliques publiées jusqu'ici portent les titres suivants :

Rerum omnium, du 26. 1. 23, sur le IIIe centenaire de saint François de Sales (*A. A. S.*, XV. 49-63; *D. C.*, 9. 323-333).
Studiorum ducem, du 29. 6. 23, sur VIe centenaire de la canonisation de saint Thomas d'Aquin (*A. A. S.*, XV. 309-326 ; *D. C.*, 10. 963-975).
Ecclesiam Dei, du 12. 11. 23, sur le IIIe centenaire de saint Josaphat (*A. A. S.*, XV. 573-582 ; *D. C.*, 10. 1219-1227).
Maximum gravissimamque, du 18. 1. 24, au clergé et au peuple français sur les associations diocésaines (*A. A. S.*, XVI. 6-18 ; *D. C.*, 11. 259-577).
Quas primas, du 11. 12. 25, instituant la fête du Christ-Roi (*A. A. S.*, XVII. 593-610; *D. C.*, 15. 259-275).
Rerum Ecclesiae, du 28. 2. 26, sur les Missions (*A. A. S.*, XVIII. 65-83 ; *D. C.*, 15. 1411-1426).
Rite expiatis, du 30. 4. 26, sur le VIIe centenaire de la mort de saint François d'Assise (*A. A. S.*, XVIII. 153-175 ; *D. C.*, 27. 341-358).
Iniquis afflictisque, du 18. 11. 26, sur la situation très cruelle du catholicisme au Mexique (*A. A. S.*, XVIII. 465-477; *D. C.*, 17. 771-781).
Mortalium animos, du 6. 1. 28, sur vraie unité de la religion (*A. A. S.*, XX. 5-16 ; *D. C.*, 19. 195-203).
Miserentissimus Redemptor, du 8. 5. 28, sur la dévotion au Sacré Cœur sous forme d'expiation (*A. A. S.*, XX. 165-187; *D. C.*, 19. 1283-1295).
Rerum orientalium, du 8. 9. 28, au sujet des études des questions orientales (*A. A. S.*, XX. 277-288; *D. C.*, 20. 387-396).
Mens Nostra, du 20. 12. 29, sur les exercices spirituels (*A. A. S.*, XXI. 689-706 ; *D. C.*, 23. 67-79).
Quinquagesimo ante, du 23. 12. 29, sur le jubilé sacerdotal du Saint-Père et de sa prorogation (*A. A. S.*, XXI. 707-722; *D. C.*, 23. 131-143).
Divini illius Magistri, du 31. 12. 29, sur l'éducation chrétienne de la jeunesse (*A. A. S.*, XXI. 723-762, XXII. 49-86; *D. C.*, 23. 389-417).
Ad salutem, du 20. 4. 30, sur le XVe centenaire de la mort de saint Augustin (*A. A. S.*, XXII. 201-234; *D. C.*, 23. 1155-1181).
Casti connubii, du 31. 12. 30, sur mariage chrétien (*A. A. S.*, XXII. 539-592 ; *D. C.*, 25. 251-296).
Quadragesimo anno, du 15. 5. 31, sur la restauration de l'ordre social (*A. A. S.*, XXIII. 177-228 ; *D. C.*, 25. 1403-49).
Non abbiamo bisogno, du 29. 6. 31, sur l'Action catholique et le fascisme (*A. A. S.*, XXIII. 285-312; *D. C.*, 26. 67-91).
Nova impendet, du 2. 10. 31, sur la crise économique et le chômage (*A. A. S.*, XXIII. 393-397; *D. C.*, 26. 579-582).
Lux veritatis, du 25. 12. 31, sur le XVe centenaire du Concile d'Ephèse (*A. A. S.*, XXIII. 493-517; *D. C.*, 27. 67-85).

Nous donnons ci-après la traduction de la seule encyclique qui n'ait pas paru dans la D. C. :

Encyclique « Rite expiatis » (30. 4. 26) (1)

INTRODUCTION

Le VIIe centenaire de saint François d'Assise.

Purifiées suivant les rites du grand Jubilé donné en cette ville sainte, nombre d'âmes se sont excitées à une vie plus parfaite. Aussi avons-Nous prorogé les bénéfices du Jubilé au monde entier jusqu'à la fin de la présente année. Mais Nous avons pensé que les immenses avantages qu'on en a retirés et qui restent à espérer trouveront en quelque sorte leur couronnement dans une solennelle commémoration qui se prépare en tout pays : Nous entendons le VIIe centenaire de l'anniversaire du jour où l'exil de cette terre se changea pour François d'Assise en la béatitude de la patrie céleste.

Dieu l'avait donné pour amender non seulement la société troublée de son temps, mais celle de tous les temps ; Notre dernier prédécesseur en avait donc fait le Patron céleste de l'Action Catholique. Que Nos fils, dévoués à cette œuvre et fidèles à Nos préceptes, unissent par conséquent leur voix à celle des nombreux fils de saint François, pour rappeler et glorifier ses actes, ses vertus, son esprit.

Rejetant le mensonger portrait que se font de l'homme séraphique les fauteurs modernes de l'erreur ou quelques mondains et mondaines raffinés, tous les chrétiens auront à cœur d'imiter et de revêtir cette forme de sainteté que saint François avait choisie lui-même et qui est tout imbue de la chasteté et de la simplicité évangéliques.

Au cours de cette année séculaire, Nous voulons en effet que cérémonies sacrées, solennités publiques, discours ou panégyriques montrent le Patriarche séraphique tel qu'il était, riche des dons de la nature comme de la grâce, et les unissant merveilleusement pour atteindre la perfection la plus absolue de lui-même et du prochain ; tel on doit aussi l'honorer — sans le modifier en rien — par les manifestations d'une véritable piété.

Cette commémoration fera ressortir la vraie physionomie du Saint et expliquera son prestige séculaire.

Il est téméraire de vouloir comparer entre eux les héros de la sainteté, maintenant les hôtes de la patrie céleste ; c'est le Saint-Esprit qui les a choisis, pour remplir en ce monde une mission déterminée ou répondre à des nécessités particulières ; ces comparaisons, du reste, nées le plus souvent de la passion et complètement vaines, font injure à Dieu, auteur de toute sainteté.

Et cependant on a de la peine à concevoir un saint qui ait jamais fait resplendir l'image et la vie évangéliques du Christ Notre-Seigneur avec une similitude plus parfaite et plus frappante que saint François. C'est pourquoi celui qui s'appelait le *héraut du grand Roi* était regardé, à juste titre, comme un *autre Christ*.

Aux hommes de son temps, de même qu'aux siècles à venir, il apparaît presque comme un Christ revivant parmi nous. Aussi est-il toujours vivant pour nous et il en sera de même pour toutes les générations futures.

Faut-il s'étonner alors que ses premiers disciples, en décrivant la vie ou les actes de leur Père et Législateur, l'aient jugé d'une grandeur et d'une perfection presque surhumaines ? que ceux de Nos prédécesseurs, qui vécurent dans son intimité, n'aient pas hésité à reconnaître sa providentielle et divine mission pour le salut des peuples et la défense de l'Eglise ?

---

(1) Le texte latin a paru dans les *Acta apostolicae Sedis*, XVIII, pp. 153-175, et porte la suscription suivante : « *Sanctissimi Domini nostri Pii divina providentia Papae XI Litterae encyclicae ad venerabiles fratres patriarchas, primates, archiepiscopos, episcopos aliosque locorum ordinarios pacem et communionem cum Apostolica Sede habentes de sancto Francisco Assisiensi septingentesimo ab ejus obitu exeunte anno.* »

Pourquoi, si longtemps après sa mort, la piété des catholiques envers l'homme séraphique et même l'admiration des non-catholiques s'enflamment-elles d'une nouvelle ardeur ? N'est-ce pas en raison de ce que l'image du Saint brille à notre époque avec non moins d'éclat qu'autrefois ? qu'on a le sentiment que sa force et sa vertu sont toujours nécessaires et toujours capables de donner aux peuples le salut ? Son action réformatrice, en effet, s'adressait au genre humain dans son universalité et dans une mesure si large que, sans parler d'une ample restauration de la foi et de la pureté des mœurs, elle finit par adoucir la vie sociale, en y faisant pénétrer beaucoup plus intimement les principes de la justice et de la charité évangéliques.

But et raison de l'encyclique.

En raison de l'heureux et important événement qui se prépare, Nous ne pouvons mieux faire, Vénérables Frères, que de Nous adresser à vous, les messagers et les interprètes de Nos exhortations; profitant de cette opportunité, Nous rappellerons les enseignements et les exemples les plus salutaires que nous offre la vie du Patriarche d'Assise; ainsi revivra dans le peuple chrétien cet esprit fransciscain, si pleinement conforme du reste aux paroles comme à l'esprit de l'Evangile.

Il Nous plaît, en effet, de rivaliser de piété avec Nos prédécesseurs immédiats, qui ne laissèrent jamais passer le retour séculaire des principales dates de son existence ou de ses œuvres sans les glorifier avec toute l'autorité du magistère apostolique et sans faire appel au concours des fidèles.

Nous avons un extrême plaisir à Nous rappeler — et tous ceux qui ont franchi l'âge de la jeunesse ne peuvent l'avoir oublié — que la dévotion des peuples envers saint François et ses institutions reçut partout une vive impulsion grâce à la lettre encyclique *Auspicato*, écrite par Léon XIII voici quarante-trois ans; elle commémorait le VII[e] centenaire de la naissance de l'homme d'Assise. Et, puisque cette dévotion se traduisit par les manifestations multiples d'une éclatante piété, ainsi que par une heureuse rénovation des esprits, Nous avons la conviction que le prochain événement, d'une importance égale, ne peut avoir qu'un égal succès — et même bien supérieur, — si l'on en juge par l'époque que traverse la société chrétienne actuelle.

Qui ne voit, en effet, que le monde commence à faire plus de cas des biens spirituels et que les peuples, instruits par l'expérience du passé, comprennent qu'ils n'auront de paix et de sécurité qu'en revenant à Dieu et que déjà ils lèvent les yeux vers l'unique source du salut, l'Eglise catholique ? Et l'extension du Jubilé romain à l'univers entier, ainsi que nous l'avons dit, ne concorde-t-elle pas heureusement avec ces fêtes séculaires, inséparables de l'esprit de pénitence et de charité ?

Gravité de la situation au temps de saint François

Les faux réformateurs.

Personne n'ignore, Vénérables Frères, en quelle difficile et cruelle époque vécut saint François. La foi chrétienne, il est vrai, poussait alors de profondes racines dans le cœur des peuples; on le voit non seulement à ces armées de soldats, mais à ces multitudes de citoyens de toute condition qui d'un saint élan coururent vers la Palestine pour libérer le tombeau du Christ. Et cependant le reptile de l'hérésie se glissait peu à peu dans le champ du Seigneur; tantôt des hommes connus, tantôt des agents occultes s'entendaient à la propager; faisant parade d'austérité, se couvrant des apparences de la vertu et d'une vie réglée, ils égaraient facilement les simples et les faibles; ainsi couvaient dans les foules les feux de la haine et de la révolte. Imputant à l'Eglise de Dieu les souillures privées de quelques hommes, d'orgueilleux réformateurs se crurent chargés par Dieu de purifier l'Eglise; mais, rejetant bientôt les enseignements et l'autorité du Siège Apostolique, ils montrèrent clairement leurs desseins; la plupart d'entre eux, on le sait, ne tardèrent pas à tomber dans la débauche et la luxure.

Bouleversant l'Etat, ils ébranlaient en même temps les fondements de la religion, de la propriété, de la famille et de la cité. On vit alors — ce qui depuis s'est répété bien des fois et en bien des lieux — la rébellion contre l'Eglise allant de pair avec l'insurrection contre l'Etat, et toutes deux se prêtant un mutuel appui.

Diminution de l'esprit évangélique.

D'autre part, bien que la foi catholique demeurât intacte ou ne fût pas entièrement obscurcie dans les âmes, l'esprit évangélique avait presque disparu et, au sein de la société, la charité chrétienne était à ce point refroidie qu'elle semblait prête à s'éteindre. Car, sans parler des discordes entre les partisans de l'Empire et ceux de l'Eglise, les cités italiennes s'entre-déchiraient dans des luttes intestines; les unes, éprises de liberté politique, cherchaient à s'affranchir de toute suzeraineté; d'autres, les plus puissantes, s'efforçaient de subjuguer les plus faibles; enfin, dans une seule et même ville, les factions luttaient entre elles pour la conquête du pouvoir. Et partout c'étaient d'horribles massacres, des incendies, des pillages, des dévastations, des exils, des confiscations.

Divisions entre les classes de la société.

Rien de plus inique que le sort du plus grand nombre: des seigneurs aux clients, des *majeurs* au *mineurs*, des maîtres aux paysans, une inégalité criante, indigne de la civilisation; le menu peuple en proie, sans recours, à l'oppression et aux vexations des plus puissants. N'écoutant que l'égoïsme et l'intérêt, tous ceux qui n'appartenaient pas à la plèbe tout à fait misérable étaient dévorés d'une soif insatiable de richesses; en dépit de quelques lois somptuaires, édictées çà et là, ils déployaient le luxe le plus insensé dans leurs vêtements, leurs festins, leurs plaisirs; ils méprisaient la pauvreté et les pauvres; ils avaient l'horreur des lépreux, alors si nombreux, et les abandonnaient une fois séquestrés.

Un remède nouveau était nécessaire.

Cette soif de richesses et de plaisirs, il faut l'avouer, n'épargnait même pas ceux qui auraient dû mener une vie plus religieuse; nombreux étaient pourtant les clercs se distinguant par l'austérité de leurs mœurs. C'était, par suite, un usage que chacun ramassât et thésaurisât le plus de profits possible et de toutes choses possibles; non seulement on extorquait l'argent par la violence ou des prêts usuraires, mais on vendait les charges publiques, les honneurs, les arrêts de la justice et jusqu'à l'impunité des coupables; tels étaient les moyens qui faisaient ou grossissaient les fortunes.

L'Eglise pourtant ne se taisait pas; elle ne renonçait pas non plus à punir; mais quel avantage en espérer, quand des empereurs eux-mêmes donnaient publiquement les pires exemples, provoquaient les anathèmes du Siège Apostolique ou les bravaient impudemment? Les institutions monastiques, il est vrai, avaient fait mûrir nombre de beaux fruits; mais, étouffant sous les scories du siècle, elles devenaient moins aptes à lutter et à résister. La fondation de nouveaux Ordres religieux avait bien pu venir en aide à la discipline ecclésiastique; mais, pour remédier aux maux dont souffrait la société humaine, il fallait une effusion beaucoup plus abondante et de lumière et de charité.

La mission de saint François

C'est dans cette société (dont Nous venons d'esquisser les traits) que les desseins de la Providence firent paraître le Saint d'Assise, autant pour l'éclairer que pour la ramener à la pure doctrine évangélique. Il y brilla comme le soleil ; ainsi chantait Dante (1), et c'est la même pensée qu'exprime Thomas de Celano : « Il rayonna comme l'étoile qui brille dans l'obscurité de la nuit, comme l'aube qui s'étend sur les ténèbres. » (2)

Jeunesse et vocation.

Jeune encore, doué d'une riche et ardente nature, il s'habillait somptueusement, dit-on, fréquentait d'aimables et licencieux compagnons, leur offrait des soupers raffinés et courait avec eux les rues de la ville au milieu de joyeux refrains ; on reconnaissait pourtant la pureté de ses mœurs, la réserve de ses discours, son mépris des richesses. Mais, après sa captivité de Pérouse et les souffrances que lui valut une maladie, il s'aperçut non sans étonnement qu'il avait subi une transformation intérieure. Et cependant, comme pour échapper à la main de Dieu, il part pour la Pouille, en quête d'exploits héroïques. En route, un avertissement dont il ne peut méconnaître la divine origine lui prescrit de reprendre le chemin d'Assise ; là, il sera informé de ce qu'il doit faire. Après de longues et angoissantes incertitudes, une inspiration divine l'éclaire ; il venait également d'entendre, au milieu d'une cérémonie solennelle, ce passage de l'Evangile qui parle de la mission et du genre de vie des Apôtres. Il comprend aussitôt qu'il doit vivre et servir le Christ, « en prenant le saint Evangile pour modèle ».

Dès lors, il s'unit au Christ intimement ; il s'applique à lui ressembler intégralement. « Toutes les pensées de l'homme de Dieu, aussi bien en public qu'en particulier, se tournaient ardemment vers la croix du Seigneur ; à peine eut-il entrepris sa lutte pour le Christ que les divers mystères de la croix resplendirent autour de lui. » (3) Par la noblesse, par la générosité de son âme, il est vraiment le bon soldat, le chevalier du Christ. Il ne craint qu'une chose : que lui-même ou ses disciples diffèrent en un rien de son Seigneur ; non seulement il recourt volontiers au texte des Evangiles et le consulte comme un oracle, mais il est le seul à calquer la règle des Ordres qu'il fonde sur l'Evangile même, et la vie de ses religieux sur la vie apostolique. C'est pour cette raison qu'il écrit en tête de sa règle : « La règle et la vie des Frères Mineurs consistent à pratiquer fidèlement le saint Evangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ. » (1)

(1) *Par.* XI.
(2) *Leg.* I, n. 37.
(3) TH. A CEL. *Tract. de mirac.* n. 2.

Son amour pour la pauvreté.

Voyons donc de plus près, Vénérables Frères, par quel magnifique exercice des vertus les plus parfaites saint François se prépare à servir les desseins de la divine miséricorde et se rend capable de travailler à l'amendement de la société.

S'il est aisé de concevoir sa passion d'évangélique pauvreté, il Nous semble bien difficile de la dépeindre.

Dans la personne des malheureux.

On sait que par tempérament il était toujours prêt à secourir les miséreux ; comme l'atteste saint Bonaventure, il avait une telle bonté que, « déjà docile à la voix de l'Evangile », il s'était fait une loi de ne jamais refuser une aumône à un mendiant, surtout à ceux qui la demanderaient « pour l'amour de Dieu » (2). Mais la grâce mit le comble à ses dons naturels. Ayant un jour éconduit un pauvre, il est pris de remords et, cédant à l'inspiration de Dieu, il se met aussitôt à la recherche du malheureux, dont il soulage tendrement, abondamment, la misère.

Son détachement absolu.

Peu après, escorté de jeunes gens et sortant d'un joyeux banquet, il courait la ville en chantant, quand brusquement il s'arrête, pris d'une sorte d'extase infiniment douce ; il revient à lui, ses compagnons lui demandent s'il pensait à prendre femme ; et lui de répliquer vivement qu'ils ont deviné juste, car il se propose d'en épouser une et plus noble, et plus riche, et plus belle qu'aucune autre ; il entendait par là soit la pauvreté, soit la religion s'appuyant essentiellement sur le culte de la pauvreté. Du Christ, en effet, lui qui pour nous se fit pauvre, de riche qu'il était, afin de nous enrichir de son indigence (3), il apprit cette divine science, que toutes les erreurs de la sagesse humaine ne parviendront pas à détruire et qui seule, par sa sainte nouveauté, peut tout restaurer. Car Jésus enseignait : Bienheureux les pauvres d'esprit (4); Si tu veux être parfait, va, vends ce que tu possèdes, distribue le produit aux pauvres et tu auras un trésor dans le ciel ; puis viens et suis-moi (5). Et cette pauvreté, faite de l'abandon volontaire et généreux de toutes choses sur l'inspiration du Saint-Esprit, est en opposition absolue avec la pauvreté contrainte, morose, ostentatoire, de quelques philosophes anciens. Ce fut elle aussi que notre Saint appelait, avec autant de révérence que d'amour, sa reine, sa mère, son épouse. Saint Bonaventure dit à ce propos : « Personne n'a jamais désiré l'or, comme lui la pauvreté ; et personne n'a jamais gardé ses trésors avec plus de vigilance, comme lui cette perle évangélique. » (6)

Les règles données à son Ordre.

Dans la règle de son Ordre, saint François lui-même recommande et prescrit à ses religieux la stricte pratique de cette vertu ; il fait certainement

(1) *Reg. Fr. Minorum.* initio.
(2) *Leg. mai.*, c. I. n. I.
(3) *II Cor.* VIII. 9.
(4) *Matth.* V. 3.
(5) *Matth.* XIX. 21.
(6) *Leg. mai.* c. VII.

bien voir alors en quelle estime, mais aussi en quel amour, il la tenait : « Telle est la grandeur de la plus profonde pauvreté ; c'est elle, mes très chers frères, qui vous institue les héritiers et les rois du royaume des cieux, qui vous prive de tout bien, mais vous enrichit des plus sublimes vertus. Telle est votre part... ; vous y attachant tout entiers, soyez résolus, pour le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à ne jamais avoir d'autre bien sous le ciel. » (1)

Admiration de la postérité pour son amour de la pauvreté.

C'est pourquoi saint François aimait surtout la pauvreté, parce qu'il la voyait intimement associée à l'existence de la Mère de Dieu et, mieux encore, prise pour épouse par le Christ Jésus et clouée avec lui sur le bois de la croix ; mais depuis, oubliée des hommes, elle était pour le monde un objet d'amertume et d'importunité. La méditation de ces sujets lui faisait habituellement verser des torrents de larmes. Quel spectacle extraordinaire et bien digne d'émouvoir ! Par amour de la pauvreté, un homme consentant à passer pour fou auprès de ses anciens compagnons de fêtes et de bien d'autres encore ! Et que dire de ces générations, si éloignées de la compréhension et de la pratique de l'Evangile, celles même de notre époque, et que saisit une admiration toujours plus profonde pour ce grand amant de la pauvreté ? Dante (2) a certainement devancé la postérité en chantant les épousailles de saint François et de la Pauvreté, et dans ses vers on ne sait ce qu'il faut admirer le plus de la majesté et de l'élévation de la pensée ou de la douceur et du charme du rythme.

Son humilité.

Mais la conception très haute et le généreux désir de la pauvreté qui remplissaient l'esprit et le cœur de saint François ne pouvaient se contenter du seul renoncement aux biens extérieurs. Car est-il possible de pratiquer et de professer une pauvreté véritable, à l'exemple du Christ Notre-Seigneur, sans se rendre pauvre d'esprit et se faire tout petit par la vertu de l'humilité ? Loyal envers ces deux vertus, le Saint ne les séparait jamais l'une de l'autre ; il les honorait également et voulait qu'on les honorât de même : « Sainte Reine de la Pauvreté, que Dieu te garde, toi et ta sainte sœur l'Humilité... La sainte pauvreté confond toute cupidité, toute avarice, tous les soucis du siècle. La sainte humilité confond l'orgueil, et tout homme de ce monde et toutes choses de ce monde. » (3) L'auteur de ce livre d'or, l'*Imitation du Christ*, dépeint saint François d'un mot : il l'appelle « l'humble » : « Ce que chacun de nous est à vos yeux (mon Dieu), voilà ce qu'il est, et rien de plus, comme le dit l'humble François. » (4)

Son principal souci fut certainement de se comporter humblement, comme s'il avait été le moindre et le dernier de tous.

C'est pour cette raison que, dès les débuts de son amendement, il éprouvait un ardent besoin d'être en butte aux moqueries et aux risées des hommes ; bien que Fondateur, Père et Législateur des Frères Mineurs, il prit pour maître et directeur un de ses religieux et lui obéissait en tout ; dès qu'il le put, sans se laisser vaincre par les prières et les larmes de ses religieux, il abdiqua la direction de son Ordre, « afin d'observer la vertu de la sainte humilité » et demeurer, « à partir de cet instant, soumis jusqu'à la mort et se conduire plus humblement qu'aucun autre » (1). Les cardinaux ou les notables de la ville lui offrirent souvent une large et somptueuse hospitalité ; il la refusa constamment. Des hommes en général il avait une profonde estime et leur en donnait toutes sortes de témoignages. Il se mettait, « pour ainsi dire, au nombre des pécheurs ». Car, à ses propres yeux, il était le plus grand des pécheurs ; on l'entendait répéter que, si un scélérat avait reçu de Dieu les mêmes grâces que lui-même, il serait devenu dix fois plus parfait ; que du reste il fallait attribuer à Dieu, qui en était l'unique Auteur, tout ce qu'on trouvait de louable et de bien en lui. C'est pour cette raison qu'il dissimulait de son mieux les privilèges et les grâces qui auraient pu lui valoir l'estime et la louange des hommes, notamment les stigmates du Seigneur Jésus, imprimés dans sa chair par la main divine. Si jamais, en particulier ou en public, il recevait quelque louange, non seulement il se jugeait et se confessait digne de mépris et d'insultes, mais il éprouvait un chagrin inouï, allant jusqu'aux gémissements et aux larmes. Ne sait-on pas que le sentiment de son indignité le conduisit à refuser le sacerdoce ?

Ce fut sur l'humilité qu'il voulut fonder et maintenir l'Ordre des Frères Mineurs. Dans ses exhortations, pleines d'une admirable sagesse, il enseignait constamment à ses religieux qu'on ne doit tirer vanité d'aucune chose, encore moins de ses vertus ou des grâces célestes ; mais ses exhortations allaient jusqu'aux supplications, quand il s'adressait aux Frères que leurs propres devoirs exposaient aux dangers de l'orgueil ou de la vanité, par exemple les prédicateurs, les Frères instruits dans les arts ou les lettres, les supérieurs des communautés ou des provinces. Il serait long de tout dire ; rappelons au moins ce trait : saint François avait emprunté aux exemples et aux paroles (2) du Christ l'humilité et il en voulait faire le signe particulier de son Ordre ; car ses Frères, « il voulut qu'on les appelât Mineurs et les supérieurs de l'Ordre, Ministres ; il se servait ainsi des termes mêmes de l'Evangile, qu'il avait promis d'observer, et ses disciples devaient apprendre par ces seuls noms qu'ils s'étaient mis à l'école de l'humble Christ pour apprendre l'humilité » (3).

Son obéissance.

Nous avons vu que l'homme séraphique, en vertu de la pauvreté absolue, telle qu'il la concevait, se faisait si petit et si humble que, tout en dirigeant son Ordre, il obéissait avec une simplicité naïve à l'un de ses religieux — pour ne pas dire à tous ; quiconque, en effet, ne se renonce pas à lui-même et ne sacrifie pas entièrement sa volonté, on n'en peut certainement dire qu'il se soit dépouillé de tout ni qu'il puisse devenir humble. C'est pour cette raison que notre Saint consacra et remit toute sa liberté de vouloir — le don le plus élevé que le Créateur ait fait à l'homme — au Vicaire de Jésus-Christ par un vœu spécial d'obéissance.

Quelle absurdité, quelle incompréhension de l'homme d'Assise chez certains habitués de l'erreur ou des préjugés ! Ils inventent ou façonnent un

(1) *Reg. Fr. Min.*, c. VI.
(2) *Par.* XI.
(3) Opusc. *Salutatio virtutum* (éd. 1904), p. 20 et *sq.*
(4) L. III, c. L.

(1) TH. A CEL., *Leg.* II n. 143.
(2) *Matth.* XX, 26-28 ; *Luc.* XXII, 26.
(3) S. BONAV., *Leg. mai.* c. VI, n. 5.

saint François — le croirait-on ? — impatient de la discipline ecclésiastique, indifférent aux doctrines de la foi et précurseur même de cette fausse liberté de tout faire qui se prône depuis le commencement du siècle dernier et qui, dans l'Eglise comme dans l'Etat, a causé tant de désordres. Par ses exemples magnifiques, attestant son indissoluble union à la hiérarchie de l'Eglise, au Siège Apostolique, à la doctrine du Christ, le héraut du grand Roi donne une leçon que tous les catholiques et non-catholiques devraient entendre. Comme nous l'apprennent les écrits contemporains les plus dignes de foi, « il vénérait les prêtres et portait la plus vive affection à l'état ecclésiastique tout entier » (1)... ; « Lui, l'homme catholique et tout apostolique, il exhortait volontiers ses auditeurs à garder une foi inviolable envers l'Eglise romaine ; invoquant la dignité du Sacrement divin, réalisé par le ministère des prêtres, il leur recommandait d'avoir une extrême révérence pour l'ordre sacerdotal. Il leur enseignait encore à respecter souverainement les maîtres de la loi divine et toute la hiérarchie ecclésiastique. » (2) Ce qu'il enseignait aux fidèles du haut de la chaire, il l'inculquait à ses Frères avec encore plus d'énergie ; à maintes reprises — il le fit encore dans son testament, et mourant il ne cessait de les y exhorter, — il leur recommandait une humble soumission aux prélats et au clergé ; dans l'exercice du saint ministère, il voulait qu'ils agissent à leur égard en enfants de paix.

Mais il y a plus : dès qu'il eut composé et rédigé la règle spéciale de son Ordre, le patriarche séraphique s'empressa, accompagné de ses onze premiers disciples, de la présenter à l'approbation d'Innocent III. Profondément touché par les paroles et la vue de cet homme si pauvre et si humble, mû aussi par une inspiration divine, le Pontife d'immortelle mémoire embrassa tendrement François, sanctionna de son autorité apostolique la règle présentée et y ajouta, pour les nouveaux ouvriers, le droit de prêcher la pénitence ; l'histoire nous apprend que cette règle, légèrement modifiée, reçut d'Honorius III, à la demande de saint François, une nouvelle confirmation.

Dans l'esprit du patriarche séraphique, la règle et la vie des Frères Mineurs sont d'observer « le saint Evangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ » « en vivant dans l'obéissance, sans biens personnels, et dans la chasteté », non point suivant leur gré ou leur caprice, mais suivant la volonté des Pontifes romains canoniquement élus. Tous ceux qui veulent « embrasser ce genre de vie..., que les ministres... les examinent attentivement sous le rapport de la foi catholique et des sacrements ecclésiastiques ; qu'ils s'enquièrent s'ils croient toutes ces vérités et s'ils sont résolus à les confesser fidèlement et les observer fermement jusqu'à la fin » ; que ceux qui entrent dans l'Ordre ne s'en éloignent à aucun prix, « conformément à la volonté du Pape, notre Maître ». Aux clercs il prescrit de célébrer l'office divin « suivant les règles de la Sainte Eglise Romaine » ; aux Frères, en général, de ne point prêcher dans le diocèse d'un évêque sans l'autorisation de ce dernier, et de ne point pénétrer dans les couvents de religieuses, pour cause de ministère, sans une permission spéciale du Siège Apostolique. On ne sent pas une moindre révérence et une moindre soumission envers le Siège Apostolique dans ces paroles de saint François, à propos de la

(1) Th. a Cel., *Leg.* I, n. 62.
(2) Iulian. a Spira, *Vit. S. Fr.*, n. 28.

demande d'un cardinal protecteur : « Au nom de l'obéissance j'enjoins aux ministres de demander au Pape, notre Maître, un des cardinaux de la Sainte Eglise Romaine comme gouverneur, protecteur et correcteur de notre Fraternité, afin que, toujours humblement soumis à notre Sainte Eglise Romaine, inébranlables dans la foi, nous observions le saint Evangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ainsi que nous l'avons fermement promis. » (1)

Sa pureté et son austérité.

Nous ne pouvons taire non plus « cette beauté et cette pureté de la modestie » qu' « il aimait par-dessus tout », Nous voulons dire cette chasteté du corps et de l'esprit qu'il maintenait et défendait par les plus rigoureuses mortifications. Dans sa jeunesse, alors qu'il vivait au milieu des fêtes et des élégances, nous l'avons vu repousser avec horreur l'immoralité, même du langage. Mais, dès qu'il eut renoncé aux vains plaisirs du siècle, il s'appliqua énergiquement à dompter ses passions. Si jamais il lui arrivait d'être ému par quelque mouvement de la chair, il se roulait sans hésiter dans les épines ou bien, en plein hiver, se plongeait dans l'eau glacée. Notre Saint, on ne l'ignore pas, s'efforçait de ramener les hommes aux règles de la vie évangélique ; constamment il les exhortait « à aimer et craindre Dieu et faire pénitence de leurs péchés » (2) ; mais son exemple inspirait à tous le désir de la pénitence. Revêtu d'un cilice et d'une tunique aussi pauvre que grossière, il marchait pieds nus, dormait la tête appuyée sur une pierre ou quelque morceau de bois, ne prenait de nourriture que juste pour ne point mourir, la mélangeant le plus souvent à de l'eau ou de la cendre pour lui donner un mauvais goût ; il passait même à jeun la plus grande partie de l'année. Malade ou à peu près bien portant, il traitait son corps — qu'il comparait à une bête de somme — avec une impitoyable rigueur ; à la moindre apparence de révolte, il le châtiait doublement ; dans les derniers temps de sa vie, alors qu'il était une si fidèle image du Christ, que les stigmates le clouaient en quelque sorte à la croix et que la maladie le torturait de souffrances multiples, il n'accorda même pas quelque adoucissement ou quelque repos à son corps.

Il ne fut pas moins attentif à rendre l'austérité de la pénitence familière à ses religieux ; il leur donna pourtant l'ordre — et sur ce point « les actes et les paroles de ce père très saint étaient en désaccord » (3) — d'éviter les privations et les mortifications exagérées.

La charité, source de ses vertus.

N'est-il pas évident que chez lui tout dérivait d'une même source, d'un même principe, celui de la divine charité ? Ainsi que l'écrit Thomas de Celano (4), « il brûlait de l'amour divin..., il s'appliquait toujours aux tâches les plus ardues et, le cœur dilaté, marchant dans la voie des commandements divins, il visait aux sommets de la perfection ». Citons encore saint Bonaventure (5) : « Tel un charbon ardent, il semblait tout entier consumé par la flamme de l'amour divin. » Combien versaient des larmes en le voyant « parvenu si tôt à un tel enivrement de

(1) *Reg. Minor.*, passim.
(2) *Leg. Trium Sociorum.* n. 33 et sq.
(3) Th. a. Cel, *Leg.* II. n. 129.
(4) *Leg.* I. n. 55.
(5) *Leg. mai.* c. IX, n. 1.

l'amour divin » (1). Cette divine charité refluait largement sur le prochain, sur les pauvres, et notamment sur les plus misérables de tous, sur les lépreux ; dans sa jeunesse, il avait de ces derniers une horreur instinctive ; triomphant de ses répugnances, il les entoura d'une tendresse spéciale ; avec son Ordre tout entier il se mit à leur service et leur voua ses soins. Mais entre ses disciples il ne voulait pas que régnât une moindre charité fraternelle ; c'est ainsi que la famille franciscaine « s'éleva comme un noble monument de charité ; des pierres vivantes, recueillies dans toutes les parties du monde, s'y trouvaient assemblées pour édifier une demeure au Saint-Esprit » (2).

Nous Nous sommes plu, Vénérables Frères, à Nous attarder dans cette sorte de contemplation des vertus les plus hautes. De nos jours, en effet, parmi ceux qu'infecte la peste du laïcisme, il en est plusieurs qui dépouillent volontiers nos héros des splendeurs et des gloires de la véritable sainteté ; ils les rabaissent, en ne voyant en eux que des hommes supérieurs, sans autre foi qu'une vague religiosité ; s'ils les vantent, s'ils les exaltent, c'est uniquement pour avoir bien mérité de la science ou des arts, des œuvres de bienfaisance ou de leur patrie, voire du genre humain tout entier. Et Nous Nous demandons ce que l'admiration d'un saint François de ce genre, diminué de moitié, si l'on peut dire, et même contrefait, peut rapporter à ses plus récents amateurs, eux qui ne rêvent que luxe et richesses, qui, raffinés, élégants, fréquentent les places publiques, les danses, les théâtres, qui se vautrent dans des plaisirs immondes ou qui méconnaissent, s'ils ne les rejettent, les enseignements du Christ et de l'Eglise. A eux s'applique on ne peut mieux cette parole : « Celui que charment les mérites d'un saint, une même observation du service de Dieu doit le charmer également. Qu'il l'imite, s'il le loue ; mais il n'a point le droit de le louer s'il se refuse à l'imiter ; que celui donc qui admire les mérites des saints se rende lui-même admirable par la sainteté de sa vie. » (3)

L'œuvre réformatrice de saint François

Telles furent les énergiques vertus dont saint François se munit pour remplir sa mission de réforme et de salut auprès de ses contemporains, en même temps que secourir l'Eglise universelle. A Saint-Damien, où il avait l'habitude de prier, au milieu des soupirs et des gémissements, il avait par trois fois entendu cette voix d'en haut : Va, François, restaure ma maison qui s'écroule (4). Le sens de cet avertissement lui échappait, car, dans sa profonde humilité, il se jugeait absolument incapable de grandes choses. Innocent III comprit mieux les desseins de la divine miséricorde, quand une vision céleste lui eut montré François soutenant de ses épaules l'Eglise de Latran, prête à s'effondrer.

Sa prédication.

Ainsi donc, après avoir fondé deux Ordres, l'un d'hommes, l'autre de femmes, voués à la perfection évangélique, le Patriarche séraphique se hâta de parcourir les villes italiennes, soit par lui-même, soit par ses premiers disciples ; avec une éloquence brève, mais ardente, il annonçait et prêchait la pénitence aux peuples ; et dans ce ministère, où il joignait l'exemple au précepte, il obtint des succès incroyables. En quelque lieu que l'entraînât sa mission apostolique, le clergé et le peuple allaient processionnellement à sa rencontre, au son des cloches, chantant des cantiques et portant des branches d'olivier ; les fidèles de tout âge, de tout sexe, de tout rang l'escortaient ; de jour ou de nuit on entourait la maison qui l'abritait, afin de le voir à sa sortie, le toucher, lui parler, l'entendre ; personne ne pouvait résister à ses exhortations, pas même ceux qui avaient vieilli dans le vice et le déshonneur. Tantôt l'on voyait des chrétiens, même d'âge mûr, renoncer en masse à tous leurs biens, pour se vouer à l'existence évangélique ; tantôt des populations entières de l'Italie revenaient au bien et se mettaient à l'école de saint François. Ses fils spirituels se multipliaient à tel point, partout régnait une telle ardeur à le suivre, que le Patriarche séraphique lui-même dut souvent détourner des époux de leur intention de quitter le monde ou les empêcher d'abandonner l'état de mariage et la vie domestique.

Toutefois, les nouveaux messagers de la pénitence avaient une mission encore plus importante : celle de ramener la paix non seulement entre les individus, mais entre les familles, les cités, les provinces que des discordes perpétuelles ne cessaient de troubler et d'ensanglanter. C'est grâce à l'éloquence de ces hommes simples — éloquence plus puissante que celle des lettrés — qu'Assise, Arezzo, Bologne et bien d'autres villes retrouvèrent une heureuse et parfaite concorde, quelquefois sanctionnée par des pactes solennels.

Création du Tiers-Ordre.

Pacification et réforme des mœurs eurent dans le Tiers-Ordre un auxiliaire immensément utile.

Ordre religieux, le Tiers-Ordre l'était en effet ; mais, par une nouveauté sans précédent, les membres ne prononçaient aucun vœu ; l'institution n'avait d'autre but que d'offrir et de donner à tous, hommes ou femmes vivant dans le siècle, les moyens d'observer la loi divine et de suivre les voies de la perfection chrétienne.

Organisation et règles.

Enumérons les principaux chapitres de la règle imposée à la nouvelle confrérie : on ne doit admettre que ceux qui professent la foi catholique et une respectueuse obéissance envers l'Eglise ; les membres des deux sexes peuvent entrer dans l'Ordre et, après un an d'épreuve, embrasser la règle, mais les époux ne le pourront qu'après un consentement réciproque ; les vêtements doivent être convenables, mais pauvres, et les femmes doivent modérer leur goût pour la toilette ; les Tertiaires ne doivent pas prendre part à des banquets et spectacles inconvenants ou à des danses ; de l'abstinence et du jeûne ; de la confession à faire et de la communion à recevoir trois fois par an, après s'être réconcilié avec son entourage et avoir restitué à leurs possesseurs les biens illégitimement détenus ; à moins d'autorisation spéciale des Frères ministres, ne point porter les armes, si ce n'est pour la défense de l'Eglise Romaine, de la foi chrétienne, de sa patrie ; de la récitation des heures canoniales et autres prières ; du testament à faire, suivant les formes légales, dans les trois mois qui suivent l'admission dans l'Ordre ; de la paix à rétablir au plus vite entre les Tertiaires ou avec les

(1) *Leg. Trium Sociorum*, n. 21.
(2) Th. a Cel., *Leg.* I, n. 38 et *sq.*
(3) *Brev. Rom.* d. 7 nov ; *Serm. de Martyribus.*
(4) S. Bonav., *Leg. mai.*, c. 11.

étrangers ; de la conduite à tenir par les membres, si leurs droits ou privilèges sont jamais attaqués ou violés ; ne jamais s'engager par serment solennel, hors le cas d'une nécessité urgente et reconnue par le Saint-Siège. A ces règles s'en ajoutaient quelques autres de non moindre importance : de l'assistance à la messe et des assemblées à tenir périodiquement ; de l'offrande à faire par chacun, suivant ses moyens, pour venir en aide aux moins fortunés, notamment aux malades, et pour assurer aux membres des funérailles convenables ; comment les Tertiaires doivent se visiter les uns les autres en cas de maladie et se reprendre en cas de faute ou d'obstination dans une faute ; ne point refuser les fonctions ou devoirs qui sont imposés et ne pas les remplir négligemment ; du règlement des différends.

Par cet exposé, Nous avons voulu montrer que saint François par son apostolat infatigable, par celui de ses religieux et par l'institution du Tiers-Ordre, jetait les fondements d'une société nouvelle, c'est-à-dire la transformait presque entièrement suivant le modèle évangélique. Malgré leur importance, Nous omettons les points de la règle qui touchent à la liturgie et à la formation spirituelle de l'âme ; mais ce qui précède démontre avec évidence qu'elle mit en vigueur un ordre nouveau de vie publique et privée : par là, non seulement la société civile devenait une sorte d'union fraternelle, cimentée par les devoirs de la sanctification, mais les droits des pauvres et des faibles se trouvaient également protégés contre les riches et les grands, sans que l'ordre ou la justice en fussent nullement lésés. Les Tertiaires étant assimilés au clergé, il en résultait cette heureuse conséquence que les exemptions et les immunités dont jouissait le clergé se trouvaient échoir aux membres de la nouvelle confrérie. C'est ainsi que, dès l'origine, les Tertiaires ne prêtèrent plus le serment solennel, dit de vassalité, et ne prirent plus les armes en cas d'appel ou de guerre projetée ; car, à la loi dite féodale ils pouvaient opposer la loi du Tiers-Ordre, et à l'obligation servile qu'on leur objectait répondre par les libertés qui leur étaient acquises.

L'approbation des Papes.

Ils eurent tout d'abord grandement à souffrir de ceux qui avaient le plus vif intérêt à ramener et rétablir l'ancien ordre de choses : par contre ils furent soutenus et défendus par Honorius III et Grégoire IX, qui usèrent des châtiments, même les plus durs, pour briser toute hostilité. Une évolution des plus salutaires se fit ainsi dans la société ; la nouvelle institution dont saint François était le père et le législateur rétablit la pureté des mœurs, en suscitant le zèle de la pénitence ; du reste elle s'étendit et s'accrut largement ; non seulement des Papes, des cardinaux, des évêques, mais des rois et des princes régnants, dont quelques-uns brillèrent des gloires de la sainteté, prirent avec ferveur les insignes du Tiers-Ordre et se pénétrèrent de la doctrine évangélique avec l'esprit franciscain. L'estime et la glorification des vertus les plus délicates furent remises en honneur dans les cités ; bref, « la face de la terre » se trouva renouvelée.

Apostolat des infidèles. Les martyrs.

Saint François était « l'homme catholique et tout apostolique ». Sans cesser de travailler, avec un succès merveilleux, à l'amendement des chrétiens, il s'occupait de ramener les infidèles à la foi et aux commandements du Christ ; il voulut de même que ses religieux s'y appliquassent de toutes leurs forces. Nous n'avons pas à rappeler un fait bien connu : très désireux de répandre l'Evangile et de gagner le martyre, saint François passa en Egypte avec quelques disciples ; avec autant de courage que d'audace, il vint se présenter au sultan lui-même. Et tous les Frères Mineurs qui, au début et pour ainsi dire au printemps de leur Ordre, furent massacrés comme missionnaires en Syrie et dans l'Afrique du Nord, l'Eglise ne les a-t-elle pas inscrits dans ses fastes, en leur accordant les suprêmes honneurs ? Au cours des siècles et en répandant largement leur sang, les nombreux fils de saint François remplirent si bien cet apostolat que les Pontifes Romains leur confièrent l'évangélisation de plusieurs régions infidèles.

La gloire posthume du Saint

En dépit des sept siècles écoulés, personne ne s'étonnera donc que le souvenir des multiples bienfaits venus de cet homme ait jamais pu être détruit ni même effacé. Mais il y a plus : sa vie et ses actes que les voix du ciel, comme l'a dit Dante, chanteraient encore mieux que celles de la terre, les siècles se les transmettent, pleins d'une admiration incessamment renouvelée ; ce n'est plus seulement dans le monde catholique que le Patriarche séraphique brille du glorieux éclat de la sainteté, car l'univers entier connaît maintenant le nom d'Assise et, dans sa patrie, il a les honneurs d'un véritable culte national. Peu de temps après sa mort, à la demande des peuples, de nombreux temples furent dressés à son nom, merveilles de style et de décoration ; des artistes consommés rivalisaient à qui rendrait avec la plus magnifique fidélité l'image de saint François, à qui reproduirait le mieux par la peinture ou la sculpture, sur le bronze ou les mosaïques, les principales scènes de sa vie ; à Sainte-Marie des Anges, dans cette plaine d'où « pauvre et humble, mais riche », il fit son entrée au ciel, ainsi qu'auprès de son glorieux tombeau sur le flanc d'Assise, les étrangers accourent, isolés ou en troupe, autant pour vénérer la mémoire de ce grand homme, au meilleur profit de leur âme, que pour contempler les monuments d'un art éternel.

Comme nous l'avons vu, panégyriste incomparable, Dante Alighieri a chanté le saint d'Assise ; mais dans la suite des temps les littératures italienne ou étrangères n'ont point manqué d'illustres représentants pour le célébrer.

Vraie physionomie du Saint.

C'est de nos jours pourtant que les questions franciscaines ont été surtout l'objet d'études scientifiques approfondies ; des hommes de talent ont produit de nombreux ouvrages en diverses langues ou des œuvres d'art de grande valeur ; une immense admiration pour saint François, bien que pas toujours d'un sens très juste, s'est emparée des contemporains.

Les uns se plaisent à considérer l'aptitude naturelle de son esprit à traduire les émotions de l'âme sous une forme poétique, et cet hymne, le plus ancien monument de la langue naissante de sa patrie, fait les délices des savants modernes ; d'autres admirent en lui l'amant de la nature, et non pas seulement l'homme délicieusement ému devant la majesté des objets inanimés, l'éclat des astres, les charmes des montagnes et des vallées de l'Ombrie, les beautés des animaux, mais celui dont la voix — tel Adam innocent dans le paradis ter-

restre — se faisait obéir des animaux, auxquels il se sentait lié par une sorte de fraternité ; d'autres louent en lui le patriote, car notre Italie, son heureuse et glorieuse mère, a joui, plus qu'aucune autre nation, de ses nombreux bienfaits ; d'autres enfin goûtent plus spécialement l'amour singulier qui le mettait en communion avec le genre humain tout entier.

Ces divers traits sont exacts, mais ce sont les moindres : il faut même les bien entendre. Quiconque leur accorde trop d'importance ou n'y voit qu'un motif d'excuser sa mollesse, d'étayer les inventions de son esprit, de flatter ses goûts, celui-là défigure le véritable saint François.

C'est en effet dans la totalité des vertus héroïques que nous avons esquissées, dans l'austérité de sa vie et sa prédication de la pénitence, dans son effort multiple et laborieux pour réformer la société, que saint François se montre tout entier, et non pas tant pour être admiré que pour être imité du peuple chrétien ; lui, le héraut du grand Roi, il n'avait d'autre but que de communiquer aux hommes la sainteté évangélique et l'amour de la croix ; il se souciait fort peu d'en faire des amis des fleurs, des oiseaux, des agneaux, des poissons ou des lièvres. Que s'il témoigne une tendre affection envers les créatures, s'il leur donne, « quelque petites qu'elles soient », les « noms de frère et de sœur » — affection du reste nullement illégitime, quand elle n'a rien d'excessif, — c'était uniquement en raison de son amour pour Dieu ; il était porté à aimer les choses qu'il « savait... avoir le même principe que lui » (1) et dans lesquelles il reconnaissait la bonté de Dieu ; car « il suivait partout le Bien-Aimé à la trace de ses pas imprimés sur les choses ; il se faisait de tout une échelle pour atteindre son trône » (2).

Quant au reste, pourquoi les Italiens ne seraient-ils pas fiers d'un Italien qui, dans la liturgie ecclésiastique elle-même, est appelé « la lumière de sa patrie » (3) ? Pourquoi les hommes dévoués aux intérêts populaires ne loueraient-ils pas la charité de François envers tous les hommes, notamment les plus pauvres ? Mais qu'on évite néanmoins de se laisser entraîner par un amour-propre national exagéré et de donner en exemple de ce nationalisme brûlant et exclusif « l'homme catholique », car ce serait l'amoindrir ; qu'on n'aille pas non plus voir en lui l'auteur et le précurseur de théories erronées dont il était on ne peut plus éloigné. Beaucoup s'arrêtent complaisamment à ces qualités secondaires chez le saint d'Assise ; ils n'en éprouvent pas moins pour lui une certaine affection, et c'est avec une sorte de piété qu'ils s'appliquent à l'organisation des solennités séculaires ; ils méritent donc Nos louanges ; mais plaise à Dieu qu'ils puisent dans cet heureux événement un plus vif désir de mieux connaître la véritable image du grand imitateur du Christ et, à son exemple, de rechercher des grâces toujours plus hautes !

Les fêtes du centenaire

Nous éprouvons cependant une grande joie, Vénérables Frères, en voyant tous les hommes de bien s'unir pour glorifier la mémoire du très saint Patriarche. En l'honneur du VIIe centenaire de sa mort, partout s'organisent des solennités religieuses ou publiques, et surtout dans les régions où il vécut, tout ennoblies maintenant par les souvenirs de sa présence, de son éclatante sainteté et de ses glorieux miracles. Dans ce mouvement, il Nous est extrêmement agréable de vous voir à la tête de votre clergé et de vos fidèles. Dès maintenant, par la pensée, presque de Nos yeux, Nous pouvons contempler la foule des pèlerins ; ils vont voir et vénérer ou bien Assise et les sanctuaires voisins de la verte Ombrie, ou bien les escarpements de l'Alverne, ou bien encore les pentes sacrées qui dominent la vallée de Rieti. De la pieuse salutation de ces lieux où l'on dirait que François respire toujours, offrant ses vertus en exemple, ils ne peuvent que rentrer chez eux plus largement imprégnés de l'esprit franciscain. Car — pour emprunter les paroles de Léon XIII — « les solennités qui se préparent en l'honneur de saint François seront d'autant plus agréables à celui qui en est l'objet qu'elles seront plus fructueuses pour ceux-là mêmes qui les célèbrent.

» Mais le fruit le plus durable et le moins capable de se flétrir, le voici : que les hommes qui admirent son éminente vertu lui empruntent quelque ressemblance et s'appliquent à devenir meilleurs en l'imitant » (1). On dira peut-être que, pour restaurer la société chrétienne, il nous faudrait un autre François. Mais que, pleins d'un zèle nouveau, les hommes prennent ce grand saint pour maître et deviennent plus pieux et plus saints ; qu'ils imitent les exemples de sa vie, quand il était « le miroir de la vertu, la voie du bien, la règle des mœurs » (2), que tous ils les reproduisent dans leur conduite ; ne serait-ce pas déjà suffisant pour guérir ou détruire les vices du temps présent ?

Recommandations aux membres des trois Ordres

Mais qu'avant tout l'image admirable de leur Père et Législateur soit présente à l'esprit de ses nombreux enfants des trois Ordres. « Répandus par toute la terre — comme l'écrivait Grégoire IX à la bienheureuse Agnès, fille du roi de Bohême, — ils rendent chaque jour un hommage multiple au Tout-Puissant. » Aux religieux du Premier Ordre, c'est-à-dire à tous ceux que couvre l'appellation de Franciscains, Nous donnons de bien vives félicitations ; après les persécutions et les spoliations les plus indignes, tel de l'or passé au creuset, ils reprennent chaque jour un éclat de plus en plus conforme à leur ancienne splendeur ; nous souhaitons aussi de toute notre âme que, par l'exemple de leur pénitence et de leur humilité, ils dénoncent en quelque sorte plus énergiquement cette concupiscence de la chair et cet orgueil de la vie si largement répandus. C'est à eux de rappeler la société aux préceptes de la vie évangélique : ils y parviendront d'autant plus aisément qu'ils observeront plus scrupuleusement cette très sainte Règle que le fondateur appelait « le livre de vie, l'espoir du salut, la moelle de l'Evangile, la voie de la perfection, la clé du paradis, le pacte de l'alliance éternelle » (3). Que du haut du ciel le Patriarche séraphique ne cesse de contempler et de protéger cette vigne mystique qu'il a plantée de ses propres mains ; qu'il nourrisse et fortifie sa multiple postérité de la pure sève de la charité fraternelle ; ne formant plus qu' « un seul cœur et une seule âme », tous ses fils travailleront avec le zèle le plus ardent à la régénération de la famille chrétienne.

(1) S. Bon., *Leg. mai.*, c. VIII, n. 6.
(2) Th. a Cel., *Leg.* II, n. 165.
(3) *Brev. Fr. Minorum.*

(1) *Enc. Auspicato*, 17 sept. 1882.
(2) *Brev. Fr. Minorum.*
(3) Th. a Cel. *Leg.* II, 208.

Quant aux vierges sacrées du Second Ordre, elles qui participent à la « vie angélique qui resplendit en sainte Claire » et qui, tels des lis, s'élèvent dans les jardins du Seigneur, qu'elles continuent à exhaler le parfum le plus pur et charmer le regard de Dieu par des âmes blanches comme la neige. Que, grâce à leurs prières, les pécheurs fassent de plus en plus appel à la clémence du Christ Notre-Seigneur et que l'Eglise notre Mère éprouve d'innombrables joies en voyant tous ces enfants recouvrer la faveur divine et l'espoir du salut.

Et pour finir, Nous en appelons aux Tertiaires, soit qu'ils forment des communautés régulières, soit qu'ils vivent dans le siècle. Par leur apostolat ils s'efforceront, eux aussi, de hâter les progrès spirituels du peuple chrétien. Grégoire IX les nommait les soldats du Christ et de nouveaux Machabées ; qu'ils se montrent dignes de leurs origines, et leur apostolat peut aujourd'hui encore grandement contribuer au salut commun ; ils se sont multipliés par toute la terre, et il suffit que, formés à l'image de François, leur Père, ils donnent l'exemple de l'innocence et de l'intégrité des mœurs.

CONCLUSION

Un vœu du Saint-Père.

Le bien vif désir que Nos prédécesseurs Léon XIII, dans sa lettre *Auspicato*, et Benoît XV, dans sa lettre *Sacra propediem* (1), exprimaient aux évêques de l'univers catholique, à Notre tour, Vénérables Frères, Nous en attendons l'accomplissement de votre zèle pastoral : Nous désirons en effet que vous favorisiez de toute façon le Tiers-Ordre franciscain ; enseignez à vos fidèles par vous-mêmes ou par des prêtres ayant la culture et les aptitudes nécessaires à la prédication, le but de cet Ordre séculier d'hommes et de femmes, l'estime qu'il mérite, combien il est aisé d'y être admis et d'en observer les lois très saintes, de quels trésors d'indulgences et de privilèges jouissent les Tertiaires et enfin de quelle utilité personnelle et sociale est le Tiers-Ordre. Que ceux qui n'ont pas encore donné leur adhésion la donnent cette année même, sur vos conseils, et qu'ils entrent dans cette magnifique milice ; ceux qui, en raison de leur âge, ne peuvent encore se faire inscrire, se feront admettre comme postulants ; de la sorte, les enfants eux-mêmes se formeront à cette sainte discipline.

En Nous offrant l'occasion de célébrer tant d'événements salutaires, Dieu semble vouloir, dans sa bonté, que Notre Pontificat ne s'achève point sans que le catholicisme recueille les fruits les plus heureux. Ces solennités séculaires en l'honneur de saint François, qui *durant sa vie raffermit la maison du Seigneur et dans ses jours consolida le temple* (2), nous les voyons donc se préparer avec une joie extrême ; joie d'autant plus vive que, dès Notre jeunesse, Nous avons entouré ce saint d'une profonde vénération, comme Notre Patron, et que Nous avons compté parmi ses fils, puisque Nous avons autrefois reçu les insignes du Tiers-Ordre. Puisse donc cette année, le VII[e] centenaire de la mort du Père séraphique, apporter au monde catholique, ainsi qu'à Notre patrie, de tels bienfaits, grâce à l'intercession de saint François, qu'elle en devienne à jamais mémorable dans l'histoire de l'Eglise.

(1) Cf. la traduction de cette encyclique dans *D. C.*, t. 5, col. 179-182. (Note de la *D. C.*)
(2) *Eccli.* L. 1.

En attendant, comme gage des faveurs célestes et en témoignage de Notre bienveillance paternelle, Nous vous accordons du fond du cœur à vous, Vénérables Frères, à votre clergé et vos fidèles, la Bénédiction apostolique en le Seigneur.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 30 avril 1926, de Notre Pontificat la cinquième année.

PIE XI, PAPE.

[Traduit du latin par la *D. C.*]

Épîtres apostoliques.

Sous ce titre les *Acta* ont publié onze documents :

1° *Annus fere*, du 10. 7. 22, à l'épiscopat du monde catholique, au sujet de la famine en Russie (*A. A. S.*, XIV. 417-419 ; *D. C.*, 8. 195).

2° *Officiorum omnium*, du 1. 8. 22, au cardinal Bisleti, sur les séminaires et les études des clercs (*A. A. S.*, XIV. 449-58 ; *D. C.*, 8. 262).

3° *I disordini*, du 6. 8. 22, aux évêques d'Italie sur la paix et la réconciliation à promouvoir en Italie (*A. A. S.*, XIV. 481-484 ; *D. C.*, 8. 259).

4° *Ora sono pochi mesi*, du 28. 10. 22, aux évêques d'Italie sur la paix intérieure en Italie (*A. A. S.*, XIV. 537-8 ; *D. C.*, 8. 835).

5° *Meditantibus nobis*, du 3. 12. 22, au R. P. Wladimir Ledochowski, préposé général de la Société de Jésus, sur le III[e] centenaire de la canonisation de saint Ignace et de saint François-Xavier (*A. A. S.*, XIV. 627-34 ; *D. C.*, 9. 1027).

6° *Quod sancti Bernardi*, du 20. 8. 23, à Mgr Florent du Bois de La Villerabel, au sujet des solennités en l'honneur du millénaire de saint Bernard de Menthon (*A. A. S.*, XV. 437-442).

7° *Unigenitus Dei filius*, du 19. 3. 24, à tous les Supérieurs généraux d'Ordres et de Congrégations religieuses d'hommes : conseils pour la perfection de la vie et de l'action des religieux (*A. A. S.*, XVI. 133-148 ; *D. C.*, 13. 281).

8° *Paterna sane*, du 2. 2. 26, à Mgr Joseph Mora y del Rio et aux autres archevêques et évêques du Mexique, sur la condition inique de l'Eglise au Mexique et sur les règles de l'Action catholique à y promouvoir (*A. A. S.*, XVIII. 175-179 ; *D. C.*, 23. 328).

9° *Singulare illud*, du 13. 6. 26, au R. P. Ledochowski, sur le II[e] centenaire de la canonisation de saint Louis de Gonzague (*A. A. S.*, XVIII. 258-267).

10° *Caritatem decet*, du 4. 3. 29, aux archevêques et évêques de Tchécoslovaquie, à l'occasion du millénaire de saint Wenceslas (*A. A. S.*, XXI. 129-137).

11° *Antoniana sollemnia*, du 1. 3. 31, à Mgr Dalla Costa, sur le VII[e] centenaire de saint Antoine de Padoue (*A. A. S.*, XXIII. 71-80 ; *D. C.*, 25. 891).

Lettres décrétales.

Douze lettres décrétales de canonisation ont été publiées dans les *Acta Apostolicae Sedis*. En voici la liste :

1° *Vehementer exsultamus*, du 17. 5. 25 : Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus. (*A. A. S.*, XVII. 337-347).

2° *Misericordiarum Deus*, du 21. 5. 25 : Pierre Canisius. (*A. A. S.*, XVII. 349-364.)

3° *Divina misericordia*, du 24. 5. 25 : Marie-Madeleine Postel. (*A. A. S.*, XVII. 401-417.)

4° *Christianae religionis*, du 24. 5. 25 : Madeleine-Sophie Barat. (*A. A. S.*, XVII. 419-436.)

5° *Christi nomen*, du 31. 5. 25 : Jean-Baptiste-Marie Vianney. (*A. A. S.*, XII. 465-480.)

6° *Hoc sacro anno*, du 31. 5. 25 : Jean Eudes. (*A. A. S.*, XVII. 482-496.)
7° *Hispana terra*, du 22. 6. 30 : Catherine Thomas. (*A. A. S.*, XXII. 371-380.)
8° *Magistra sancta*, du 22. 6. 30 : Lucia Filippini. (*A. A. S.*, XXII. 433-443.)
9° *Arbor bona*, du 29. 6. 30 : Théophile de Corte. (*A. A. S.*, XXII. 465-476.)
10° *Militantem Ecclesiam*, du 29. 6. 30 : Jean de Brébeuf, Isaac Jogues et leurs compagnons martyrs. (*A. A. S.*, XXII. 497-509.)
11° *Lux illa*, du 29. 6. 30 : Robert Bellarmin. (*A. A. S.*, XXII. 593-604.)
12° *In thesauris*, du 16. 12. 31 : Albert le Grand.

Motu proprio

Vingt-trois *Motu Proprio* ont été publiés dans les *Acta Apostolicae Sedis*. En voici la liste :
1° *Cum proxime*, du 1. 3. 22, sur les prescriptions de la Constitution *Vacante Sede apostolica* (*A. A. S.*, XIV. 145-6 ; *D. C.*, 7. 739).
2° *Romani Pontificis*, du 12. 3. 22, grâces et privilèges concédés au clergé participant au Conclave (*A. A. S.*, XIV. 177-182).
3° *Romanorum Pontificum*, du 3. 5. 22, sur la propagation de la foi (*A. A. S.*, XIV. 321-330 ; *D. C.*, 7. 1531).
4° *Ad musicae sacrae*, du 22. 11. 22, sur l'organisation de la musique sacrée à l'Ecole pontificale (*A. A. S.*, XIV. 623-626).
5° *Post datam*, du 20. 4. 23, sur les pouvoirs quinquennaux des Ordinaires (*A. A. S.*, XV. 193-194).
6° *Orbem catholicum*, du 29. 6. 23, sur l'organisation dans le monde catholique de l'enseignement de la doctrine chrétienne (*A. A. S.*, XV. 327-329 ; *D. C.*, 10. 451-452).
7° *Poichè ogni*, du 25. 3. 1924, constituant l'oratoire Saint-Pierre, dans la basilique du Vatican, à l'usage de la jeunesse (*A. A. S.*, XVI. 177-179).
8° *Bibliorum scientiam*, du 27. 4. 24, sur la méthode à suivre par les professeurs d'Ecriture Sainte (*A. A. S.*, XVI. 180-182).
9° *Latinarum litterarum*, du 20. 10. 24, pour constituer à l'Université grégorienne à Rome un cours spécial de latin (*A. A. S.*, XVI. 417-420).
10° *Singulari Dei*, du 3. 12. 25, attribuant une médaille aux plus méritants de l'Exposition missionnaire (*A. A. S.*, XVIII. 5-8).
11° *I primitivi*, du 11. 12. 25, sur la Commission pontificale d'archéologie sacrée et sur le nouvel Institut pontifical d'archéologie chrétienne (*A. A. S.*, XVII. 619-624).
12° *Cum Missionalium*, du 23. 5. 26, réunissant en un nouvel Institut pontifical des Missions le Séminaire pontifical des Saints-Pierre et Paul à Rome et le Collège des Missions étrangères de Milan (*A. A. S.*, XVIII. 297-298).
13° *Quoniam tam*, du 12. 11. 26, sur le Musée d'ethnologie missionnaire (*A. A. S.*, XVIII. 478-479).
14° *Inde ab inito*, du 24. 9. 27, déclarant que désormais le cardinal préfet de la S. C. des Séminaires et Universités des études fera partie de la S. C. du St-Office et de la Commission biblique (*A. A. S.*, XIX. 329-330).
15° *Cum decessor*, du 4. 11. 27, fixant le siège de la S. C. des Séminaires et études (*A. A. S.*, XIX. 393).
16° *Quod maxime*, du 30. 9. 28, unissant les Instituts pontificaux biblique et oriental à l'Université pontificale grégorienne (*A. A. S.*, XX. 309-315 ; *D. C.*, 20. 707).
17° *Decessor noster*, du 24. 6. 29, coordonnant les œuvres missionnaires de la Propagation de la Foi (*A. A. S.*, XXI. 342-345 ; *D. C.*, 22. 771).
18° *Vix ad Summi Pontificatus*, du 24. 6. 29, donnant un statut adéquat et définitif à l'Œuvre pontificale de Saint-Pierre-Apôtre pour le clergé indigène (*A. A. S.*, XXI. 345-349 ; *D. C.*, 22. 774).
19° *Già da qualche tempo*, du 6. 2. 30, instituant une « section historique » à la S. C. des Rites (*A. A. S.*, XXII. 87-88).
20° *Inde ab inito pontificatu, peculiari*, du 6. 4. 30, séparant la Commission *pro Russia* de la Sacrée Congrégation de l'Eglise orientale et la rendant indépendante et *sui juris* (*A. A. S.*, XXII. 153-154).
21° *In allocutione*, du 5. 8. 30, réorganisant et complétant l'œuvre de la Préservation de la foi à Rome (*A. A. S.*, XII. 307).
22° *Apostolicae litterae*, du 18. 1. 31, créant un nouveau sceau de plomb à l'usage de la chancellerie apostolique pour authentiquer les bulles pontificales (*A. A. S.*, XXIII. 33-34).
23° *Praecipua sane*, du 24. 4. 31, nommant un visiteur ordinaire des Séminaires (*A. A. S.*, XXIII. 151).

Constitutions apostoliques.

Il a paru dans les *Acta Apostolicae Sedis* 118 Constitutions apostoliques.

Sur ce nombre, 84 concernent les diverses modifications apportées à la hiérarchie dans les différents pays et dans les missions (1).

Une autre série (9) concerne les érections en cathédrales et collégiales d'un certain nombre d'Eglises.

Nouvelles paroisses à Rome.

En 1926, 3 Constitutions ont paru, érigeant à Rome les nouvelles paroisses suivantes : Saint-Benoît (*Nostri Pastoralis officii*, du 3. 6. 26), Saints-Anges gardiens (*Ad Culmen*, du 2. 10. 26), Sacré-Cœur de Jésus-Christ Roi (*Regis Pacifici*, du 13. 10. 26). Enfin, une dernière paroisse, celle de Saint-Pancrace, a été érigée par la Constitution apostolique *Pastorale munus*, du 12. 4. 31. Ajoutons qu'en vertu des accords de Latran la Diaconie de Sainte-Marie des Martyrs a été transférée à l'église Saint-Apollinaire par la Constitution *Recenti Conventione*, du 26. 5. 29 (*D. C.*, 21. 1627) et que la Constitution *Ex lateranensi*, du 30. 5. 29 (*D. C.*, 22. 287), a réglé l'administration religieuse de la Cité du Vatican.

Jubilés de 1925 et 1929.

Le Jubilé de 1925 a fait l'objet de 5 Constitutions : la première *Infinita Dei*, du 29. 5. 24, portant indiction du Jubilé universel (*A. A. S.*, XVI. 209-215 ; *D. C.*, 12. 1219) ; la seconde, *Ex quo primum*, du 5. 7. 24, suspendant les indulgences et privilèges pendant l'Année jubilaire (*A. A. S.*, XVI. 305-308 ; *D. C.*, 12. 1225) ; la troisième, *Si unquam alias*, du 15. 7. 24, accordant des pouvoirs extraordinaires aux pénitenciers et confesseurs à Rome (*A. A. S.*, XVI. 309-316 ; *D. C.*, 12. 1228) ; la quatrième, *Apostolico muneri*, du 30. 7. 24, accordant aux moniales, religieux et religieuses, et aux

(1) D'après l'*Annuaire Pontifical* de 1932, l'accroissement de la Hiérarchie sous le Pontificat de Pie XI s'est traduit par l'érection de 28 missions, 73 préfectures apostoliques, 56 vicariats apostoliques, 8 territoires et administrations apostoliques, 18 prélatures *nullius*, 78 évêchés, 20 archevêchés.

autres personnes qu'un empêchement durable retient loin de Rome, la faculté de gagner l'indulgence du Jubilé (*A. A. S.*, XVI. 316-320 ; *D. C.*, 12. 1235) ; la cinquième, *Servatoris Jesu*, du 25. 12. 25, étendant à l'Eglise entière le Jubilé universel de l'année 1925 célébré à Rome (*A. A. S.*, XVII. 611-618 ; *D. C.*, 15. 387).

De même, le Jubilé universel de 1929 a été promulgué par la Constitution apostolique *Auspicantibus nobis*, du 6. 1. 29 (*A. A. S.*, XXI. 5-11 ; *D. C.*, 21. 323).

Par la Constitution *Suessionensis Ecclesia*, du 1. 3. 23, le pallium a été concédé aux évêques de Soissons (*A. A. S.*, XV. 281-2) et, par la Constitution *Inter plurimas*, du 27. 7. 23, le privilège du pallium a été accordé à Mgr Silva, archevêque de Merida (*A. A. S.*, XV. 535-536).

Approbations de règles et constitutions.

Les Constitutions de l'Ordre des Chartreux ont été approuvées définitivement et solennellement par la Constitution *Umbratilem remotamque*, du 8. 7. 24 (*A. A. S.*, XVI. 385-390), et la Règle du Tiers-Ordre franciscain l'a été de même par la Constitution *Rerum condicio*, du 4. 10. 27 (*A. A. S.*, XIX. 361-7).

La *Documentation Catholique* a donné *in extenso* la traduction de deux autres Constitutions d'un intérêt général indiscutable :

La première, *Divini cultus*, du 20. 12. 28, sur la liturgie, le chant grégorien et la musique sacrée (*A. A. S.*, XXI. 33-41 ; *D. C.*, 21. 1155) ; la deuxième, *Deus scientiarum*, du 24. 5. 31, sur les Universités et Facultés d'études ecclésiastiques (*A. A. S.*, XXIII. 241-262 ; *D. C.*, 26. 195). A ces deux documents il faut encore ajouter la Constitution *Summorum Pontificum*, du 25. 7. 22, déclarant saint Ignace de Loyola patron des exercices spirituels (*A. A. S.*, XIV. 420-2).

Séminaires et collèges.

Enfin une dernière série (5) concerne l'érection ou la transformation de Séminaires ou collèges ecclésiastiques :

Nostrarum partem, du 5. 8. 27, érigeant un Séminaire régional à Cuglieri, diocèse de Bosa, pour toute la Sardaigne (*A. A. S.*, XIX. 334-337) ; *Quam curam*, du 15. 8. 29, sur le collège ou Séminaire russe (*A. A. S.*, XXI. 577-581) ; *Curis ac laboribus*, du 12. 2. 30, érigeant canoniquement le Séminaire éthiopien dans la Cité du Vatican (*A. A. S.*, XXII. 237-240) ; *Ubi primum Cecoslovacha*, du 23. 4. 30, réorganisant le collège Népomucène des Bohêmes à Rome (*A. A. S.*, XXII. 340-342) ; enfin *Anno vertente*, du 26. 10. 30, érigeant et fixant le gouvernement du collège pontifical hollandais Pie à Rome (*A. A. S.*, XXIII. 5-6) (1).

Lettres apostoliques.

387 lettres apostoliques ont été signées par S. S. Pie XI.

213 portent érections ou modifications de territoires, de missions, préfectures apostoliques, vicariats apostoliques, prélatures *nullius*, évêchés ou archevêchés.

108 confèrent le titre de basilique majeure ou mineure.

(1) La *Documentation Catholique* (19. 1. 31) a donné la traduction d'une autre Constitution non mentionnée aux *A. A. S.* : c'est celle qui donne l'autonomie à l'Université de Montréal, du 30. 10. 27; elle commence par les mots *Christiani orbis*.

30 autres concernent la béatification de vénérables serviteurs de Dieu. Nous donnons la liste de ces bienheureux dans un chapitre spécial ainsi que les références aux *Acta*.

Concessions d'indulgences.

12 lettres sont consacrées à un certain nombre d'associations pieuses ou personnalités auxquelles sont concédés des privilèges et des indulgences. En voici la liste :

Cum sicuti accepimus, du 11. 3. 22 : Pieuse association « des chœurs mariaux » à Rome (*A. A. S.*, XIV. 188-9).

Per similes, du 15. 1. 23 : Confrérie du St-Enfant-Jésus de Prague (*A. A. S.*, XV. 262-263).

Explorata res, du 2. 2. 23 : Association de N.-D. de la Bonne Mort (*A. A. S.*, XV. 103-107).

Cum moderatores, du 20. 2. 24 : Prêtres des Conseils de l'Œuvre pontificale de la Propagation de la Foi (*A. A. S.*, XVI. 219-220).

Quod ad conventus, du 7. 3. 24 : Aux assistants ou collaborateurs des Congrès eucharistiques (*A. A. S.*, XVI. 154-158).

Pontificium opus, du 25. 3. 24 : Aux fidèles et prêtres de l'Œuvre de la Propagation de la Foi (*A. A. S.*, XVI. 220-224).

In Urbis Ecclesia, du 11. 5. 27 : Confrérie de N.-D. de la Santé et des saints Joseph et Camille de Rome (*A. A. S.*, XIX. 398-399).

Ad sancti Dominici, du 4. 9. 27 : Récitation du chapelet devant le Saint Sacrement (*A. A. S.*, XX. 376-377).

Decessor Noster, du 11. 7. 28 : Œuvre apostolique de Jésus-Ouvrier (*A. A. S.*, XXI. 99-100).

Providentia opportuna, du 15. 8. 28 : Au sujet de la *Bulla Cruciata* au roi Alphonse XIII (*A. A. S.*, XXI. 12-21).

Litteris Apostolicis, du 30. 4. 29 : Ordinaires, prêtres et fidèles des diocèses et dépendances de l'Amérique latine (*A. A. S.*, XXI. 554-557).

Litteris Nostris, du 12. 3. 30 : A ceux qui enseignent et qui apprennent le catéchisme ou la doctrine chrétienne (*A. A. S.*, XII. 343).

Approbation de Congrégations ou de Constitutions.

Dix lettres portent approbation de Constitutions ou d'Instituts religieux. En voici la liste :

Inter religiosas familias, du 16. 7. 24 : Fils du Cœur Immaculé de la B. M. V. (*A. A. S.*, XVI. 354-357.)

Monachorum vita, du 26. 1. 25 : Cisterciens de la stricte observance (*A. A. S.*, XVII. 64-68).

Sororum a sancto Josepho, du 5. 8. 25 : Sœurs de St-Joseph de Toronto (*A. A. S.*, XVIII. 125-126).

De regulari religiosorum, du 20. 7. 26 : Ordre hospitalier de Saint-Jean de Dieu (*A. A. S.*, XIX. 176-179).

Decimo sexto, du 25. 11. 26 : Chanoinesses régulières de St-Augustin de la Congrégation de Notre-Dame (*A. A. S.*, XX. 377-379).

Expositum Nobis, du 7. 11. 27 : Moniales de l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement (*A. A. S.*, XX. 33-34).

Francisci Salesii, du 29. 1. 28 : Sœurs de la Visitation de la bienheureuse Vierge Marie (*A. A. S.*, XX. 250-251).

Religiosorum virorum, du 30. 3. 28 : Ordre des Servites de Marie (*A. A. S.*, XX. 224-226).

Mirabili plane, du 21. 5. 28 : Oblats de Marie-Immaculée (*A. A. S.*, XX. 341-344).

Religiosas virorum, du 27. 5. 30 : Ordre de St-Paul ermite (*A. A. S.*, XXII. 511-3).

Patronages.

Huit lettres apostoliques accordent un patron ou une patronne à certains pays, diocèses ou associations. En voici la liste :

Galliam Ecclesiae filiam, du 2. 3. 22 : N.-D. de l'Assomption, patronne principale, et sainte Jeanne d'Arc, patronne secondaire, de la France (*A. A. S.*, XIV. 185-7).

Romani Pontifices, du 17. 3. 23 : Saint Léonard de Port-Maurice, patron des prêtres s'adonnant aux missions populaires en pays catholiques (*A. A. S.*, XV. 196-197).

Anno jubilari 1925 du 23. 4. 29 : Saint Jean-Baptiste Vianney, patron de tous les curés et de tous les directeurs d'âmes de la terre (*A. A. S.*, XXI. 312-313).

Salernitanus archiepiscopus, du 21. 10. 29 : Sainte Lucie, patronne de la ville de S. Lucia del Sermo, diocèse de Salerne (*A. A. S.*, XXII. 159-60).

Ab archiepiscopo, du 16. 7. 30 : N.-D. de l'Immaculée Conception Apparecida, patronne principale du Brésil (*A. A. S.*, XXIII. 7-8).

Oppidi cui nomen, du 24. 8. 30 : N.-D. della Guardia, patronne de la ville de Borghetto San Spirito, diocèse d'Albenga (*A. A. S.*, XXIII. 154-155).

Expedit plane, du 28. 8. 30 : Saint Jean de Dieu et saint Camille de Lellis, patrons des infirmiers et de leurs pieuses associations (*A. A. S.*, XXIII. 8-9).

Argentinae Reipublicae, du 8. 9. 30 : N.-D. de Lujan, patronne de la République Argentine, de l'Uruguay et du Paraguay (*A. A. S.*, XXIII. 156-7).

Docteurs de l'Église.

Par la lettre *Die vicesima septima*, du 24. 8. 26, saint Jean de la Croix a été proclamé Docteur de l'Eglise universelle (*A. A. S.*, XVIII. 379-381) et par la lettre *Providentissimus*, du 17. 9. 31, saint Robert Bellarmin a reçu le titre de Docteur de l'Eglise universelle (*A. A. S.*, XXIII. 433-438).

***

Enfin les quatre dernières lettres apostoliques portent les titres suivants :

Omnium urbis, du 22. 10. 24, sur les solennités du centenaire de l'archibasilique de Latran (*A. A. S.*, XVI. 450-452).

Exigit apostolicum, du 12. 1. 28, sanctionnant l'acord intervenu entre l'évêque d'Aoste et le chapitre de la Collégiale des saints Pierre et Ursin, au sujet du droit de nomination (*A. A. S.*, XX. 188-189).

Decessores Nostri, du 6. 1. 28, abolissant la dignité de grand-maître de l'Ordre équestre du Saint-Sépulcre et décidant la fusion de cet Ordre avec l'Œuvre de la Préservation de la Foi en Palestine, sous le gouvernement unique du Patriarche de Jérusalem constitué chef de l'Ordre *pro tempore*, et son administrateur perpétuel (*A. A. S.*, XX. 68-70).

Quantopere Nobis, du 8. 5. 29, à l'occasion du cinquantenaire de la fondation, à Malines, de l'Institut de musique sacrée (*A. A. S.*, XXI. 654-5).

Chirographes et lettres autographes.

Sous ces deux appellations, les *Acta* ont publié 21 documents. Les deux premiers, c'est à remarquer, ont paru avec une traduction française. Ce sont : une lettre à Mgr Signori, archevêque de Gênes, et une lettre au cardinal Gasparri, traitant toutes les deux de la Conférence internationale réunie à Gênes en 1922.

Voici la liste de ces divers documents :

1° *Con vivo piacere*, du 7. 4. 22, à Mgr Signori, archevêque de Gênes, sur la Conférence internationale de Gênes (*A. A. S.*, XIV. 217-218) ; version française, 219-220 ; *D. C.*, 7. 1027).

2° *Il vivissimo desiderio*, du 29. 4. 22, au cardinal Gasparri, sur la Conférence internationale de la paix de Gênes (*A. A. S.*, XIV. 265-267 ; version française, 268-270 ; *D. C.*, 7. 1155).

3° *Quando alla vigilia*, du 31. 1. 23, au cardinal Basilio Pompilj, pour lui demander d'ordonner des prières publiques afin d'éviter de nouvelles conflagrations en Italie (*A. A. S.*, XV. 97-98 ; *D. C.*, 9. 515).

4° *La ricorrenza*, du 5. 3. 23, au cardinal Gasparri, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son sacre (*A. A. S.*, XV. 98).

5° *E con particolare*, du 18. 1. 26, au cardinal Gasparri, en témoignage de satisfaction pour sa collaboration précieuse et fidèle (*A. A. S.*, XVIII. 33).

6° *Si è annunciato*, du 18. 2. 26, au cardinal Gasparri, sur la réforme de la législation ecclésiastique en Italie (*A. A. S.*, XVIII. 84-85 ; *D. C.*, 26. 508).

7° *E a sua notizia*, du 3. 4. 26, au cardinal Pompilj, lui demandant d'ordonner des prières publiques en faveur de l'Eglise du Mexique (*A. A. S.*, XVIII. 181-182).

8° *C'est de tout cœur*, du 5. 1. 27, au cardinal Andrieu, sur l' « Action française » (*A. A. S.*, XIX. 5-8 ; *D. C.*, 17. 138).

9° *Abbiamo sotto*, du 24. 1. 27, au cardinal Gasparri, concernant les associations de jeunesse en Italie (*A. A. S.*, XIX. 41-46 ; *D. C.*, 17. 393).

10° *A Lei, Vicario Nostro*, du 2. 5. 28, au cardinal Pompilj, au sujet du Congrès à Rome des « Giovanne Italiane » (*A. A. S.*, XX. 135-137 ; *D. C.*, 20. 1060).

11° *Il Santo Padre*, du 1. 8. 28, à Mgr Costantini, à l'occasion de la fin de la guerre civile en Chine (*A. A. S.*, XX. 245-246 ; *D. C.*, 20. 583).

12° *Ci si è domandato*, du 30. 5. 29, au cardinal Gasparri, au sujet des accords entre le Saint-Siège et l'Italie (*A. A. S.*, XXI. 297 ; *D. C.*, 21. 1504).

13° *Il primo telegramma*, du 7. 6. 29, au cardinal Gasparri, après la ratification des accords de Latran (*A. A. S.*, XXI. 307).

14° *Puisque vous*, du 25. 8. 29, au cardinal Dubois, à l'occasion de son jubilé sacerdotal (*A. A. S.*, XXI. 619-621 ; *D. C.*, 22. 734).

15° *Ci Commuovono*, du 2. 2. 30, au cardinal Pompilj, sur la persécution religieuse en Russie (*A. A. S.*, XXII. 89 ; *D. C.*, 23. 872).

16° *Con grande Nostra*, du 6. 2. 30, au cardinal Bisleti, sur l'organisation des Facultés de théologie, de philosophie et de droit canon (*A. A. S.*, XXII. 93).

17° *Si compie oggi*, du 7. 2. 30, au cardinal Gasparri, à l'occasion de sa démission de secrétaire d'Etat (*A. A. S.*, XXII. 96).

18° *Avendo Noi*, du 7. 2. 30, au cardinal Pacelli, à l'occasion de sa nomination de secrétaire d'Etat (*A. A. S.*, XXII. 98).

19° *Volendo essere*, du 1. 6. 30, au marquis François Pacelli, conseiller général de l'Etat du Vatican (*A. A. S.*, XXII. 369).

20° *Dobbiamo intrattenerla*, du 26. 4. 31, au cardinal Schuster, sur la défense de l'Action catho-

lique (*A. A. S.*, XXIII. 145-150 ; *D. C.*, 26. 808).
21° *Ci è pervenuta*, du 1. 10. 31, au card. Segura y Saenz, à l'occasion de sa démission d'archevêque de Tolède (*A. A. S.*, XXIII. 425-426).

Lettres.

Les *Acta Apostolicae Sedis* contiennent 305 lettres de S. S. Pie XI.

45 ont pour objet la nomination de légats pontificaux pour présider à certaines fêtes, centenaires, Congrès, consécrations d'églises, cinquantenaires de fondations d'Instituts catholiques.

40 de ces lettres ont été écrites en réponse à des rapports envoyés par l'épiscopat à la suite d'assemblées, de synodes, de Conciles provinciaux ou pléniers.

32 concernent des Congrès eucharistiques, Congrès nationaux ou d'Action catholique, Congrès missionnaires, Congrès de catéchisme, Congrès pour l'Union des Eglises ou Congrès d'associations catholiques d'hommes ou de jeunesse.

78 sont adressées à des cardinaux, archevêques, évêques ou personnalités ecclésiastiques et religieuses à l'occasion de leur jubilé épiscopal ou sacerdotal (noces d'argent ou noces d'or).

Millénaires, centenaires et cinquantenaires.

66 ont trait à la célébration de millénaires, centenaires ou cinquantenaires de saints, d'institutions, d'universités ou grands événements historiques. Voici, dans l'ordre chronologique d'apparition, l'indication de ces 66 documents :

Centenaire de la Société de Marie (1. 3. 22), IIIe centenaire de saint Fidèle de Sigmaringen (7. 3. 22), IIIe centenaire de saint Philippe de Néri (8. 3. 22), Privilège sabbatin (18. 3. 22), IIIe centenaire de la canonisation de sainte Thérèse d'Avila (31. 3. 22), Collège St-Augustin de Pavie (1. 5. 22), Institut léonin d'Anagni (15. 9. 22), IIIe centenaire de la Propagande (17. 9. 22), Antoine Canova (30. 9. 22), Erection du diocèse de Providence aux Etats-Unis (5. 10. 22), Erection du diocèse de Cleveland (30. 10. 22), Pèlerinages français en Palestine des Augustins de l'Assomption (16. 2. 23), Institut Saint-Joseph (7. 3. 23), Centenaire de Renan (20. 3. 23), Centenaire de Pasteur (20. 5. 23), Congrégation des Frères chrétiens d'Irlande (23. 5. 23), Sacré-Cœur de Montmartre (26. 5. 23), Archidiocèse de Sorrente (11. 6. 23), Pie VII (20. 7. 23), Saint Colomban (4. 8. 23), Image de sainte Marie *in Porticu* (15. 8. 23), Saint Thomas d'Aquin (29. 9. 23), Saint Josaphat (25. 10. 23), Saint Thomas d'Aquin (30. 10. 23), Saint Apollinaire (10. 4. 24), Basilique de Latran (4. 5. 24), Saint Sigismond (12. 5. 24), Ordre des Frères Mineurs en Angleterre (13. 6. 24), Sainte Anne d'Auray (14. 6. 24), *Civiltà cattolica* (31. 7. 29), Stigmates de saint François d'Assise (2. 8. 24), Vénérable Louis de Ponte (4. 10. 24), Sœurs tertiaires apostoliques de N.-D. du Mont-Carmel (4. 12. 24), Lazaristes (4. 3. 25), Concile de Nicée (4. 4. 25), Vierge de Pompéi (11. 4. 25), Cardinal Lavigerie (25. 8. 25), Concile de Nicée (19. 9. 25), Institut catholique de Lyon (16. 10. 25), République de l'Uruguay (30. 10. 25), Institut catholique d'Angers (1. 11. 25), Congrégation de Jésus et de Marie (7. 11. 25), Carmes de l'antique observance et Carmes déchaussés (15. 11. 25), Oblats de Marie-Immaculée (15. 1. 26), Invention de la Sainte Croix (2. 4. 26), Saint François d'Assise (25. 9. 26), Institut catholique de Toulouse (30. 10. 26), Institut catholique de Lille (4. 12. 26), Saints Cyrille et Méthode (13. 2. 27), Archidiocèse de Fribourg (6. 5. 27), Saint Romuald (5. 6. 27), Université de Louvain (24. 6. 27), Saint Roch (28. 7. 27), Ordre des Somasques (10. 4. 28), Jean de Monte-Corvo (20. 5. 28), Frères Mineurs Capucins (23. 6. 28), Vicariat apostolique de l'Ouganda (13. 12. 28), Saint Antoine de Padoue (20. 1. 29), Abbaye du Mont-Cassin (10. 2. 29), Sainte Jeanne d'Arc (22. 4. 29), Saint Emeric (2. 6. 30), Médaille miraculeuse (22. 11. 30), Concile d'Ephèse (2 lettres du 25. 12. 30), Saint Paulin de Nole (15. 4. 31), Saint Antoine de Padoue (5. 5. 31).

***

11 lettres ont été adressées aux évêques protecteurs, aux recteurs ou aux présidents d'Universités catholiques, de collèges ou d'Instituts, fondés récemment, à développer ou ayant envoyé des hommages à Sa Sainteté.

Associations et organisations catholiques.

7 ont été écrites à des organisations ou associations catholiques. En voici la liste :

Conditam abhinc, du 24. 2. 23, à l'abbé Paul Simon, président de la Société allemande de Saint-Winfrid, pour le retour des hérétiques à la foi catholique (*A. A. S.*, XV. 207-208).

Societatem istam, du 10. 1. 24, au vicomte Louis d'Hendecourt, président général de la Société de Saint-Vincent de Paul de Paris, sur les progrès de cette Société (*A. A. S.*, XVI. 89-90).

Istud cui, du 14. 5. 23, à Mgr Charles Lagier, au sujet de l'Œuvre des Ecoles d'Orient (*A. A. S.*, XV. 284-285).

De catholicis Germaniae, du 3. 6. 24, au comte Hermann Stolberg, président de l'Association générale allemande de Saint-Boniface, pour recommander les mérites et l'œuvre de cette Société (*A. A. S.*, XV. 275-276).

Conditam, du 5. 6. 24, au Rév. Georges Laurent Graven, président de l'Association londonienne pour la protection des orphelins, ou « Crusade of Rescue » (*A. A. S.*, XVI. 276-277).

Quam Germanica, du 26. 11. 26, à l'Eminentissime cardinal Schulte, concernant l'œuvre et les études de l'Association allemande des femmes (*A. A. S.*, XIX. 90-91).

In comperto equidem. du 8. 10. 29, à Mme Catherine Schynse, présidente fondatrice de la Société des dames et jeunes filles pour l'avancement des missions catholiques (*A. A. S.*, XXI. 629-630).

***

19 lettres ont été adressées à certaines personnalités ou auteurs d'ouvrages qui avaient fait hommage de leurs œuvres au Souverain Pontife.

***

Enfin, 7 lettres concernent des questions d'un intérêt plus général. Nous en donnons ci-après la liste :

Nous avons lu, du 5. 9. 26, au cardinal Andrieu, pour approuver sa lettre sur l'*Action Française* (*A. A. S.*, XVIII. 382-386 ; *D. C.*, 16. 451).

Quando alla Vigilia, du 31. 1. 23, au cardinal Pompilj, pour demander des prières en Italie (*A. A. S.*, XV. 97-98 ; *D. C.*, 9. 515).

Dolendum profecto, du 8. 6. 23, au cardinal Pompilj, pour lui demander d'ordonner des prières publiques pour susciter des vocations sacerdotales (*A. A. S.*, XV. 348-349).

Quando nel principio, du 24. 6. 23, au cardinal Gasparri, sur les conflits qui écartent la paix des peuples et sur l'occupation de la Ruhr (*A. A. S.*, XV. 353-355 ; *D. C.*, 10. 67-69).

Prope adsunt, du 21. 10. 23, au cardinal Pompilj,

à l'approche de la commémoration des fidèles défunts (*A. A. S.*, XV. 541-542 ; *D. C.*, 10. 835-836).

De vives instances, du 12. 10. 24, au cardinal Dubois, sur le chant grégorien dans les familles religieuses de Carmélites (*A. A. S.*, XVI. 458-460 ; *D. C.*, 13. 27).

Ab ipsis, du 15. 6. 26, aux vicaires et préfets apostoliques de Chine, contre certaines fausses opinions sur l'œuvre de l'Eglise dans ces régions (*A. A. S.*, XVIII. 304-307 ; *D. C.*, 20. 579).

Homélies, discours, message.

Les *Acta Apostolicae Sedis* ont publié 8 homélies, 5 discours et un message radiophonique. En voici la liste :

Homélies.

Accipietis virtutem, du 4. 6. 22, sur la Propagation de la Foi (*A. A. S.*, XIV. 344-8).

Ecclesiam sanctam, du 21. 5. 25, à l'occasion de la canonisation du Bx Pierre Canisius (*A. A. S.*, XVII. 215-218 ; *D. C.*, 14. 966).

Benedictus Deus, du 17. 5. 25, à l'occasion de la canonisation de la Bse Thérèse de l'Enfant-Jésus (*A. A. S.*, XVII. 211-214 ; *D. C.*, 14. 963).

Quod Christus, du 24. 5. 25, à l'occasion de la canonisation des Bses Marie-Madeleine Postel et Madeleine-Sophie Barat (*A. A. S.*, XVII. 219-221 ; *D. C.*, 14. 968).

Praeclaram Nobis, du 31. 5. 25, à l'occasion de la canonisation des BBx Confesseurs J.-B. Vianney et Jean Eudes (*A. A. S.*, XVII. 223-225 ; *D. C.*, 14. 970).

Anno vix elapso, du 30. 10. 27, à la consécration de l'évêque de Nagasaki, le jour de la fête du Christ-Roi (*A. A. S.*, XIX. 379-380).

Nova Ecclesiam, du 22. 6. 30, à l'occasion de la canonisation des Bses Catherine Thomas et Lucia Filippini (*A. A. S.*, XXII. 291-292).

Cum geminata, du 29. 6. 30, à l'occasion de la canonisation des BBx Jean de Brébeuf et sept de ses compagnons, martyrs, de Robert Bellarmin, évêque et confesseur, Théophile de Corte, confesseur (*A. A. S.*, XXII. 294-295).

Discours.

Il Nostro benvenuto, du 11. 2. 29, aux curés de Rome et aux prédicateurs de Carême (*A. A. S.*, XXI. 103-110 ; *D. C.*, 21. 466).

Vogliamo anzitutto, du 13. 2. 29, aux professeurs et élèves de l'Université catholique de Milan (*A. A. S.*, XXI. 110-114 ; *D. C.*, 21. 471).

Ci affretiamo, du 24. 12. 29, au Sacré-Collège (*A. A. S.*, XXI. 766-768 ; *D. C.*, 23. 5).

Benedetto il Natale, du 24. 12. 30 au Sacré-Collège (*A. A. S.*, XXII. 529-39 ; *D. C.*, 25. 5).

Noi vogliamo dedicare, du 31. 5. 31, sur les vertus du vénérable Glicerio Landriani (*A. A. S.*, XXIII. 229-232 ; *D. C.*, 26. 823).

Message radiophonique.

Qui Arcano Dei, du 12. 2. 31 (*A. A. S.*, XXIII. 65-70 ; *D. C.*, 25. 574).

Concordats, traités, conventions.

Les *Acta Apostolicae Sedis* ont publié les 12 documents dont l'énumération suit :

29. 3. 24 : Bavière (*A. A. S.*, XVII. 41-54 ; *D. C.*, 13. 441).

10. 2. 25 : Pologne (*A. A. S.*, XVII. 273-284 ; *D. C.*, 13. 805).

4. 12. 26 : France, relativement aux honneurs liturgiques dans les pays où s'exerce le protectorat religieux français (*A. A. S.*, XIX. 9-10 ; *D. C.*, 17. 323).

4. 12. 26 : France, relativement aux honneurs liturgiques dans les pays où les capitulations sont abrogées et non appliquées (*A. A. S.*, XIX. 10-12 ; *D. C.*, 17. 324).

27. 9. 27 : Lituanie (*A. A. S.*, XIX. 425-433 ; *D. C.*, 19. 45).

2. 2. 28 : Tchécoslovaquie (*A. A. S.*, XX. 65-66 ; *D. C.*, 19. 531).

15. 4. 28 : Portugal (*A. A. S.*, XX. 129-133 ; *D. C.*, 20. 235).

11. 2. 29 : Italie (*A. A. S.*, XXI. 209-274 ; *D. C.*, 21. 1605).

11. 2. 29 : Italie (*A. A. S.*, XXI. 275-295 ; *D. C.*, 21. 454).

11. 4. 29 : Portugal, au sujet du diocèse de Méliapour (*A. A. S.*, XXI. 337-341).

7. 7. 29 : Roumanie (*A. A. S.*, XXI. 441-456 ; *D. C.*, 22. 973).

13. 8. 29 : Prusse (*A. A. S.*, XXI. 523-543 ; *D. C.*, 22. 1038).

Confirmations de culte et béatifications.

Il n'y a eu aucune béatification durant la première année du pontificat de S. S. Pie XI.

De 1923 à 1931, on compte 10 confirmations de culte et 30 béatifications.

L'*Annuaire pontifical* de 1932 en donne une liste que nous reproduisons en y ajoutant les références aux tomes des *Acta Apostolicae Sedis* qui ont publié les documents.

a) *Confirmations de culte.*

28. 2 .23 : Bx Laurent de Villemagne, prêtre profès des Frères Mineurs (*A. A. S.*, XV. 170-173).

27. 5. 25 : Bx Bogomile (Théophile), archev. de Gniezno (*A. A. S.*, XVII. 384).

28. 7. 26 : Bse Beatrix de Silva (*A. A. S.*, XVIII. 496-499).

12. 1. 27 : Bse Stilla (*A. A. S.*, XIX. 140-142).

18. 5. 27 : Bx Luc Belludi, compagnon de saint Antoine de Padoue (*A. A. S.*, XIX. 213-216).

13. 7. 27 : Bx Hugues de Fosses, abbé Prémontré (*A. A. S.*, XIX. 316-319).

21. 12. 27 : Bse Hosanne de Cattaro (*A. A. S.*, XX. 39-40).

16. 5. 28 : BBx Siméon. Falcon, Marin, Benincasa, Pierre II, Balsame, Léonard et Léon II, abbés Bénédictins de la T.-Ste-Trinité de la Cava (*A. A. S.*, XX. 304-305).

19. 12. 28 : Bse Irmengarde (*A. A. S.*, XXI. 24-26).

8. 1. 30 : Bx Balthazar Ravaschieri (*A. A. S.*, XXII. 171-174).

b) *Béatifications.*

29. 4. 23 : Thérèse de l'Enfant-Jésus (Thérèse Martin), Carmélite de Lisieux, diocèse de Bayeux (*A. A. S.*, XV. 202-207).

10. 5. 23 : Michel Garicoïts, fondateur des Prêtres du Sacré-Cœur de Bétharram, dioc. de Bayonne (*A. A. S.*, XV. 263-269).

13. 5. 23 : Robert Bellarmin. S. J., card.-archev. de Capoue (*A. A. S.*, XV. 269-275).

19. 4. 25 : Antoine-Marie Gianelli, év. de Bobbio (*A. A. S.*, XVII. 176-179).

26. 4. 25 : Vincent-Marie Strambi, Passioniste, év. de Macerata (*A. A. S.*, XVII. 180-186).
3. 5. 25 : Joseph Cafasso, prêtre de Turin (*A. A. S.*, XVII. 230-234).
10. 5. 25 : Iphigénie et ses 31 compagnes religieuses, martyres à Orange, dioc. d'Avignon, en 1794 (*A. A. S.*, XVII. 234-238).
7. 6. 25 : Marie-Michelle du St-Sacrement (Desmaisières y Lopez de Dicastillo), fondatrice à Madrid de l'Institut des Adoratrices-Servantes du T.-S. Sacrement (*A. A. S.*, XVII. 292-296).
14. 6. 25 : Marie-Bernard (Bernadette Soubirous), de Lourdes, religieuse de la Charité, à Nevers (*A. A. S.*, XVII. 296-300).
21. 6. 25 : Jean de Brébeuf et ses 7 compagnons Jésuites, martyrs au Canada (*A. A. S.* XVII. 302-307).
5. 7. 25 : Laurent Imbert, des Missions étrangères de Paris, év. tit. de Capsa, et ses 78 compagnons (2 mission. français et 76 coréens), martyrs en Corée (*A. A. S.*, XVII. 366-369).
12. 7. 25 : Pierre-Julien Eymard, fondateur des Prêtres du T.-S.-Sacrement (*A. A. S.*, XVII. 370-374).
16. 5. 26 : André-Hubert Fournet, fondateur des Filles de la Croix de Poitiers (*A. A. S.*, XVIII. 216-220 ; *D. C.*, 15. 1591).
23. 5. 26 : Jeanne-Antide Thouret, fondatrice des Sœurs de la Charité de Besançon et de Naples (*A. A. S.*, XVIII. 220-224 ; *D. C.*, 15. 1595).
30. 5. 26 : Bartolomée Capitanio, fondatrice des Sœurs de la Charité de Lovere (*A. A. S.*, XVIII. 267-271 ; *D. C.*, 15. 1599).
6. 6. 26 : Jacques Salès et Guillaume Saultemouche, Jésuites, martyrs à Aubenas, dioc. de Viviers (*A. A. S.*, XVIII. 271-275 ; *D. C.*, 16. 58).
13. 6. 26 : Bse Lucie Filippini, fondatrice des Maîtresses Pies (*A. A. S.*, XVIII. 275-279 ; *D. C.*, 16. 62).
3. 10. 26 : Michel Ghèbré, Lazariste, martyr abyssin en 1885 (*A. A. S.*, XVIII. 407-411 ; *D. C.*, 16. 826).
10. 10. 26 : Emmanuel Ruiz, Frère Mineur, et ses 10 compagnons, martyrs à Damas en 1860 (*A. A. S.*, XVIII. 411-415 ; *D. C.*, 16. 829).
17. 10. 26 : Jean-Marie du Lau, archevêque d'Arles, François-Joseph de La Rochefoucauld, év. de Beauvais, son frère Pierre-Louis, évêque de Saintes, et leurs 188 compagnons, martyrs à Paris en sept. 1792 (*A. A. S.*, XVIII. 415-425 ; *D. C.*, 16. 955).
31. 10. 26 : Noël Pinot, curé, martyr à Angers, le 21. 2. 1794 (*A. A. S.*, XVIII. 425-428 ; *D. C.*, 16. 960).
2. 6. 29 : Jean Bosco, de Turin (*A. A. S.*, XXI. 313-318 ; *D. C.*, 22. 57).
9. 6. 29 : Thérèse-Marguerite Redi, Carmélite de Florence (*A. A. S.*, XXI. 473-477 ; *D. C.*, 22. 62).
16. 6. 29 : Claude de la Colombière, Jésuite français (*A. A. S.*, XXI. 477-481 ; *D. C.*, 22. 123).
23. 6. 29 : Cosme de Carbonian, prêtre arménien (*A. A. S.*, XXI. 482-485 ; *D. C.*, 22. 127).
30. 6. 29 : François-Marie de Camporosso, Frère lai Capucin (*A. A. S.*, XXI. 485-488 ; *D. C.*, 22. 187).
15. 12. 29 : Thomas Hemerford et ses 135 compagnons, martyrs anglais (*A. A. S.*, XXII. 9-20 ; *D. C.*, 23. 58).
22. 12. 29 : Jean Ogilvie, martyr écossais (*A. A. S.*, XXII. 20-23 ; *D. C.*, 23. 188).
8. 6. 30 : Paula Frassinetti (*A. A. S.*, XXII. 316-319 ; *D. C.*, 24. 122).
15. 6. 30 : Conrad Birndorfer de Parzham, Capucin (*A. A. S.*, XXII. 323-325 ; *D. C.*, 24. 126).

Ambassadeurs près du Saint-Siège.

L'*Annuaire Pontifical de* 1922 (*p.* 641) *donne le résumé statistique suivant :*

États représentés près du Saint-Siège en 1914, à la mort de Pie X.

1. Argentine (légation) ; — 2. Autriche-Hongrie (ambassade) ; — 3. Bavière (lég.) ; — 4. Belgique (lég.) ; — 5. Bolivie (lég.) ; — 6. Brésil (lég.) ; — 7. Chili (lég.) ; — 8. Colombie (lég.) ; — 9. Costa-Rica (lég.) ; — 10. Espagne (amb.) ; — 11. Pérou (lég.) ; — 12. Prusse (lég.) ; — 13. Russie (lég.). — En outre : 14. Saint-Domingue (lég.), vacant depuis 1909, avait un secrétaire.

En 1903, à la mort de Léon XIII, il y avait en plus : 14. Saint-Domingue (lég.) ; — 15. France (amb.) ; — 16. Haïti (lég.) ; — 17. Monaco (lég.) ; — 18. Nicaragua (lég.) ; — 19. Portugal (amb.).

États représentés à la fin de 1921, avant la mort de Benoît XV.

1. Allemagne (amb., qui remplace la lég. de Prusse) ; — 2. Angleterre (lég.) ; — 3. Argentine (lég.) ; — 4. Autriche (lég.) ; — 5. Bavière (lég.) ; — 6. Belgique (amb.) ; — 7. Bolivie (lég.) ; — 8. Brésil (amb.) ; — 9. Chili (amb.) ; — 10. Colombie (lég.) ; — 11. Costa-Rica (lég.) ; — 12. Espagne (amb.) ; — 13. France (amb.) ; — 14. Haïti (lég.) ; — 15. Hollande (lég.) ; — 16. Hongrie (lég.) ; — 17. Monaco (lég.) ; — 18. Nicaragua (lég.) ; — 19. Pérou (amb.) ; — 20. Pologne (lég.) ; — 21. Portugal (lég.) ; — 22. Roumanie (lég) ; — 23. Russie (lég.) ; — 24. Tchécoslovaquie (lég.) ; — 25. Venezuela (lég.) ; — 26. Yougoslavie (lég.) ; — En outre : 27. Lituanie a un représentant officieux ; — 28. Luxembourg doit en avoir aussi, car les relations rompues sous Léon XIII ont été reprises en 1917. — N'existent plus ou pas encore : Equateur, Honduras, Paraguay, Saint-Domingue, San Salvador, Uruguay.

Depuis cette date, la représentation diplomatique auprès du Saint-Siège s'est notablement accrue. L'*Annuaire Pontifical de 1932* en donne l'énumération suivante :

Ambassades.

Allemagne (1920) ; — Argentine (1928) ; — Belgique (1921) ; — Brésil (1919) ; — Chili (1920) ; — Colombie (1927) ; — Espagne ; — France (retirée le 26 nov. 1904 ; rétablie en 1921) ; — Italie (1929) ; — Pérou (1919) ; — Pologne (Légation en 1919 ; ambassade en 1924).

Légations.

Autriche (1921) ; — Bavière (1919) ; — Bolivie (1925) ; — Costa-Rica (1929) ; — Grande-Bretagne (misson spéciale 1915 ; légation en 1921) ; — Haïti (1921) ; — Hollande (1921, supprimée en 1926) ; — Honduras (1929) ; — Hongrie (1920) ; — Irlande (1929) ; — Lettonie (1925) ; — Libéria (1927) ; — Lituanie (1927) ; — Monaco ; — Nicaragua ; — Panama (1929) ; — Portugal (1918) ; — Prusse ; — Roumanie (1920) ; — Saint-Domingue (1930) ; — Saint-Marin (1926) ; — Salvador (1928) ; — Tchécoslovaquie (1919) ; — Venezuela (1919) ; — Yougoslavie (1919) ; — Ordre de Malte (1930).

TABLE CHRONOLOGIQUE GÉNÉRALE DES ACTES DU SAINT-SIÈGE

durant le pontificat de S. S. Pie XI (1922-1932), rapportés dans les tomes 7 à 27 de la *D. C.*

1° Le nombre placé au début de chaque alinéa indique le quantième du mois. Le premier nombre placé après la désignation de chaque document se rapporte au tome de la D. C., et le nombre qui le suit renvoie aux colonnes des tomes.

2° Sauf indication contraire, tous les documents énumérés ci-après ont été insérés « in extenso ».

1922

MARS

1. Motu proprio *Cum proxime :* Vacance siège apostolique et élection du Souverain Pontife : 7. 739.
2. L. Apost. *Galliam Ecclesiae filiam :* N.-D. de l'Assomption et J. d'Arc, patronnes de la France : 7. 707.
12. L. sur culte liturgique et chant sacré (extrait) : 7. 1503.
17. Tél. card. Gasparri au card. Dubois : IVe assemblée gén. des card. et archev. France : 7. 712.
25. Instr. S. C. des Religieux : Questionnaire pour rapport quinquennal à adresser par les Instituts à vœux simples au St-Siège : 10. 229.
29. Approb. autogr. des règles de la communauté des prêtres séculiers du diocèse d'Aix : 8. 552.
30. L. *Le St-Père a daigné* au chan. Cornette : Encouragement aux Scouts de France : 8. 218.

AVRIL

7. L. autogr. *Con vivo piacere* à Mgr Signori : Conf. de Gênes : 7. 1027.
17. L. card. Gasparri aux directeurs de l'Apostolat de la Mer d'Angleterre : 21. 1210.
29. L. autogr. *Il vivissimo desiderio* au card. Gasparri : Conf. de Gênes : 7. 1155.

MAI

3. Motu proprio *Romanorum Pontificum :* Œuvre Propagation de la Foi et son transfert à Rome, avec les statuts de l'œuvre : 7. 1531.
16. L. *Il prossimo congresso* au card. Merry del Val : Demandant qu'il inaugure et préside le prochain Congrès de l'Union internat. Ligues cath. fém. : 7. 1318.
24. Disc. sur la Paix du Christ : XXVIe Congr. euch. internat. : 7. 1403.
30. Concordat avec la Lettonie : 8. 1063.

JUIN

2. D. S. C. St-Off. : Condamnant toutes les œuvres d'Anatole France : 8. 126.
17. Tél. card. Gasparri à la Semaine des écrivains cath. : 8. 458.
21. L. card. Gasparri à Mgr l'év. de Grenoble : Sur livre de l'abbé Guerry *Les Syndicats libres féminins de l'Isère :* 8. 1241.
22. D. S. C. Consist. et Instr. à l'Episc. des Etats-Unis : National Catholic Welfare Council et Assemblée de septembre : 8. 451.

JUILLET

2. L. card. Gasparri à Mgr Giray : Sur ouvrage *Miracles de la Salette :* 8. 669.
10. L. *Annus fere* à tous les év. : souscription pour les affamés de Russie : 8. 195.
10. L. *Avant d'ouvrir* du card. Gasparri à M. Duthoit : Semaine sociale de Strasbourg : 8. 280.
15. L. card. Gasparri à l'archev. d'Aix : communauté des prêtres sécul. du dioc. d'Aix : 8. 552.
22. Décis. Commiss. interprétation Dr. canon: canons 93, 130 et 590, 189 et 191, 460, 465, 466 et 473, 634, 777, 987, 1274, 1517 et 1551, 1565, 1874 et 1894, 1964, 2233 : 8. 555.

AOUT

1. L. Apost. *Officiorum omnium* au card. Bisleti. Recrutement sacerdotal : 8. 262.
2. Tél. card. Gasparri au Congrès de l'I. K. A. : 8. 323.
4. Décis. S. C. Rites : Récitation prières de la messe par fidèles : 8. 1191.
6. L. Apost. *I disordini* aux évêques d'Italie : Paix sociale et mission Eglise : 8. 259.

OCTOBRE

2. L. *E. noto* de la Secrétairerie d'Etat à l'Episc. italien : Clergé et politique : 8. 707.
11. Tél. card. Gasparri à la Bonne Presse : Acceptation d'hommages, bénédiction : 9. 195.
20. Décis. S. C. Rites : Sur tableaux portant des noms de défunts non enterrés dans l'église : 8. 1253.
28. L. Apost. *Ora sono pochi* aux év. d'Italie : Sur l'œuvre de pacification : 8. 835.

NOVEMBRE

3. Ratification du Concordat Lettonie : 8. 1066.
22. L. card. Gasparri au P. Philippe : Sur Congrès Ligue apost. pour retour des nations au Christ par l'Eglise : 9. 751.

DECEMBRE

1. Rép. S. C. St-Office : Sur pratiques anticonceptionnelles : 17. 871.
3. L. Apost. *Meditantibus Nobis* au R. P. W. Ledochowski : St Ignace, source de renouveau intérieur pour l'Eglise ; St Fr. Xavier, source d'accroissement extér. : 9. 1027.
11. Alloc. consist. *Vehementer gratum :* Paix du Christ par le règne du Christ : 8. 1275.
23. Enc. *Ubi arcano Dei :* Paix du Christ par le règne du Christ : 9. 67.
30. Rép. S. C. Religieux : Profession relig. de novices et de postulants *in art. mortis :* 9. 1439.
31. L. card. Gasparri à M. Zirnheld : Vœux Conféd. franç. travailleurs chrét. : 9. 157.

1923

JANVIER

21. Alloc. audience de Mgr Caillot : Le caractère catholique des Syndicats : 9. 341.
25. Rescrit S. C. Religieux : Sur religieux sécularisés : 14. 613.
26. Enc. *Rerum omnium :* IIIe centenaire mort de St Fr. de Sales : 9. 323.
31. L. autogr. *Quando alla vigilia* au card. Pompilj : Nécessité de prier pour éviter de nouvelles conflagrations : 9. 515.

FEVRIER

11. D. S. C. Rites sur 2 miracles de Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus : 9. 899.
16. L. *Hoc est praeter alia* au R. P. Joseph Maubon : Cinquantenaire pèlerinage Assomptionistes : 9. 727.
19. Rescrit S. Pénit. : Indulgence plén. chaque jour pour membres de l'Assoc. de N.-D. de Salut : 9. 1064.
28. Tél. card. Gasparri à la Ve assemblée gén. des card. et archev. de France : 9. 607.

MARS

5. L. card. Gasparri au directeur de l'Assoc. de N.-D. de Salut : Pour centenaire fondation : 9. 1064.
9. Disc. au Comité d'Action cath. ital. sur nature de l'Action cath. : 23. 349.
20. L. *Un fatto* au card. Pompilj : Protestation contre la cérémonie au Collège romain en l'honneur de Renan : 9. 963.
22. L. S. C. St-Office *Optime novit :* Jeûne eucharistique avant la messe (Cf. Indult. dans *D. C.*, t. 10, col. 541) : 9. 1055.

AVRIL

14. L. card. Gasparri au R. P. E. Chardavoine : *Annuaire Pontifical*, 1923 : 10. 274.
15. Circul. card Gasparri aux év. d'Italie : Sur con-

servation bibliothèques, archives et musées : 12. 799.
17. L. card. Gasparri au Sup. gén. des Frères des écoles chrétiennes : Sur les études classiques à enseigner : 11. 869.
29. Disc. aux pèlerins français : Ce qu'enseigne la béatification de Sœur Thérèse : 9. 1219.
30. Décis. S. Rote Rom. : Actions contre év. résidentiels ; quest. de compétence entre Congr. rom. et la Rote : 10. 427.

MAI

1. Disc. aux membres de l'Assoc. de N.-D. de Salut : Cinquantenaire de l'Assoc. : 9. 1283.
5. L. *Il sottoscritto* du card. Gasparri à l'épisc. d'Italie : Clergé et politique : 9. 1411.
7. D. S. C. Sacrem. et règles annexes concernant les procès *super matrimonio rato et non consummato* : 10. 615.
23. Alloc. consist. *Gratum Nobis* : Joies et tristesses du nouveau pontificat : 9. 1475.

JUIN

6. L. card. Gasparri à M. E. Duthoit : Idées directrices pour les « Semaines sociales » : 10. 275.
23. D. S. C. Religieux sur moniales de France et Belgique et vœux solennels et simples : 12. 885.
24. L. *Quando nel principio* au card Gasparri : Programme de paix à l'occasion de l'occupation de la Ruhr : 10. 67.
29. Enc. *Studiorum ducem* : Centenaire de St Thomas d'Aquin, modèle du clergé : 10. 963.
29. Motu proprio. *Orbem catholicum* : L'organisation de l'enseignement de la doctrine chrét. : 10. 451.

JUILLET

1. Tél. card. Gasparri à Mgr Pacelli : Sur sabotages commis dans la Ruhr : 10. 74.

OCTOBRE

2. L. card. Gasparri au prés. Comité central de l'Action cath. ital. approuvant nouveaux statuts : 23. 589.
19. Disc. à l'Assoc. Jeunesse cath. Rome (Extrait : Jeunesse avant-garde de l'Action cath.) : 23. 348.
21. L. *Prope adsunt* au card. Pompilj : Union de prières pour les défunts pour que vienne la paix du Christ : 10. 835.

NOVEMBRE

12. Enc. *Ecclesiam Dei* : IIIe centenaire de St Josaphat : Pour l'unité cathol. : 10. 1219.
18. D. S. C. des Rites : Héroïcité des vertus de Bernadette Soubirous : 11. 67.

DECEMBRE

15. D. S. C. St-Office : Condamnation du *Manuel biblique* de M. Brassac : 11. 323.
20. Alloc. consist. *Ex quo primum* : Sources de tristesses et motifs de consolation : 11. 387.
22. L. card. Merry del Val au Sup. gén. des Prêtres de St-Sulpice : Motifs de la condamnation de Brassac : 11. 324.
24. Disc. au Sacré-Collège : Vœux de fête de Noël, réalisation de la paix du Christ : 11. 750.

1924

JANVIER

1. Décis. S. C. Religieux sur situation canon. des Sup. des Maisons filiales : 11. 1337.
8. L. Autogr. à L. Pastor *Dilecte fili* : Sur ses livres *Histoire des Pontifes romains* : 11. 1521.
8. L. card. Gasparri à Mgr Chollet : Sur l'office central de librairie et de bibliographie : 11. 1245.
16. D. S. C. Propag. : Sur préséance missionnaires apost. : 12. 213.
18. Enc. *Maximam gravissimamque* à l'épiscopat français : Sur la constitution d'Assoc. diocésaines : 11. 259.

FEVRIER

2. D. S. C. Séminaires et Etudes : Sur obligation d'un rapport triennal sur les Séminaires : 14. 790.
6. Instr. S. C. Religieux : Sur clôture papale des moniales en France et Belgique : 12. 886.
9. Décis. S. C. Concile : Sur les jours d'abstinence en Carême : 11. 1251.
10. L. Préfet S. C. Religieux : Sur le clergé d'Italie et la politique : 23. 379.
29. D. S. C. Consist. : Sur promotion à l'épiscopat ; enquête préliminaire : 13. 1385.

MARS

1. L. Préfet S. C. Religieux : Sur Congrégations enseignantes et Action cath. : 23. 380.
7. L. Apost. *Quod ad conventus eucharisticos* (extrait sur messe à minuit) : 14. 1047.
12. Déclar. S. C. St-Office : Sur soumission de MM. Brassac et Ducher : 13. 418.
19. Ep. Apost. *Unigenitus Dei Filius*, aux Sup. généraux de religieux : Sur études des religieux : 12. 963.
26. Instr. S. C. Rites : Sur admission dans église et bénédiction des drapeaux : 13. 281.
29. Concordat entre St-Siège et Bavière : 13. 441.

AVRIL

14. L. card. Gasparri au prés. gén. Action cath. ital. : Sur générosité des fidèles : 26. 484.
15. D. S. C. Sacrements : Sur célébration messe à partir de minuit : 14. 1047.
9. L. card. Gasparri au prés. de l'A. C. J. F. : Sur la formation de la jeunesse cath. : 11. 1433.

MAI

29. L. Apost. *Infinita Dei Misericordia* : Portant indiction Jubilé 1925 : 12. 1219.

JUIN

24. L. S. C. Concile : Sur enseignement doctrine chrétienne dans paroisses, collèges et écoles publ. : 23. 418.

JUILLET

2. L. card. Gasparri : « L'hommage dévoué » à M. Duthoit : Sur Semaine sociale de Rennes : 12. 667.
5. Const. Apost. *Ex quo primum* : Portant suspension indulgences pendant Jubilé 1925 : 12. 1225.
15. Const. Apost. *Si unquam alias* : Sur pouvoirs extraordinaires pour les confesseurs de Rome pendant Jubilé 1925 : 12. 1228.
23. Tél. card. Gasparri : Agréant sentiments cath. population Sarrebourg : 12. 562.
23. D. S. C. Rites : Portant bénédictions nouv. pour sismographes, biblioth. et archives : 13. 28.
26. L. S. C. Sacrements aux év. Italie : Sur célébration messe en plein air : 12. 883.
30. Const. Apost. *Apostolico muneri* : Etendant indulgences du Jubilé aux moniales et autres personnes : 12. 1235.
31. Règlement S. Pénitencerie : Sur pouvoir des confesseurs et œuvres prescrites pour gagner Jubilé : 13. 873.

AOUT

6. L. card. Gasparri au P. Gemelli : Sur Fédération Univ. Cath. : 20. 717.

SEPTEMBRE

8. Disc. à la Fédérat. univ. cath. ital. (Extrait : A. C. ne fait pas de politique) : 23. 350.

OCTOBRE

1. Circ. card. Gasparri : Sur création en Italie d'une « Commission centrale d'art sacré » : 12. 808.
12. L. au card. Dubois : Sur chant religieux chez religieuses du Carmel : 13. 27.

NOVEMBRE

5. D. S. C. St-Office : Sur dissolution mariage légitime non sacramentel : 17. 1575.
25. Disc. à l'occasion du D. d'héroïcité de Lucia Filippini (Extrait sur nature de l'école) : 23. 486.
28. Rescrit S. C. Religieux : Perte de l'œil gauche n'est pas une irrégularité pour réception Sts Ordres : 14. 613.

DECEMBRE

1. Condamnat. par la S. C. St-Office de propositions concernant l'apologétique : 13. 771.
18. Alloc. consist. *Nostis qua praecipue* : Sur faveurs

accordées à l'Eglise au cours de l'année : 19. 15.
27. L. à M. H. Garriguet : Félicitations à l'occasion du cinquantenaire de son sacerdoce : 13. 419.

1925

JANVIER

24. Ratific. Concordat avec Bavière : 13. 447.

FEVRIER

5. Réponses S. C. Religieux : Sur effets profession religieuse : 14. 685.
10. Concordat entre St-Siège et la Pologne : 13. 805.
28. D. S. C. Rites : Sur obligation messe fériale dans Chapitres et communautés chorales : 13. 1589.

MARS

9. Rép. S. Pénitencerie : Questions concernant le Jubilé 1925 : 13. 1061.
30. Alloc. Consist. *Si frequentia :* Sur le Jubilé, l'Exposition missionn. et le centenaire du Concile de Nicée : 19. 22.

MAI

1. Réponse S. C. St-Office : Sur mariage entre Orientaux : 17. 1577.
17. Homélie à la canonisation de Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus : 14. 963.
21. Homélie à la canonisation de St Pierre Canisius : 14. 966.
24. Homélie à la canonisation de Ste Marie-Madeleine Postel et de Ste Mad.-Sophie Barat : 14. 968.
31. Homélie à la canonisation de St Vianney et de St Eudes : 14. 970.

JUIN

26. L. card. Gasparri au card. Ascalesi : Sur organisations dioc. et Action cath. : 23. 382.

JUILLET

19. Disc. aux maîtres écossais (Extrait : maîtres collaborateurs à l'école du Souv. Pont.) : 23. 502.
22. Rép. S. C. Sacrements : Sur administration baptême à domicile en dehors du danger de mort : 18. 109.
20. D. S. C. St-Office : Condamnant certaines œuvres de l'abbé Wittig : 22. 1116.

AOUT

15. Disc. aux maîtres slovaques (Extrait : maîtres collaborateurs à l'école du divin Maître) : 23. 502.

SEPTEMBRE

19. Disc. à Jeunesse cath. Rome : L'Eglise, internationale véritable, et l'action des jeunes : 14. 707.

NOVEMBRE

4. Motu proprio *L'Anno Santo* (Extrait sur rôle des assoc. dans l'Action cath.) : 23. 325.
21. D. S. C. St-Office : Condamnant *il Catechismo del Balilla,* de Piero Del Franco : 15. 393.
30. Circ. S. C. Concile aux év. d'Italie : Sur enseignement religieux à l'école et à la paroisse : 15. 1191.

DECEMBRE

11. Enc. *Quas Primas :* Sur le Christ-Roi : 15. 259.
14. Alloc. consistoriale *Iam annus :* Sur les consolations du Jubilé : 19. 25.
25. Constit. Apost. *Servatoris Jesu :* Sur extension du Jubilé à l'univers : 15. 387.

1926

FEVRIER

2. Ep. Apost. *Paterna sane* à l'Episcopat du Mexique (Extrait Action cath. et partis pol.) : 23. 328.
18. Chirographe *Si è annunciata* au card. Gasparri : Sur réforme législation ecclés. ital. et droits St-Siège 26. 508.
28. Enc. *Rerum Ecclesiae :* Sur les missions : 15. 1411.

MARS

12. Disc. aux assist. ecclés. de la Jeunesse cath. ital. Sur formation nécessaire à l'Action cath. : 23. 352.

AVRIL

30. Enc. *Rite expiatis :* Sur le centenaire de St François d'Assise : 23. 324 et 27. 341.

MAI

3. D. S. C. Sacrements : Sur célébration messe au domicile du défunt, le corps étant présent : 17. 866.
16. Alloc. au Comité central de l'Action cath. d'Italie : Sur l'instabilité des choses humaines : 17. 675.
16. Disc. au Comité dioc. Jeunesse cath. (Extrait : Programme et direction Action cath.) : 23. 353.

JUIN

15. *Ab ipsis pontificatus primordiis* aux Missions de Chine : 20. 579.
19. Instr. de la S. C. du St-Office : Concernant la crémation des cadavres : 23. 1366.
26. Alloc. consistoriale *Ante quam hodie :* Sur mort et remplacement de Mgr Cadi et création de deux nouveaux card. : 19. 37.
29. L. card. Gasparri à M. Duthoit : Sur Semaine sociale du Havre : 16. 220.

JUILLET

1. Circ. S. C. Concile : Sur prêtres en vacances ou en traitement hors de leurs diocèses : 17. 865.
29. Décis. S. Rote : Vanderbilt-Marlborough : 18. 131.

AOUT

24. D. Déclarant St Jean de la Croix Dr de l'Eglise univ. : 16. 901.

SEPTEMBRE

5. L. *Nous avons lu* au card. Andrieu: Sur l' « Action Française », 16. 451.
10. L. card Gasparri à Mgr Müller : Sur question ouvrière et Action cath. : 23. 383.
25. Disc. Pie XI aux Tertiaires Franciscains : Explications sur lettre du 5. 9. 26 : 16. 644.

OCTOBRE

2. L. card. Gasparri au card. Dubois : Sur une adresse d'étudiants d' « Action Française » : 16. 647.
17. L. à l'Episcopat piémontais (Extraits sur tradition cath. et apostolat laïcs) : 23. 327.
18. Alloc. aux pèlerins franç. : A l'occas. de la béatification des martyrs : 16. 965.
30. Disc. à la Fédérat. ital. hommes cath. : Sur Action cath. et politique : 23. 354.

NOVEMBRE

18. Enc. *Iniquis afflictisque :* Sur la situation religieuse du Mexique : 17. 771.
23. L. : Sur la Féd. Nat. Cath., les directives pont. et le pouvoir civil : 17. 141.

DECEMBRE

4. Accords relatifs aux honneurs liturgiques aux autorités franç. dans certains pays : 17. 323.
20. Alloc. consistoriale (Extrait concernant l' « Action Française ») : 17. 131.
20. Alloc. consistoriale *Misericordia Domini :* Sur joies et tristesses de l'Eglise : 17. 387.
24. Alloc. au Sacré-Collège : 17. 399.
28. Tél. : Félicitations *Croix* et *Vie Catholique :* 17. 132.
29. D. S. C. St-Office condamnant certaines œuvres de Ch. Maurras et l'*Action Française :* 17. 135.

1927

JANVIER

1. Alloc. à la jeunesse de France : 17. 149.
5. Chirographe *C'est de tout cœur* au card. Andrieu : Sur Action Française : 17. 138.
12. Tél. card. Gasparri à Mgr Ruch : Le félicitant de sa lettre à l'Action Franç. : 17. 597.
21. L. Préfet S. C. Religieux : Sur Institutions religieuses d'éducation et Action cath. : 23. 381.
24. Chirographe *Abbiamo sorto* au card. Gasparri : Sur organisations de jeunesses italiennes : 17. 393.
29. Rép. card. Gasparri aux adresses de l'A. C. J. F. : 18. 676 et 677.

FEVRIER

10. L. card. Gasparri à Ch. Maurras : Sur la transmission d'une lettre du 12. 10. 26 au St-Père : 17. 936.
24. Déclar. au card. Dubois : Sur permission de lire l'*Action Française :* 18. 643.
28. Rép. à l'adresse des év. de France : Sur l'Action Française : 17. 708.

MARS

4. Rép. card. Gasparri à l'adresse des étudiants cath. de Lille : 18. 681.
8. Rescrit S. Pénitencerie : Sur conduite prêtres envers l'Action Française : 17. 903.
10. Ordonn. St-Office : Sur la dévotion de Marie « Vierge-Prêtre » : 19. 809.
15. Rép. S. C. Concile : Sur activité politique d'ecclésiastiques : 18. 644.
19. Disc. aux ouvrières Jeunesse fém. cath. ital. (Extrait: St François d'Assise, patron de l'Action cath.) : 23. 355.
25. Disc. aux directeurs et élèves du Séminaire français : Sur rébellion Action Française : 17. 899.

AVRIL

1. Note Secrétairerie d'Etat : Sur radiation de M. de Pontevice de la liste des Chevaliers de St-Grégoire: 18. 644.
11. Décis. S. Rote : Marconi-O'Brien : 18. 136.
10. Concordat entre le St-Siège et la Roumanie : 22. 965.
13. Rép. card. Gasparri à l'adresse des dames de l'aristocratie parisienne : 18. 679.
20. Disc. à la jeunesse catholique aux fêtes aloysiennes : 18. 645.
21. Rép. card. Gasparri à adresse d'étudiants royalistes de Paris : 18. 683.
26. L. card. Gasparri au card. Andrieu : Sur lettre de M. Galtier : 18. 686.
26. Rép. card. Gasparri à l'adresse de M. Galtier et des Anciens de la Jeunesse cath. du Sud-Ouest : 18. 686.

JUIN

15. L. S. C. Rites à l'év. de Genève (Extrait sur l'abbé Schuh) : 27. 222.
20. Alloc. consist. *Amplissimum collegium :* Sur joies et tristesses du Père commun : 18. 67.

JUILLET

11. L. card. Gasparri à M. Duthoit : Sur Semaine sociale de Nancy : 18. 348.

AOUT

4. Rép. card. Gasparri à l'adresse d'un groupe de curés de Paris : 18. 692.
16. L. à M. Jean Hoyois, président de l'A. C. J. B. : 19. 1497.
25. L. au prés. gén. Union centrale Action cath. ital. : Sur problème scolaire : 23. 427.
28. L. card. Gasparri au card. Dubois : Sur condamnation du livre *L'Action Française et le Vatican :* 18. 648.

SEPTEMBRE

4. L. apost. : Sur indulgence récitation du chapelet devant St Sacrement : 21. 679.
12. Alloc. à des Tertiaires Franciscains français : 18. 645.
19. D. S. C. St-Office : Condamnant *L'Action Française et le Vatican :* 18. 650.
27. Concordat entre le Saint-Siège et la Lituanie : 19. 45.

OCTOBRE

11. Déclar. S. Pénitencerie : Sur l'admission des membres de l'A. F. aux sacrements : 19. 790.
30. Constit. Apost. *Christiani Orbis :* Sur autonomie Univ. de Montréal : 19. 131.

NOVEMBRE

4. Disc. aux Aspirants Jeunesse cath. ital. (Extrait : piété et Action cath.) : 23. 356.

DECEMBRE

14. D. S. C. Rites : Déclarant Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus patronne des Missions : 19. 1109.
16. Alloc. consist. *Quas vestrum :* Sur joies et tristesses de l'année : 19. 3.
18. Disc. Fédérat. univ. cath. ital. (Extrait sur Action cath. et politique) : 23. 357.
24. Rép. aux souhaits du Sacré-Collège : 19. 68.

1928

JANVIER

6. Enc. *Mortalium animos :* Sur véritable unité de la religion : 19. 195.
10. L. card. Gasparri au P. Gemelli : Sur l'*Annuaire des Univ. cath.* : 20. 715.
13. D. S. C. St-Office : Condamnant 3 livres sur l'affaire de l'A. F. : 19. 791.
24. Instr. S. C. Séminaires : Sur écoles paroissiales et Séminaires aux Etats-Unis : 21. 259.

FEVRIER

1. D. S. C. Propagande : Sur agrégation de religieux à l'œuvre pont. de la Propagation : 21. 37.
2. Modus vivendi entre le St-Siège et la Tchécoslovaquie : 19. 531.
3. D. S. C. St-Office : Condamnant le livre de Courcoural sur l'A. F. : 19. 792.
5. Constit. Apost. *Inter Apostolicam Sedem :* Sur convention avec Portugal : 20. 923.

MARS

4. Disc. aux Aspirants Jeunesse cath. ital. (Extrait : instruction religieuse et Action cath.) : 23. 358.
17. Rép. S. C. St-Office : Sur transmission chant liturgique par radio : 22. 861.
25. Disc. au Comité dioc. Action cath. de Rome (Extrait sur excès de l'Etat en matière d'éducation) : 23. 432.
25. Disc. : Sur actes de cath. ralliés au fascisme : 26. 474.
25. Disc. au Comité dioc. d'Action cath. de Rome : Sur cath. ralliés au fascisme et question romaine : 26, 522.
25. D. S. C. St-Office : Supprimant l'assoc. des « Amis d'Israël » : 19. 1077.

AVRIL

15. Convention entre le St-Siège et le Portugal : 20. 235.

MAI

2. Chirographe *A Lei, Vicario Nostro* au card. Pompilj: Sur concours des « Giovanni Italiane » : 20. 1060.
3. Ratification de la convention du 15. 4. 28 : 20. 237.
6. L. card. Gasparri au commissaire central Scouts cath. ital. : Sur leur dissolution : 26. 478.
8. Enc. *Miserentissimus Redemptor :* Sur réparation due au Sacré Cœur : 19. 1283.
26. Déclar. S. C. de l'Eglise orientale : Sur la condamnation de l'A. F. : 19. 1603.

JUIN

23. L. card Gasparri : Sur relations des hommes politiques accrédités au Vatican et au Quirinal : 20. 106.

24. L. *Peculiari quadam* à l'archev. de Kovno : Sur Action cath. en Lithuanie : 20. 771.
30. Rép. S. C. St-Office : Sur la condamnation des œuvres de Gabriele d'Annunzio : 20. 105.

JUILLET

7. L. card Gasparri à M. Duthoit : Sur Semaine sociale de Paris : 20. 195.
9. Déclarat. S. C. Propagande : Sur l'OEuvre de la Propagation de la Foi : 20. 807.
11. L. Apost. *Decessor Noster* : Transférant le centre de l'Œuvre Primaria de Jésus-Ouvrier de Genève à Rome : 27. 223.
13. D. S. C. de l'Eglise orientale : Sur registres de baptême en Russie : 20. 807.
14. L. *Eucharisticis* au card. Cerretti : Le nommant légat au Congrès euchar. de Sydney : 24. 15.
30. L. autogr. à Mme F. Steenberghe-Engeringh : Sur Union internat. Ligues fém. cath. : 21. 33.

AOUT

1. Chirographe *Il Santo Padre*, message à la Chine : 20. 583.
15. L. *Cum ex Epistula* au card. Van Roey : Sur Jeunesse flamande et Action cath. : 23. 329.

SEPTEMBRE

8. Enc. *Rerum orientalium* : Sur étude des questions orientales : 20, 387 (erratum 20, 712).
10. L. card Gasparri à Mgr Ruch : Accusant réception de lettre past. et l'en remerciant : 20. 1100.
22. L. card Gasparri à Mgr Ruch : Le félicitant de son activité auprès des prêtres et des journalistes : 20. 1101.
30. Mot. prop. *Quod maxime* : Sur Instituts Biblique et Oriental : 20. 707 .

NOVEMBRE

3. L. card. Gasparri à Mgr Ruch : Sur droit canon, ecclésiastiques et presse : 21. 85.
13. L. *Quae Nobis* au card. Bertram : Sur fondements généraux de l'Action cath. : 21. 390.
16. D. S. Pénitencerie : Sur confesseur absolvant les adhérents à l'Action Française : 20. 1183.

DECEMBRE

(1). L. à l'archev. de Sydney : Sur le Congrès euchar. : 24.. 17.
17. Alloc. Consist. *Paucis equidem verbis* : Sur Congrès euchar. de Sydney : 24. 12.
18. L. card. Gasparri à l'évêque de Kovno : Sur jeunesse et Action cath. : 23. 579.
20. Constit. Apost. *Divini Cultus* : Pour promouvoir pratique liturgie et chant grégorien : 21. 1155.
24. Alloc. au Sacré-Collège : Sur son Jubilé sacerdotal : 21. 69.

1929

JANVIER

6. Constit. Apost. *Auspicantibus Nobis* : Portant indiction Jubilé extraordinaire pour 1929 : 21. 323.
9. D. S. C. Rites : Sur communion à plusieurs malades et rituel : 21. 1163.
12. Avis Commission pont. Russie : Sur conversion de Russes schismatiques : 21. 1163.
29. L. card. Gasparri au P. E. Chardavoine : Le remerciant du rapport 1er Congrès d'apostolat maritime : 21. 1205.

FEVRIER

1. L. card. Gasparri au card. Hlond : Sur mission éducative et mission d'apostolat de la jeunesse : 23. 581.
7. Document lu par le card. Gasparri au corps diplom. : Pour notifier les traités de Latran : 21. 1477.
11. Traité et accord entre le St-Siège et l'Italie : 21. 1605.
11. Article du Concordat de Latran : Concernant le mariage : 21. 454.
11. Disc. aux prédicateurs de Carême : Sur traité Latran : 21. 466.
13. Disc. aux prof. et élèves Univ. de Milan : Sur traité Latran : 21. 471.
23. Note card. Gasparri à M. Chilton : Sur affaire de Malte : 24. 966.

MARS

1. Rép. S. Pénitencerie : Sur doute concernant Constitution apost. 6. 1. 29 : 21. 1329.
9. Alloc. aux présidentes dioc. de l'Union fém. cath. : Sur traité de Latran : 21. 1489.
9. Note card. Gasparri à M. Chilton : Sur affaire de Malte : 24. 967.
13. D. S. C. Rites : Sur Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus, patronne des missionnaires de tout l'univers : 21. 1227.
15. Rép. aux félicitations du Sacré-Collège : Pour traité de Latran : 21. 1487.
19. Disc. : A l'occasion de l'approbation des miracles opérés par Don Bosco : 21. 1489.
19. Alloc. aux hommes cath. de Rome : Sur événements traités de Latran : 21. 1491.

AVRIL

2. Alloc. à la jeunesse française : 21. 904.
8. Disc. aux étud. cath. belges : Sur collaboration jeunesse et Action cath. : 23. 359.
10. L. card. Gasparri au card. Hlond : Sur organisation et but de l'Action cath. : 23. 583.
17. Alloc. aux pèlerins florentins : Remerciant Dieu des grâces du traité de Latran : 21. 1492.
20. Alloc. à la Jeunesse cath. belge et au Boerenbond : 21. 1492.
21. Disc. : A l'occ. du D. *de tuto* de Don Bosco : 21. 1491.
23. Bref : Etablissant St Vianney patron de tous les curés : 21. 1325.
23. Alloc. aux pèlerins milanais : Sur événements de traité de Latran : 21. 1493.
30. Disc. aux membres de l'Automobile-Club milanais : 21. 1494.

MAI

14. Disc. aux élèves de Mondragone : Sur l'éducation, l'Eglise, la famille et l'Etat : 21. 1495.
14. Alloc. aux élèves de l'Institut Cavanis de Venise : 21. 1495.
18. Disc. aux év. et pèlerins yougosl. : Sur devoirs et programme de l'Action cath. : 23. 361.
20. Disc. à la « France du travail » : Sur l'Eglise et le travail : 23. 362.
26. Constit. Apost. *Recenti conventione* : Transférant la Diaconie de Ste-Marie des Martyrs à St-Apollinaire : 21. 1627.
30. Chirographe *Ci si è domandato* au card. Gasparri : Réprouvant des affirmations contraires à la doctrine cath. (Discussion des accords de Latran) : 21. 1504.
30. Constit. Apost. *Ex Lateranensi pacto* : Sur création de Vicaire pour la Cité du Vatican : 22. 287.

JUIN

5. L. S. C. Concile à Mgr Liénart : Sur syndicats chrétiens et patrons : 22. 387.
7. Documents de ratification des traités de Latran : 21. 1592.
7. Lois constitutionnelles de l'Etat de la Cité du Vatican : 22. 261.
7. Disc. : A l'occ. des D. *de tuto* pour la béatific. de Claude de la Colombière et Fr. Camporosso : 21. 1500.
7. L. préface du card. Merry del Val dans nouvelle édition de l'Index : 22. 1092.
7. D. S. C. Rites : Sur prières pour roi et peuple Italie : 21. 1628.
8. Ordonn. gouverneur Cité du Vatican : Réglant provisoirement l'entrée dans la Cité du Vatican : 22. 284.
12. Discours à la F. N. C. : Sur Hiérarchie et Action cath. : 23. 364.
14. Concordat entre le St-Siège et la Prusse : 22. 1027.
21. L. au card. Gasparri : Sur discours prononcés au Parlement ital. sur accords de Latran : 21. 1654.
24. Motu proprio *Decessor Noster* : Sur coordination œuvres missionn. pont. : 22. 771.
24. Motu proprio *Vix ad Summi Pontificatus* : Comprenant statuts œuvres pont. de St-Pierre-Apôtre : 22. 774.
25. Rép. aux paroles du comte De Vecchi présentant ses lettres de créance : 22. 291.

(1) Quantième inconnu.

25. L. *Ephesinam Synodum* au card. Sincero : Sur centenaire : 27. 117.
31. Enc. *Casti connubii* : Sur mariage chrétien : 25. 251.
31. D. S. C. Cérémoniale : Sur titre d'Excellence révérendissime : 25. 591.

1931

JANVIER

9. Décis. S. Rote : Sur affaire *Ouest-Eclair* contre chan. Boué : 25. 673.
10. L. card. Pacelli au P. P. C. Lou Tseng Tsiang : Sur lutte contre stupéfiants : 26. 1027.

FEVRIER

12. Message radiophonique *Qui arcano Dei* : 25. 574.

MARS

1. Ep. Apost. *Antoniana solemnia* à Mgr Dalla Costa : Sur 7e centenaire de St Antoine : 25. 891.
6. D. S. C. St-Office : Condamnant l'*Ami*, du R. P. Martial Lekeu : 25. 871.
10. Alloc. aux prof. et élèves de l'Angélique : Servir l'Eglise : illusion de ne pas vouloir être cléricaux : 25. 955.
12. Alloc. aux prof. et élèves de l'Anselmianum : 25. 959.
13. Alloc. aux élèves du Séminaire romain : Sur sainteté et science : 25. 960.
14. D. S. C. St-Office : Condamnant ouvrage de Th. van de Velde sur mariage : 27. 35.
19. Alloc. aux élèves du Collège américain des Etats-Unis : Sur message pont. : 25. 961.
21. Alloc. au Collège Capranica : Sur importance préparation à l'apostolat : 25. 963.
21. D. S. C. St-Office : Sur éducation sexuelle et eugénisme : 25. 871.
24. Alloc. au Séminaire français : Sur attachement au Saint-Siège : 25. 964.
25. D. S. Pénitencerie : Sur indulgences Chemin de Croix pour malades : 26. 232.

AVRIL

19. Disc. aux Assoc. cath. de Rome : Sur Action cath. : légitime, nécessaire et irremplaçable : 26. 802.
26. Chirographe *Dobbiamo intrattenerla* au card. Schuster : Sur Action cath. et Concordat : 26. 808.
26. L. *Molto opportunamente* au card. Pompilj : Sur centenaire Concile d'Ephèse : 27. 121.

MAI

15. Enc. *Quadragesimo anno* : Sur la restauration de l'ordre social : 25. 1403.
17. Disc. à l'assemblée de l'Action cath. : Sur Action cath. et prudence : 26. 812.
18. Disc. aux Universitaires cath. ital. : Sur situation organisations de jeunesse : 26. 815.
21. Disc. aux dirigeantes Union femmes cath. ital. : Sur incompréhension à l'égard Action cath. : 26. 821.
24. Constit. Apost. *Deus Scientiarum* : Sur Universités et Facultés ecclésiastiques : 26. 195.
30. Disc. à l'Institut Pie-XI : Sur dissolution assoc. cath. de jeunesse : 26. 823.
31. Disc. après lecture héroïcité Glicerio Landriani (Extrait dissolution assoc. jeunesse) : 26. 823.

JUIN

1. Déclar. card. Gasparri : Démenti concernant art. 43 du Concordat : 26. 792.
2. Disc. aux pèlerins mexicains : Sur vicissitudes Action cath. : 26. 826.
2. Disc. aux prêtres de l'émigration : Sur dissolution assoc. cath. jeunesse : 26. 828.
6. Disc. aux employés de la Maison Bertarelli : Sur hommages au Souv. Pont. : 26. 829.
7. Disc. aux enfants de la 1re communion : Sur grande douleur du Pape : 26. 831.
9. Disc. au Séminaire d'Anagni (Extrait sur douleurs du Pape) : 26. 831.
9. Disc. aux Filles de Marie (Extrait sur prière pour le Pape) : 26. 831.
12. Règlement S. C. des Séminaires : Sur exécution de *Deus Scientiarum* du 24. 5. 31 : 26. 207.
20. Disc. au Séminaire de la Propag. : Sur nouvelles épreuves : 26. 833.
21. Circul. card. Sbarretti aux év. d'Italie (Extrait : caractère obligatoire de l'instruction religieuse) : 26. 539.
22. Disc. aux *Pie Filippini* (Extrait sur prières pour le Pape) : 26. 832.
24. Disc. aux Napolitains : Sur traitement injuste envers St-Siège : 26. 835.
26. Disc. à la Commission pour la réorganisation Universités (Extrait sur prières pour le Pape) : 26. 832.
27. D. S. C. St-Office : Condamnant certains ouvrages d'E. Le Roy : 26. 231.
29. Enc. *Non abbiamo bisogno* : Sur Action cath. et fascisme : 26. 67.

JUILLET

1. L. card. Pacelli à M. Duthoit : Sur Semaine sociale de Mulhouse : 26. 173.
2. Disc. aux malades de Rome : Les remerciant de leurs prières : 26. 835.

SEPTEMBRE

24. Disc. aux Jocistes de France : Sur apostolat J. O. C. : 26. 707.

OCTOBRE

2. Enc. *Nova impendet* : Sur crise écon. et préparatifs milit. : 26. 579.

DECEMBRE

24. Alloc. au S. Collège : Sur tristesses et joies de 1931 : 27. 133.
25. Enc. *Lux veritatis* : Sur XVe centenaire Concile d'Ephèse : 27. 67.

BIBLIOGRAPHIE

Actes de S. S. Pie XI. Encycliques, Motu Proprio, Brefs, Allocutions, Actes des Dicastères, etc. Texte latin et traduction française. Tome I (années 1922-1923), Tome II (année 1924). — 2 vol. 21 × 13 cm. de 396 et 226 pages. Prix, 4 francs chacun. Bonne Presse, Paris. 1926 et 1931.

Pie XI, Achille Ratti (1857-1922), par A. Novelli. Traduit par l'abbé Jacquin. Préface de S. Em. le cardinal Dubois. — Un vol. grand in-8° de 128 pages, 67 gravures. Prix, 5 francs. Bonne Presse, Paris.

Lettre « Quae Nobis » du 13 novembre 1928, sur les principes et fondements généraux de l'Action catholique. Editions de la *Documentation Catholique*. — Une brochure 18 × 12 cm. de 64 pages. Prix, 2 francs. Bonne Presse, Paris.

L'éducation chrétienne de la jeunesse. Texte officiel français de l'encyclique du 31. 12. 29, suivi de nombreux extraits d'actes du Saint-Siège (Pie IX, Léon XIII, Pie X et Pie XI) et de l'épiscopat (Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, France, Grande-Bretagne, Italie). Recueil composé par la *Documentation Catholique*. — Une brochure 25 × 18 cm. de 64 pages. Prix, 2 francs. Bonne Presse, Paris.

Encyclique « Ubi arcano Dei » : la paix du Christ par le règne du Christ. Textes latin et français. Editions de la *Documentation Catholique*. — Une brochure 19 × 12 cm. de 48 pages. Prix, 1 franc. Bonne Presse, Paris.

Encyclique instituant la fête de la Royauté du Christ (11. 12. 25). — Une brochure 19 × 12 cm. Prix, 0 fr. 25. Bonne Presse, Paris.

Paroles pontificales sur les accords du Latran. — Une brochure 19 × 12 cm. de 72 pages. Prix, 2 francs. Bonne Presse, Paris.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (Ste Anme), 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le gerant :* A. Faigle.